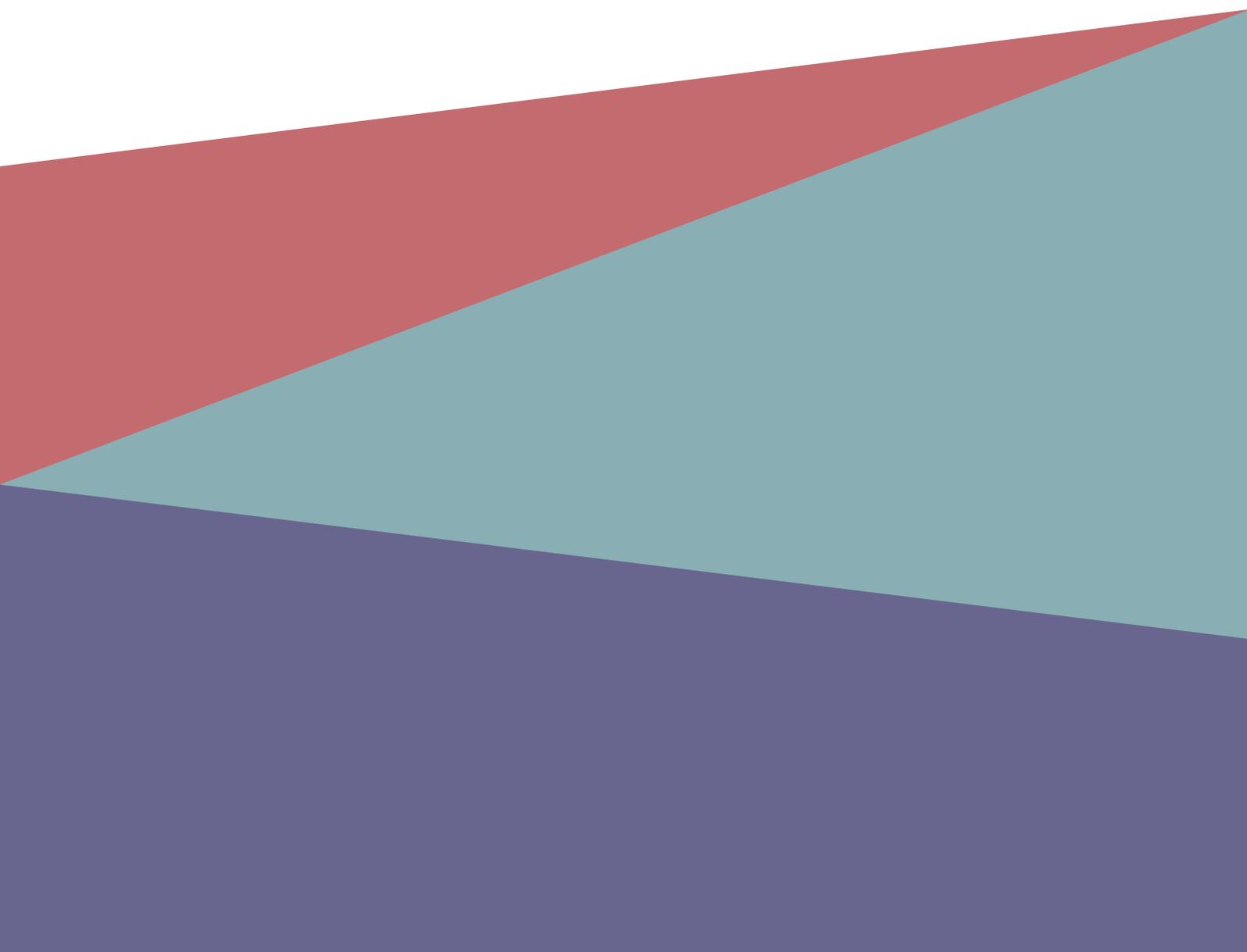




CONSEIL DES EPF

# RAPPORT FINANCIER DU CONSEIL DES EPF SUR LE DOMAINE DES EPF 2024



Différences d'arrondi: il est possible que la somme des chiffres présentés dans ce document ne corresponde pas exactement aux montants totaux figurant dans les tableaux. Les variations sont calculées sur des chiffres non arrondis et peuvent être différentes des valeurs se basant sur les chiffres arrondis figurant dans les tableaux.

# Rapport financier du Conseil des EPF sur le Domaine des EPF 2024

<b>Rapport sur l'exercice financier du Domaine des EPF</b>	<b>4</b>
<b>Comptes annuels consolidés</b>	<b>12</b>
Compte de résultat consolidé	12
Bilan consolidé	13
Tableau des capitaux propres consolidés	14
Tableau des flux de trésorerie consolidés	16
Annexe aux comptes annuels consolidés	17
1 Activité économique	17
2 Bases de la présentation des comptes	17
3 Principes d'établissement du bilan et d'évaluation	20
4 Incertitudes en termes d'évaluation et appréciations du management	29
5 Comparaison par rapport au budget	32
6 Rapports sectoriels	34
7 Financement fédéral	38
8 Taxes d'études, formation continue	39
9 Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	40
10 Dons et legs	41
11 Autres produits	42
12 Charges de personnel	43
13 Charges de biens et services	44
14 Charges de transfert	44
15 Résultat financier	45
16 Liquidités et placements à court terme	46
17 Créances	46
18 Stocks	47
19 Actifs de régularisation	47
20 Participations dans des entités associées et co-entreprises	48
21 Immobilisations corporelles et incorporelles	50
22 Placements financiers et prêts	52
23 Cofinancements	53
24 Engagements courants	53
25 Engagements financiers	54
26 Passifs de régularisation	56
27 Provisions	56
28 Régimes de prévoyance à prestations définies	58
29 Fonds de tiers affectés	63
30 Gestion financière des risques et informations supplémentaires sur les instruments financiers	64
31 Engagements conditionnels et créances conditionnelles	70
32 Engagements contractuels	71
33 Leasing opérationnel	71
34 Rémunération des personnes-clés du management	72
35 Relations avec les entités contrôlées et associées	73
36 Événements postérieurs à la date de clôture du bilan	75
<b>Rapport de l'organe de révision</b>	<b>76</b>
<b>Mentions légales</b>	<b>80</b>

# Commentaires sur l'exercice financier

## Le Domaine des EPF face à des défis financiers

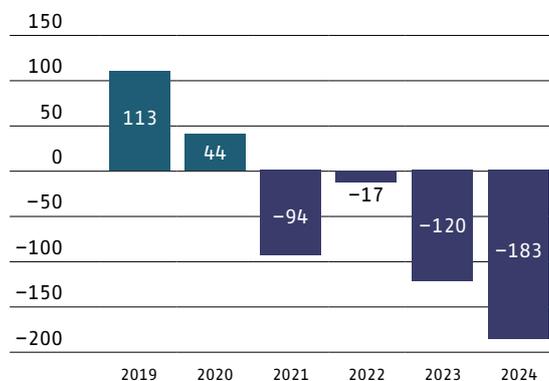
Grâce au soutien durable de la Confédération, les institutions du Domaine des EPF ont pu conserver pendant des décennies leur prééminence dans le contexte national et international et développer des solutions permettant de relever les défis sociaux et économiques.

Cette marge de manœuvre a dû faire face à des pressions ces derniers temps, ce qui se reflète également dans le résultat de cet exercice: le Domaine des EPF est parvenu à augmenter une nouvelle fois les produits de fonds de tiers en 2024. Toutefois, il clôture l'exercice avec un résultat négatif de -144 mio CHF (2023: +23 mio CHF). Depuis 2021, les liquidités du Domaine des EPF diminuent chaque année, car le **flux de trésorerie disponible** est toujours négatif depuis cette date. L'exploitation courante et les investissements requis pèsent sur les ressources financières du Domaine des EPF. Un facteur clé de cette évolution est la baisse réelle du financement fédéral: l'inflation n'a pas été entièrement compensée ces dernières années. Parallèlement, le nombre d'étudiantes et d'étudiants augmente nettement plus que les fonds disponibles – un défi qui renforce encore la pression financière.

Pour faire face à ces défis, les institutions du Domaine des EPF ont déjà mis en place des mesures d'économie en interne et ont puisé dans leurs réserves pour assurer la transition (cf. Perspectives p. 10).

### Evolution du flux de trésorerie disponible du Domaine des EPF

en mio CHF



Le flux de trésorerie disponible représente un indicateur important de la planification des liquidités. Il correspond au flux de trésorerie provenant des activités moins l'effet net des entrées/sorties d'immobilisations corporelles et incorporelles. Il montre les fonds disponibles après déduction des dépenses pour les activités opérationnelles et les investissements. Le Domaine des EPF affiche une valeur négative pour la quatrième année consécutive. Cela signifie que les dépenses dépassent les recettes, ce qui entraîne une sortie de fonds continue.

## Programmes d'économie et mesures de renonciation pour renforcer la stabilité financière

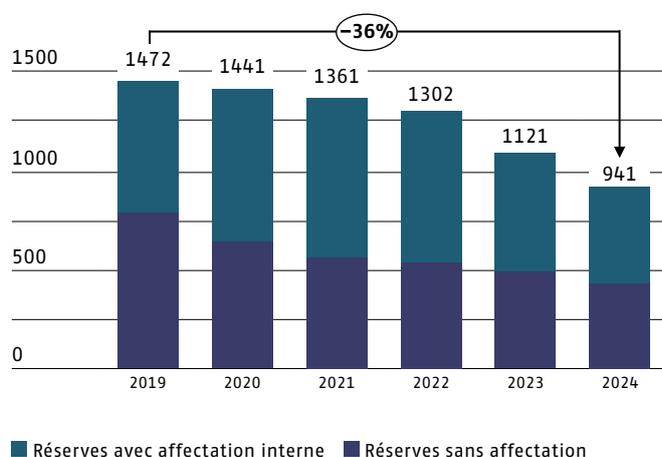
Dès 2023 et surtout 2024, des programmes d'économie ont été initiés dans le Domaine des EPF, sans lesquels la sortie de fonds aurait été encore plus marquée. Des postes devenus vacants dans certaines entités organisationnelles n'ont par exemple pas été repourvus. De plus, certaines institutions du Domaine des EPF ont réduit leurs budgets d'infrastructure, notamment pour des fonctions transversales comme la modernisation de l'infrastructure informatique. Dans le domaine immobilier, l'ETH Zurich a p. ex. renoncé à la rénovation ou à la transformation de la Polyterrasse, et le WSL au nouveau bâtiment de remplacement prévu à Birmensdorf.

## Conséquences sur les réserves du Domaine des EPF

Les programmes d'économie et les mesures de renonciation mis en place permettent de combler partiellement les déficits de financement. Le Domaine des EPF pioche actuellement dans des réserves qu'il avait prévues pour d'autres investissements. Des fonds issus des réserves sont utilisés pour financer les sorties nettes de fonds annuelles, ce qui contribue également à réaliser l'objectif fixé en matière de réduction des réserves dans le Domaine des EPF.

Depuis 2019, les **réserves** du Domaine des EPF ont baissé de 36%, pour atteindre un total de 941 mio CHF (état au 31.12.2024). Ces réserves, affectées pour la plupart, sont consacrées à l'enseignement, à la recherche, à l'infrastructure et à l'administration. Elles sont gérées activement et utilisées de manière ciblée pour des priorités stratégiques et la réalisation de grandes infrastructures de recherche. Une part importante **des réserves sans affectation** est également déjà planifiée pour des investissements nécessaires à l'exploitation de bâtiments, comme l'*Advanced Science Building* (ASB) et la Coupole de l'EPFL, ainsi que pour des rénovations de bâtiments.

Evolution des réserves du Domaine des EPF en mio CHF



# Comptes annuels consolidés compacts

## Présentation des comptes

Les comptes annuels consolidés du Domaine des EPF englobent le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, le tableau des capitaux propres et l'annexe. Ils ont été établis et certifiés conformément aux *International Public Sector Accounting Standards (IPSAS)*.

Ils se basent sur le concept de la comptabilité d'exercice, c.-à-d. que les produits et les charges sont régularisés par période. En plus du résultat, les comptes annuels montrent la situation financière et celle du patrimoine.

Les Chambres fédérales décident pour le Domaine des EPF aussi bien du crédit de charges avec incidences financières que du crédit d'investissement avec incidences financières. Ce dernier n'est pas comptabilisé dans les comptes annuels consolidés, comme expliqué ci-après.

### Rapports de propriété des biens immobiliers du Domaine des EPF

Les comptes annuels consolidés reproduisent les rapports de propriété juridiques et réels des biens immobiliers du Domaine des EPF. La grande majorité des biens immobiliers utilisés par le Domaine des EPF appartient à la Confédération et ne figure donc pas dans les comptes annuels du Domaine des EPF.

La Confédération a transféré au Domaine des EPF la gestion des biens immobiliers fédéraux qu'il utilise. Les investissements engagés et surveillés par le Domaine des EPF dans les biens immobiliers fédéraux concernés sont présentés dans le rapport de gestion, à partir de la page 80. Le crédit d'investissement pour les biens immobiliers appartenant à la Confédération ainsi que la contribution financière de cette dernière (crédit de charges) sont présentés au poste Financement fédéral résultant du plafond de dépenses (cf. rapport de gestion p. 112 s.). Celui-ci représente ainsi de manière complète le contrôle politique que la Confédération exerce sur le Domaine des EPF.

En revanche, dans les comptes annuels consolidés du Domaine des EPF, le poste Financement fédéral (cf. annexe 7) se compose de la contribution financière de la Confédération et de la contribution fédérale aux loyers. Pour l'utilisation de ces biens immobiliers dont la Confédération est propriétaire, un loyer d'un même montant est enregistré dans les charges de biens et services, de sorte que ces deux postes se neutralisent dans le résultat de l'exercice.

Les investissements consentis dans des immeubles appartenant au Domaine des EPF et en grande partie destinés à des aménagements pour adaptation aux besoins des locataires sont financés avec la contribution financière de la Confédération et font partie intégrante des comptes annuels consolidés.

## Comparabilité avec les exercices précédents et événements particuliers

Aucune modification susceptible d'avoir eu une influence déterminante n'a été apportée aux principes applicables aux comptes annuels, qui sont donc comparables à ceux des exercices précédents.

En août 2024, Credit Suisse Asset Management (Suisse) AG (société radiée du registre du commerce le 30 août 2024 après le transfert des actifs et passifs (capitaux de tiers) à UBS Asset Management Switzerland AG) a annoncé le retour anticipé du STCC à la Confédération en janvier 2025. Le paiement au notaire a été effectué en décembre 2024, conformément à la convention. Du fait de ce retour, la contribution financière de la Confédération attribuée à l'EPFL a été réduite, et le montant d'achat de 141 mio CHF a été transféré dans le crédit d'investissement pour l'acquisition du STCC. L'EPFL a compensé cette réduction en prélevant un montant équivalent sur ses réserves pour financer ses activités opérationnelles. Compte tenu de la date fixée pour ce retour anticipé, le STCC a été réévalué en 2024. Après réévaluation, la valeur résiduelle correspondait à la valeur d'achat du bâtiment, qui a été définie par contrat avec Credit Suisse Funds AG (société radiée du registre du commerce le 30 avril 2024 après le transfert des actifs et passifs (capitaux de tiers) à UBS Funds Switzerland AG ayant suivi la fusion).

## Résultat de l'exercice

L'exercice sous revue a été clôturé avec une perte de -144 mio CHF (2023: bénéfice de 23 mio CHF). Il se compose du résultat d'exploitation de -195 mio CHF (2023: -16 mio CHF), du résultat financier de 37 mio CHF (2023: 30 mio CHF) et du résultat des entités associées de 14 mio CHF (2023: 8 mio CHF). Une partie importante de la perte est liée à l'acquisition du STCC, cf. paragraphe précédent.

### Produits d'exploitation et produit total

Les produits d'exploitation ont diminué de 67 mio CHF par rapport à 2023, pour s'établir à 3862 mio CHF (2023: 3929 mio CHF). Le produit total, qui inclut également le résultat financier et de participation, a lui aussi baissé de 54 mio CHF, à 3913 mio CHF (2023: 3967 mio CHF).

Le financement par la Confédération, à savoir le financement fédéral (cf. annexe 7), représente le principal composant des produits d'exploitation. Il se composait de la contribution financière de la Confédération, de 2449 mio CHF (2023: 2535 mio CHF), et de la contribution aux loyers de 203 mio CHF (2023: 195 mio CHF). Par rapport à l'exercice précédent, le financement fédéral a reculé de 78 mio CHF.

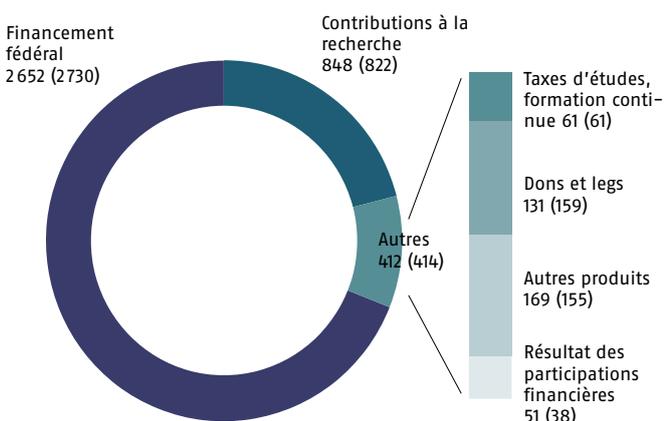
Les produits de fonds de tiers (cf. annexes 8, 9, 10, 11, 15, 20) ont progressé de 25 mio CHF pour s'établir à 1261 mio CHF. Les raisons en sont la hausse des contributions à la recherche ainsi que celle du résultat financier et de participation. La part des fonds de tiers dans les produits totaux était de 32%.

Les produits de contributions à la recherche, de mandats de recherche et de prestations de services scientifiques sont en hausse de 26 mio CHF, à 848 mio CHF (2023: 822 mio CHF). Les projets financés par les mesures transitoires de la Confédération ont augmenté de 59 mio CHF par rapport à 2023.

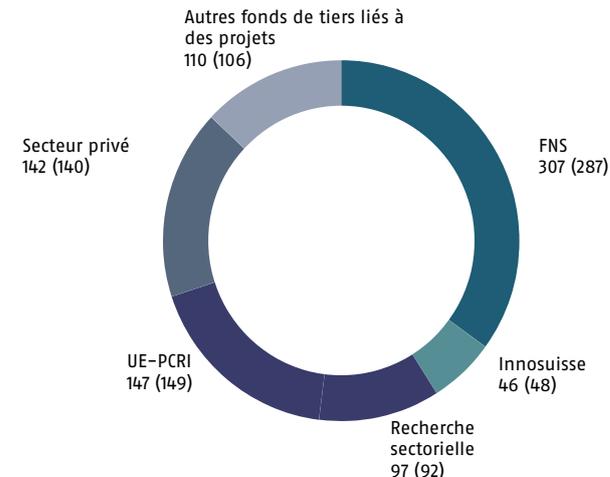
### Octroi de fonds d'encouragement – volume de projets de recherche obtenus de manière compétitive (valeur distincte hors bilan)

En 2024, le Domaine des EPF a obtenu au total 514 mio CHF de fonds d'encouragement compétitifs \*, dont 142 mio CHF (2023: 163 mio CHF) proviennent des dispositions transitoires de la Confédération (total 2023: 495 mio CHF, 2022: 492 mio CHF et 2021: 388 mio CHF). Le FNS a alloué 357 mio CHF, soit 3 mio CHF de plus qu'en 2023. Sur ce montant, 48 mio CHF concernent les dispositions transitoires (2023: 83 mio CHF). Les projets soutenus par Innosuisse ont diminué de 8 mio CHF; sur un total de 43 mio CHF, plus aucun financement n'a été assuré par des dispositions transitoires en 2024 (2023: 1 mio CHF). Les engagements pour les projets PCRD de l'UE ont augmenté de 23 mio CHF et s'élèvent à 114 mio CHF, dont 94 mio CHF pour les dispositions transitoires (2023: 80 mio CHF).

**Produit total 2024** en mio CHF  
3 913 mio CHF (2023: 3 967 mio CHF)



**Contributions à la recherche 2024** en mio CHF  
848 mio CHF (2023: 822 mio CHF)



\* Pour ces valeurs, il convient de noter que des comptages doubles sont possibles en raison de la structure des contrats *Leading House* qu'elles contiennent.

## Charges d'exploitation

Par rapport à 2023, les charges d'exploitation ont progressé de 113 mio CHF pour s'établir à 4057 mio CHF pendant l'exercice sous revue. Alors que les charges d'énergie (y c. l'eau et son évacuation) du Domaine des EPF ont pu p.ex. être réduites, les charges de personnel et les amortissements ont augmenté.

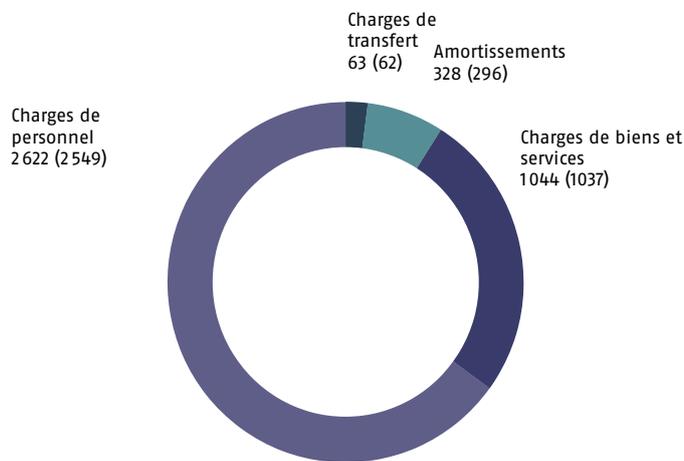
Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses, avec une part relative de 65% du total des charges d'exploitation (en 2024 et 2023). Elles ont augmenté de 73 mio de CHF par rapport à 2023, en partie du fait de la compensation du renchérissement, pour atteindre 2622 mio CHF. Les salaires du personnel (+45 mio CHF) et les charges de prévoyance nettes (+26 mio CHF) ont augmenté.

Les charges de biens et services sont, avec 1044 mio CHF, supérieures à celles de l'exercice précédent (2023: 1037 mio CHF). Dans le Domaine des EPF, les dépenses d'énergie (y c. l'eau et son évacuation) ont pu être réduites de 17 mio CHF, à 130 mio CHF. A l'inverse, les coûts des locaux pour les charges locatives externes, l'entretien, les réparations et la remise en état des immeubles se sont accrus de 16 mio CHF.

Les investissements à nouveau plus élevés qu'en 2023 ont fait grimper les charges d'amortissement à 328 mio CHF (+32 mio CHF). Les charges de transfert sont restées au même niveau que l'exercice précédent (2024: 63 mio CHF; 2023: 62 mio CHF).

Des informations détaillées sur les charges d'exploitation sont données aux annexes 12 à 14 et 21.

### Charges d'exploitation 2024 en mio CHF 4 057 mio CHF (exercice précédent: 3 944 mio CHF)



## Bilan consolidé et capitaux propres

Le total du bilan du Domaine des EPF a augmenté de 97 mio CHF (soit 1%) par rapport à l'exercice précédent. Cette progression résulte notamment de la hausse des placements financiers et des créances. S'agissant des liquidités et des placements à court terme, des reclassements ont entraîné, d'une part, une réduction et, d'autre part, une hausse des placements financiers à court terme. Les immobilisations corporelles sont restées au niveau de l'exercice précédent.

Les capitaux propres ont diminué au cours de l'exercice sous revue en raison de la baisse de la réserve de réévaluation issue des engagements nets de prévoyance (-117 mio CHF, voir détails dans l'annexe 28 Régimes de prévoyance à prestations définies). Avec le bénéfice annuel de -144 mio CHF, les capitaux propres s'élevaient à 2871 mio CHF, soit 261 mio CHF de moins que l'exercice précédent.

## Immobilisations corporelles et investissements

Les immobilisations corporelles représentent environ un tiers du total du bilan (31.12.2024: 2137 mio CHF). En 2024, 334 mio CHF ont été comptabilisés dans les immobilisations corporelles.

Exemples d'investissements importants:

- **ETH Zurich:** Dans le domaine des technologies de l'information et des communications, 58 mio CHF ont été investis dans l'extension du matériel de l'ordinateur haute performance HPCN/Alps. En ce qui concerne les immobilisations corporelles meubles, des appareils techniques et scientifiques ont été achetés, comme les deux microscopes CryoPlasmaFIB Arctis et Zeiss Xradia Versa 630, pour 4 mio CHF, grâce à un financement par des tiers. S'agissant des immobilisations incorporelles, l'ETH Zurich a enregistré en 2024 une baisse de 22% de ses nouveaux investissements, avec 44 mio CHF (2023: 56 mio CHF), concernant les aménagements pour adaptation aux besoins des locataires et les constructions en cours. Pour les transformations HPT sur le campus du Hönggerberg (département de biologie), 4 mio CHF ont été investis dans les aménagements pour adaptation aux besoins des locataires. D'autres aménagements notables pour adaptation aux besoins des locataires ont été les investissements pour la nouvelle construction/le développement pour les utilisatrices et utilisateurs du bâtiment de laboratoire et de bureau HPQ sur le campus du Hönggerberg (département de physique et plateformes technologiques, 3 mio CHF), pour la nouvelle construction du centre de calcul HRZ et pour la rénovation de l'aile du laboratoire FMG (sciences agricoles) pour 2 mio CHF chacune.
- **EPFL:** Dans le domaine des immobilisations corporelles meubles, des appareils techniques et scientifiques ont été achetés, notamment un microscope électronique Krios G4 300 kV (Centre Dubochet, 6 mio CHF) et d'autres appareils médicaux et d'électrophysique (console BioSpec pour le *Center of Biomedical Imaging* (2 mio CHF), tous deux financés par des fonds de tiers à hauteur de 5 mio. Dans le domaine des équipements informatiques, l'EPFL a investi 8 mio CHF dans deux systèmes de serveurs supplémentaires pour le soutien scientifique informatique et applicatif SCITAS et le support et les services informatiques IC-IT, ainsi que dans un réseau informatique Nexus 9300 Series pour l'entité informatique Infrastructure et maintenance.
- **PSI:** Le PSI a consacré la majeure partie de ses achats à des équipements techniques, notamment des aménagements pour adaptation aux besoins des utilisateurs de la grande installation de recherche SLS 2.0 (32 mio CHF).
- **WSL:** Investissements dans des machines/du matériel informatique (1 mio CHF) et des aménagements pour adaptation aux besoins des locataires (0,3 mio CHF).
- **Empa:** Achats d'appareils techniques et scientifiques à hauteur de 3 mio CHF. Concernant les aménagements pour adaptation aux besoins des locataires, l'Empa a encore investi 2 mio CHF supplémentaires dans le plan directeur du campus de recherche Empa-Eawag.
- **Eawag:** L'Eawag a acheté divers appareils techniques et scientifiques à hauteur de 1 mio CHF et a investi 5 mio CHF supplémentaires dans les transformations du laboratoire en 2024. Des informations détaillées sur les immobilisations corporelles sont disponibles au annexe 21 de l'annexe.

# Perspectives

## Orientations financières et stratégiques

Le Domaine des EPF est confronté à un avenir financier difficile. Les nouvelles coupes budgétaires proposées par la Confédération dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 2027 aggraveront encore sa situation financière. Pour la période FRI 2025–2028, il faut donc s'attendre à une stagnation, voire à un recul du financement fédéral en termes réels. Tandis que les recettes stagnent, les dépenses continuent d'augmenter, et ce déséquilibre financier contraint le Domaine des EPF à prendre des mesures de renonciation substantielles.

Les deux EPF ne créeront probablement pas de nouvelles chaires professorales ces prochaines années, alors que le nombre d'étudiantes et d'étudiants progresse. Cela se traduit par la détérioration progressive du taux d'encadrement. Les mesures visant à limiter le nombre d'étudiantes et d'étudiants restent à l'ordre du jour, certaines sont mises en œuvre.

S'agissant des infrastructures de recherche, des mises à niveau prévues, comme la ligne de faisceau ESup au PSI, seront reportées. Les institutions doivent retarder ou réduire leurs projets et programmes de recherche. En mars 2024, le Conseil des EPF a dû suspendre pour la période FRI 2025–2028 les mises au concours prévues pour les initiatives conjointes dans le cadre des priorités stratégiques «Santé humaine», «Matériaux de pointe et technologies-clés» ainsi que «Transformation numérique responsable». Ceci a des répercussions sur le pôle scientifique et technologique suisse.

Compte tenu de la situation actuelle, la diversification de la base de financement gagne en importance. Les fonds provenant de fondations privées ou de dons apportent une contribution précieuse. Ils permettent d'accélérer la mise en œuvre de projets stratégiques et encouragent de nouvelles impulsions pour le développement thématique de l'enseignement et de la recherche. Ils sont cependant soumis à de fortes fluctuations.

## Poursuite attendue de la forte réduction des réserves

Malgré les mesures de renonciation et une diversification accrue des sources de financement, la diminution des réserves se poursuivra du fait de la réduction des moyens. Ces trois prochaines années, le Domaine des EPF prévoit une nouvelle réduction bien supérieure à 50% pour la mise en œuvre des programmes stratégiques et des investissements nécessaires à l'exploitation dans la construction et la rénovation des infrastructures, afin de répondre aux besoins de la recherche de pointe et au nombre croissant d'étudiantes et d'étudiants.

Ensuite, il sera urgent de rééquilibrer le budget. Le Domaine des EPF a besoin d'un niveau minimum de réserves, non seulement pour couvrir les risques ou financer les déficits, mais aussi pour pouvoir réagir de manière ciblée aux opportunités et aux défis stratégiques.

*Cette page a été volontairement laissée vide.*

# Comptes annuels consolidés

## Compte de résultat consolidé

Tableau 1: Compte de résultat du Domaine des EPF (consolidé)

mio CHF	Annexe	Budget 2024	Réalisé 2024	Réalisé 2023	Ecart réalisé absolu
Contribution financière de la Confédération		2 449	2 449	2 535	- 86
Contribution aux loyers		203	203	195	8
<b>Financement fédéral</b>	7	<b>2 652</b>	<b>2 652</b>	<b>2 730</b>	<b>- 78</b>
<b>Taxes d'études, formation continue</b>	8	<b>62</b>	<b>61</b>	<b>61</b>	<b>-</b>
Fonds national suisse (FNS), contributions ordinaires à la recherche		304	278	272	6
Fonds national suisse (FNS), dispositions transitoires de la Confédération		n/a	29	15	14
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse), contributions ordinaires à la recherche		46	45	47	- 2
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse), dispositions transitoires de la Confédération		n/a	1	1	-
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle), contributions ordinaires à la recherche		94	87	90	- 3
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle), dispositions transitoires de la Confédération		n/a	10	2	8
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRI), contributions ordinaires à la recherche		130	65	106	- 40
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRI), dispositions transitoires de la Confédération		n/a	81	43	38
Recherche axée sur l'économie (secteur privé)		144	142	140	2
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)		105	110	106	4
<b>Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques</b>	9	<b>823</b>	<b>848</b>	<b>822</b>	<b>26</b>
<b>Dons et legs</b>	10	<b>109</b>	<b>131</b>	<b>159</b>	<b>- 28</b>
<b>Autres produits</b>	11	<b>134</b>	<b>169</b>	<b>155</b>	<b>14</b>
<b>Produits d'exploitation *</b>		<b>3 780</b>	<b>3 862</b>	<b>3 929</b>	<b>- 67</b>
Charges de personnel	5, 12, 28	2 595	2 622	2 549	73
Charges de biens et services	13	1 014	1 044	1 037	7
Amortissements	21, 23	321	328	296	32
Charges de transfert	14	38	63	62	-
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>3 968</b>	<b>4 057</b>	<b>3 944</b>	<b>113</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>- 189</b>	<b>- 195</b>	<b>- 16</b>	<b>- 179</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER *</b>	15	<b>9</b>	<b>37</b>	<b>30</b>	<b>7</b>
Résultat des entités associées et co-entreprises *	20	-	14	8	6
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>- 180</b>	<b>- 144</b>	<b>23</b>	<b>- 166</b>
Produit total *		3 788	3 913	3 967	- 54

# Bilan consolidé

Tableau 2: Bilan du Domaine des EPF (consolidé)

mio CHF	Annexe	31.12.2024	31.12.2023	Ecart absolu
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Liquidités et placements à court terme	16	633	1 061	- 428
Créances à court terme sur transactions sans contrepartie	17	775	697	79
Créances à court terme sur transactions avec contrepartie	17	54	65	- 10
Placements financiers et prêts à court terme	22	1 401	1 124	277
Stocks	18	13	12	1
Actifs de régularisation	19	77	60	17
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>2 953</b>	<b>3 018</b>	<b>- 65</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Immobilisations corporelles	21	2 137	2 136	1
Immobilisations incorporelles	21	64	60	4
Créances à long terme sur transactions sans contrepartie	17	1 242	1 098	144
Créances à long terme sur transactions avec contrepartie	17	-	-	-
Participations dans des entités associées et co-entreprises	20	267	254	14
Placements financiers et prêts à long terme	22	84	80	4
Cofinancements	23	100	105	- 4
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>3 894</b>	<b>3 732</b>	<b>162</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>6 847</b>	<b>6 750</b>	<b>97</b>
<b>CAPITAUX DE TIERS</b>				
Engagements courants	24	223	217	7
Engagements financiers à court terme	25	152	17	135
Passifs de régularisation	26	213	200	13
Provisions à court terme	27	98	97	1
<b>Capitaux de tiers à court terme</b>		<b>687</b>	<b>531</b>	<b>156</b>
Fonds de tiers affectés	29	1 942	1 697	245
Engagements financiers à long terme	25	239	373	- 134
Engagements nets de prévoyance	28	596	497	99
Provisions à long terme	27	511	519	- 8
<b>Capitaux de tiers à long terme</b>		<b>3 289</b>	<b>3 087</b>	<b>202</b>
<b>Total des capitaux de tiers</b>		<b>3 976</b>	<b>3 618</b>	<b>358</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Réserves de réévaluation		392	508	- 117
Réserves d'entités associées	20	267	254	14
Dons, soutiens financiers, cofinancements		1 050	1 024	26
Autres capitaux propres		1 162	1 346	- 184
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>2 871</b>	<b>3 133</b>	<b>- 261</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>6 847</b>	<b>6 750</b>	<b>97</b>

## Tableau des capitaux propres consolidés

Tableau 3: Tableau des capitaux propres du Domaine des EPF (consolidés)

mio CHF	Réserves de réévaluation	Réserves d'entités associées	Dons, soutiens financiers, cofinancements	Autres capitaux propres					Excédent (+)/déficit (-) au bilan	Total des capitaux propres
				Réserves liées à des projets de formation et de recherche	Réserves liées à des projets d'infrastructure et d'administration	Réserves avec affectation interne	Réserves sans affectation			
2023										
<b>État au 01.01.2023</b>	<b>721</b>	<b>246</b>	<b>948</b>	<b>658</b>	<b>83</b>	<b>741</b>	<b>561</b>	<b>105</b>	<b>3 322</b>	
<i>Transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres:</i>										
Réévaluation des engagements nets de prévoyance	- 213								- 213	
Variations des participations aux entités associées		-						-	-	
Autres changements								1	1	
Total des transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres	- 213	-						1	- 212	
Résultat de l'exercice								23	23	
Transferts durant l'exercice sous revue		8	76					- 84	-	
Transfert des réserves avec affectation interne				- 79	- 40	- 119	119		-	
Affectation des réserves							- 180	180	-	
Ecart de conversion dans les capitaux propres								-	-	
<b>Total des variations</b>	<b>- 213</b>	<b>8</b>	<b>76</b>	<b>- 79</b>	<b>- 40</b>	<b>- 119</b>	<b>- 61</b>	<b>119</b>	<b>- 190</b>	
<b>État au 31.12.2023</b>	<b>508</b>	<b>254</b>	<b>1024</b>	<b>579</b>	<b>43</b>	<b>622</b>	<b>500</b>	<b>225</b>	<b>3133</b>	
2024										
<b>État au 01.01.2024</b>	<b>508</b>	<b>254</b>	<b>1024</b>	<b>579</b>	<b>43</b>	<b>622</b>	<b>500</b>	<b>225</b>	<b>3133</b>	
<i>Transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres:</i>										
Réévaluation des engagements nets de prévoyance	- 117								- 117	
Variations des participations aux entités associées		- 1						-	- 1	
Autres changements								-	-	
Total des transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres	- 117	- 1						-	- 118	
Résultat de l'exercice								- 144	- 144	
Transferts durant l'exercice sous revue		14	26					- 40	-	
Transfert des réserves avec affectation interne				- 107	- 24	- 132	132		-	
Affectation des réserves							- 180	180	-	
Ecart de conversion dans les capitaux propres								-	-	
<b>Total des variations</b>	<b>- 117</b>	<b>14</b>	<b>26</b>	<b>- 107</b>	<b>- 24</b>	<b>- 132</b>	<b>- 48</b>	<b>- 4</b>	<b>- 261</b>	
<b>État au 31.12.2024</b>	<b>392</b>	<b>267</b>	<b>1050</b>	<b>472</b>	<b>18</b>	<b>490</b>	<b>451</b>	<b>221</b>	<b>2871</b>	

Pendant l'exercice sous revue, les capitaux propres ont reculé, passant de 3133 à 2871 mio CHF. Cette baisse de 261 mio CHF des capitaux propres est due au résultat annuel négatif de 144 mio CHF et à la diminution de 117 mio CHF des réserves de réévaluation résultant des engagements nets de prévoyance.

### Réserves de réévaluation

Les réserves de réévaluation se composent des bénéfiques actuariels et de placement nets cumulés des régimes de prévoyance à prestations définies (392 mio CHF). La perte générée par la réévaluation de 117 mio CHF et comptabilisée dans l'exercice sous revue est due aux modifications des hypothèses financières (réduction du taux d'actualisation) contrebalancées par un rendement positif des placements (détails cf. annexe 28 Régimes de prévoyance à prestations définies).

### Dons, soutiens financiers, cofinancements

Les dons, soutiens financiers et cofinancements ont progressé de 26 mio CHF. Cette hausse reflète principalement le résultat positif des mandats de gestion de fortune.

### Réserves avec affectation interne

Les réserves avec affectation interne contiennent les engagements financiers des organes de direction (Conseil des EPF, directions des écoles, directions) visant à promouvoir les initiatives stratégiques et les projets, y compris les fonds fédéraux reçus mais pas encore utilisés pour les grands axes stratégiques, les initiatives conjointes dans le cadre des priorités stratégiques et les infrastructures de recherche. Pendant l'exercice sous revue, la baisse a été de 132 mio CHF.

A l'ETH Zurich, les réserves ont été utilisées surtout pour le superordinateur HPCN/Alps, pour l'avancement du programme ETH+/Open ETH, pour des appareils scientifiques sur le site BSS et pour des chaires ayant bénéficié d'un financement de départ. En outre, des réserves ont été utilisées en lien avec les dépenses d'investissement pour la mise à niveau SLS 2.0 et le projet ESUP au PSI, pour des activités sur NEST, le bâtiment de recherche et d'innovation modulaire de l'Empa, ainsi que pour la transformation du laboratoire de l'Eawag. Il y a eu de nouveaux engagements à l'Empa, pour la création d'une chaire de technologies de capteurs environnementaux et, à l'EPFL pour l'initiative S4S (*Solutions for Sustainability*).

### Réserves sans affectation

Les réserves sans affectation ont diminué de 48 mio CHF pendant l'exercice sous revue. Cette réduction est liée au financement de l'achat du *Swiss Tech Convention Center* (STCC) par l'EPFL (voir détails dans l'annexe 4, Appréciations du management). En revanche, il y a eu des retards dans des projets de construction à l'ETH Zurich et à l'Eawag, ce qui a conduit à une hausse temporaire des réserves du fait du transfert de crédit du crédit d'investissement au crédit de charges (voir les explications sur le transfert de crédit dans l'annexe 5). Au PSI, les réserves ont augmenté en raison de soldes résiduels de projets financés par des tiers.

En outre, comme déjà au cours des années précédentes, une grande partie du financement fédéral a été investie dans les immobilisations corporelles meubles et les immeubles. De ce fait, moins de fonds fédéraux étaient disponibles pour des coûts d'exploitation plus élevés, ce qui a contribué à réduire les réserves.

### Excédent/déficit de bilan

L'excédent de 221 mio CHF au bilan au 31 décembre 2024 représente la valeur résiduelle de l'ensemble des capitaux propres, déduction faite des postes de capitaux propres présentés séparément. Il contient le résultat pas encore réparti (excédent) des exercices précédents, le retraitement négatif résultant du passage aux normes IPSAS et des adaptations liées à ces normes, les augmentations et diminutions des dons, des soutiens financiers, des cofinancements et des réserves d'entités associées, ainsi que l'affectation des réserves de l'année.

## Tableau des flux de trésorerie consolidés

Tableau 4: Tableau des flux de trésorerie du Domaine des EPF (consolidés)

mio CHF	Annexe	2024	2023	Ecart absolu
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS</b>				
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>- 144</b>	<b>23</b>	<b>- 166</b>
Amortissements	21, 23	328	296	32
Résultat des entités associées et co-entreprises	20	- 14	- 8	- 6
Résultat financier non monétaire	15	- 39	- 33	- 5
Variation de l'actif circulant net		- 66	- 16	- 51
Variation des engagements nets de prévoyance	28	- 18	- 36	18
Variation des provisions	27	- 6	- 87	80
Variation des créances à long terme	17	- 138	- 48	- 90
Variation des fonds de tiers affectés	29	245	57	187
Reclassements et autres produits non monétaires		9	70	- 61
<b>Flux de trésorerie provenant des activités</b>		<b>156</b>	<b>218</b>	<b>- 63</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>Investissements</b>				
Immobilisations corporelles	21	- 329	- 332	3
Immobilisations incorporelles	21	- 12	- 9	- 3
Cofinancements	23	-	-	-
Prêts	22	- 176	-	- 176
Placements financiers à court et à long terme	22	- 585	- 85	- 500
<b>Total investissements</b>		<b>- 1101</b>	<b>- 425</b>	<b>- 676</b>
<b>Désinvestissements</b>				
Immobilisations corporelles	21	2	3	- 1
Immobilisations incorporelles	21	-	-	-
Cofinancements	23	-	-	-
Prêts	22	45	-	45
Placements financiers à court et à long terme	22	469	552	- 83
<b>Total désinvestissements</b>		<b>516</b>	<b>555</b>	<b>- 39</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>- 585</b>	<b>130</b>	<b>- 715</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>				
Augmentation des engagements financiers à court et à long terme	25	11	4	7
Remboursement des engagements financiers à court et à long terme	25	- 10	- 12	2
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>1</b>	<b>- 8</b>	<b>9</b>
<b>Total flux de trésorerie</b>		<b>- 429</b>	<b>341</b>	<b>- 770</b>
<b>Liquidités et placements à court terme en début de période</b>	16	<b>1061</b>	<b>721</b>	<b>340</b>
<b>Total flux de trésorerie*</b>		<b>- 429</b>	<b>341</b>	
<b>Liquidités et placements à court terme en fin de période</b>	16	<b>633</b>	<b>1061</b>	<b>- 428</b>
dont écarts de conversion sur liquidités et placements à court terme		1	- 1	2
<b>Inclus dans le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation:</b>				
Dividendes perçus		8	5	3
Intérêts perçus		7	2	5
Intérêts payés		- 11	- 8	- 3

\* L'année 2024 comprend des transferts vers les placements financiers et prêts à court terme de 314 mio CHF (2023: provenant des placements financiers à court terme de 508 mio CHF)

# Annexe aux comptes annuels consolidés

## 1 Activité économique

Font partie du Domaine des EPF les deux écoles polytechniques fédérales – ETH Zurich et EPFL – ainsi que les quatre établissements de recherche que sont l'Institut Paul Scherrer PSI, l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (Empa) et l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (Eawag). Ces six institutions sont des organismes de droit public de la Confédération dotés de la personnalité juridique. Relèvent également du Domaine des EPF le Conseil des écoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF) en tant qu'organe stratégique de direction et de surveillance ainsi que la Commission de recours interne des EPF.

Des informations détaillées sur l'activité économique, la gestion et le reporting du Domaine des EPF sont disponibles au chapitre Gouvernance (cf. rapport de gestion p. 35 ss.)

## 2 Bases de la présentation des comptes

Ces états financiers sont des comptes consolidés couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024. La date de clôture du bilan est le 31 décembre 2024. Les comptes sont exprimés en francs suisses (CHF). Sauf mention contraire, tous les montants sont indiqués en millions de francs (mio CHF).

### Bases légales

La présentation des comptes du Domaine des EPF repose sur les bases légales suivantes (directives et règlements compris) dans la version en vigueur à la clôture de l'exercice:

- Loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les écoles polytechniques fédérales (Loi sur les EPF, RS 414.110)
- Ordonnance du 19 novembre 2003 sur le domaine des écoles polytechniques fédérales (Ordonnance sur le Domaine des EPF, RS 414.110.3)
- Ordonnance du 5 décembre 2014 sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF (RS 414.123)
- Manuel de présentation des comptes pour le Domaine des EPF (version 7.2)

### Normes comptables

Les comptes annuels consolidés du Domaine des EPF ont été établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Les règles comptables sur lesquelles ils reposent sont définies dans le Manuel de présentation des comptes pour le Domaine des EPF (art. 34, Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF).

## Normes IPSAS publiées mais pas encore appliquées

A la date de clôture du bilan, les normes IPSAS suivantes ont été publiées.

Norme	Titre	Entrée en vigueur
IPSAS 43	Contrats de location	01.01.2025
IPSAS 44	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	01.01.2025
IPSAS 45	Immobilisations corporelles	01.01.2025
IPSAS 46	Evaluation	01.01.2025
IPSAS 47	Produits des activités ordinaires	01.01.2026
IPSAS 48	Charges de transfert	01.01.2026
IPSAS 49	Régimes de retraite	01.01.2026
	Améliorations des normes IPSAS 2023	01.01.2026*
	Contrats de location concessionnels et autres accords transférant des droits sur des actifs (modifications dans les normes IPSAS 43, 47 et 48)	01.01.2027
IPSAS 50	Exploration et évaluation des ressources minérales	01.01.2027
	Frais de décapage dans la phase de production d'une mine à ciel ouvert (amendements à l'IPSAS 12)	01.01.2027

\* pour les thèmes potentiellement pertinents pour le Domaine des EPF

Les normes et modifications susmentionnées ne sont pas appliquées de manière anticipée dans les comptes annuels consolidés actuels.

Le Domaine des EPF analyse actuellement les conséquences attendues des normes suivantes sur les comptes annuels consolidés:

- Pour les preneurs de leasing, IPSAS 43 Contrats de location introduit une approche unique concernant l'inscription au bilan des contrats de leasing. Cette approche prévoit que, pour tous les contrats de leasing, il convient de comptabiliser des actifs pour les droits d'utilisation des actifs loués, d'une part, et des engagements pour les obligations de paiement contractées, d'autre part. Des allègements peuvent être appliqués pour les actifs loués de faible valeur et pour les contrats de leasing à court terme. En outre, la norme contient plusieurs allègements pour la première application. Contrairement à la présentation actuelle des charges de leasing opérationnel, les amortissements des droits d'utilisation ainsi que les charges d'intérêts résultant de l'actualisation des engagements de leasing seront désormais comptabilisés. Le Domaine des EPF s'attend à ce que la première application de la norme IPSAS 43 ait un impact significatif sur ses comptes annuels. Toutefois, les analyses n'étant pas encore terminées au 31 décembre 2024, il n'est pas encore possible d'estimer de manière fiable les effets résultant de l'application d'IPSAS 43. Des allègements seront appliqués pour les contrats de leasing à court terme (moins de douze mois). Les directives relatives à l'inscription au bilan pour les bailleurs restent largement inchangées.

Toutes choses égales par ailleurs, les «contrats de leasing financier» existants seront repris tels quels le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Pour les contrats précédemment classés en tant que leasings opérationnels, un montant équivalent sera inscrit à la fois à l'actif et au passif, correspondant à la valeur actuelle des paiements de leasing résiduels à venir. L'augmentation du bilan qui en résulte entraînera une hausse de l'actif immobilisé et des capitaux de tiers. L'excédent ou le déficit au bilan ne devrait pas changer de manière significative lors de la première application, en raison des options choisies dans ce contexte. Actuellement, les charges relatives aux contrats

de leasing opérationnels sont comptabilisées dans le compte de résultat. A l'avenir, ce seront les amortissements des droits d'utilisation ainsi que les charges d'intérêts liées à la rémunération des engagements de leasing qui seront inscrits dans le compte de résultat. Cette nouvelle approche entraînera un report de la comptabilisation des charges afférentes aux contrats de leasing. Il est à prévoir que cet ajustement conduira à une augmentation des charges liées aux contrats de leasing dans le résultat de l'exercice 2025.

Du fait de la modification de la comptabilisation des charges de leasing issues des contrats de leasing opérationnels actuels, le tableau des flux de trésorerie affichera un flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation plus élevé et un flux de trésorerie provenant des activités de financement plus faible.

- IPSAS 44 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées régit la comptabilisation et l'évaluation des actifs détenus en vue de la vente et spécifie la présentation et les informations à fournir sur les activités abandonnées.  
IPSAS 45 Immobilisations corporelles remplace IPSAS 17, la norme actuelle traitant du même sujet. Cette nouvelle norme contient un nouveau modèle d'évaluation supplémentaire («*current operational value*»). Elle intègre en outre l'obligation d'inscrire à l'actif et de publier les biens culturels qui répondent à la définition d'une immobilisation corporelle.
- IPSAS 46 Evaluation introduit les principes applicables à la première évaluation ainsi qu'aux évaluations ultérieures pour toutes les normes IPSAS. Cette norme contient, d'une part, pour la première fois des lignes directrices générales concernant la valeur actuelle à indiquer et, d'autre part, un modèle d'évaluation supplémentaire («*current operational value*»), qui propose une base de calcul alternative pour certains actifs du secteur public.
- IPSAS 47 Revenus remplace les normes actuelles IPSAS 9 Produits des opérations avec contrepartie directe, IPSAS 11 Contrats de construction à long terme et IPSAS 23 Produits des opérations sans contrepartie. Cette nouvelle norme prévoit que, pour la comptabilisation, il faut déterminer si les produits sont issus d'un accord contraignant ou s'il n'existe pas d'accord de ce type. Un accord contraignant confère aux parties des droits et des obligations dont l'exécution peut être imposée par des moyens juridiques ou équivalents. Cette distinction influence aussi bien la date de saisie des produits que l'inscription au bilan des actifs et des passifs liés à des transactions relatives aux produits. Le Domaine des EPF s'attend à des répercussions sur son bilan, en raison notamment des nouvelles directives sur la classification et la présentation des transactions relatives aux produits.
- IPSAS 48 Charges de transfert comprend des dispositions relatives à l'inscription au bilan ainsi qu'à la publication des charges de transfert et comble ainsi une lacune dans les normes IPSAS actuelles. Comme IPSAS 47 Revenus, elle se base sur le concept des accords contraignants. Pour comptabiliser les charges de transfert, il faut savoir si la transaction comprend un droit à l'exécution de l'engagement (par le destinataire du transfert). Ce droit invocable en justice est indiqué en tant qu'actif par l'auteur du transfert, puis comptabilisé comme charge lorsque ce droit s'éteint.
- Les contrats de location concessionnels et autres accords de transfert de droits sur des actifs donnent lieu à des adaptations des normes IPSAS 43, IPSAS 47 et IPSAS 48. Celles-ci traitent, entre autres, de l'application de ces normes aux accords d'utilisation d'immobilisations corporelles conclus à titre gratuit ou à des conditions non conformes au marché.

## 3 Principes d'établissement du bilan et d'évaluation

Les principes d'établissement du bilan et d'évaluation découlent des principes de présentation des comptes. Les comptes annuels consolidés reflètent fidèlement (*true and fair view*) la situation patrimoniale, financière et des revenus du Domaine des EPF.

Les comptes consolidés se basent sur les valeurs d'acquisition historiques. Les exceptions à cette règle sont présentées dans les principes comptables suivants.

### Consolidation

Les comptes annuels consolidés du Domaine des EPF englobent les comptes annuels des deux EPF, des quatre établissements de recherche, du Conseil des EPF ainsi que ceux de toutes les entités soumises directement ou indirectement au contrôle d'une ou plusieurs institutions mentionnées ou du Conseil des EPF. La valeur des participations dans des entités associées est également incluse dans les comptes consolidés.

On parle de contrôle lorsque, du fait de son engagement dans une entité, l'institution qui exerce ce contrôle ou le Conseil des EPF détient un pouvoir de décision sur les activités importantes pour la marche des affaires de l'entité et est, de ce fait, en mesure d'influencer ses résultats économiques. L'entité qui exerce le contrôle s'expose également à des résultats économiques variables ou dispose de droits sur ceux-ci. On considère généralement qu'il y a contrôle lorsqu'une institution ou le Conseil des EPF détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote ou des droits de vote susceptibles d'être exercés au sein de l'entité. Ces entités sont consolidées par intégration globale.

La consolidation est effectuée sur la base des comptes individuels des institutions, du Conseil des EPF et des entités contrôlées. Les créances, engagements, produits et charges issus de transactions internes au sein du Domaine des EPF ainsi que les participations et les bénéfices intermédiaires non réalisés sont éliminés dans le cadre de la consolidation. L'ensemble des comptes sont établis selon des principes homogènes, généralement à la même date.

Pour les entités contrôlées, il arrive que, du fait des délais impartis, les comptes de l'année précédente soient utilisés au lieu de ceux établis au 31 décembre de l'exercice sous revue. Une part négligeable des comptes consolidés du Domaine des EPF contient les comptes de l'exercice précédent, qui sont ajustés en fonction des transactions significatives survenues entre la date de clôture de l'exercice précédent et le 31 décembre de l'exercice sous revue.

Les participations dans des entités acquises durant la période sous revue sont comptabilisées dans les comptes annuels consolidés dès lors qu'elles remplissent les critères de consolidation et dépassent durant deux années consécutives les seuils définis dans l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF. Les entités cédées sont prises en compte jusqu'au moment de la perte du contrôle, qui correspond généralement au moment de la vente.

Il n'existe au sein du Domaine des EPF aucun intérêt non contrôlant (participation minoritaire) à prendre en compte.

Sont considérées comme des entités associées les entités sur lesquelles l'une des institutions ou le Conseil des EPF exerce une influence déterminante sans toutefois les contrôler. Généralement, une participation dans une entité associée est déterminante lorsqu'une institution ou le Conseil des EPF dispose de 20 à 50% des droits de vote. Ces participations ne sont pas entièrement consolidées, mais prises en compte selon la méthode de mise en équivalence et inscrites au bilan en tant que participations dans des entités associées. Avec la méthode de mise en équivalence, la valeur de la participation correspond à la valeur d'acquisition, qui est ensuite ajustée proportionnellement des éventuelles modifications dans les actifs nets de l'entité associée.

Une vue d'ensemble des entités contrôlées et associées est présentée au annexe 35 Relations avec des entités contrôlées et associées.

## Conversion des devises étrangères

Les transactions effectuées dans une devise étrangère différente de la monnaie fonctionnelle sont converties au taux de change en vigueur le jour de la transaction.

A la date de clôture du bilan, les positions monétaires en devises étrangères sont converties au cours en vigueur le jour de la clôture et les positions non monétaires au cours en vigueur le jour de la transaction. Les différences de change qui en résultent sont saisies dans les produits financiers et les charges financières.

L'actif et le passif des entités contrôlées avec une monnaie fonctionnelle différente sont convertis au cours en vigueur le jour de la clôture, tandis que le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie le sont au cours moyen. Les différences de change résultant de la conversion des actifs nets et des comptes de résultat sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Les principales devises et leurs taux de change sont les suivants:

Tableau 5: Principaux taux de change

Monnaie	Unité	Taux de clôture au		Taux moyen	
		31.12.2024	31.12.2023	2024	2023
EUR	1	0,9389	0,9298	0,9524	0,9717
USD	1	0,9063	0,8418	0,8801	0,8988
GBP	1	1,1364	1,0716	1,1251	1,1171
SGD	1	0,6642	0,6378	0,6588	0,6692

## Comptabilisation des produits

Chaque produit d'une entité est examiné pour savoir s'il s'agit d'une transaction avec contrepartie (IPSAS 9) ou d'une transaction sans contrepartie (IPSAS 23). Le montant lié à une transaction avec contrepartie (IPSAS 9) est comptabilisé au moment de la livraison de biens et de la fourniture de services. S'agissant des contrats relatifs à des projets, la part non encore fournie est comptabilisée dans les capitaux de tiers. Le produit est calculé et présenté en fonction de l'avancement du projet, sur la base des coûts relatifs à la période sous revue.

En cas de transaction sans contrepartie (IPSAS 23), il faut distinguer s'il existe ou non une obligation de prestation ou de remboursement. En présence d'une telle obligation, le montant correspondant est enregistré dans les capitaux de tiers lors de la conclusion du contrat et corrigé avec effet sur le résultat en fonction de l'avancement du projet sur la base des ressources utilisées.

Si la transaction ne présente ni contrepartie ni obligation de remboursement ou de prestation selon IPSAS 23, comme cela est généralement le cas pour les dons, le revenu est intégralement comptabilisé durant l'exercice sous revue. Les actifs nets et les capitaux propres de l'entité concernée augmentent d'autant.

Dans le cas des contrats de construction (IPSAS 11), les produits et les coûts générés par le contrat à la date de clôture des comptes sont comptabilisés comme des charges et des produits en fonction de l'état d'avancement des travaux. Les produits générés par le contrat sont évalués à la valeur réelle de la contrepartie reçue ou due. Le calcul des coûts pour les charges générées par le contrat est effectué à l'aide de méthodes prévisionnelles adaptées. Les contrats de construction affichant un solde passif sont comptabilisés comme des dettes, ceux affichant un solde actif comme des actifs.

Les produits sont structurés comme suit:

### Financement fédéral

Les contributions allouées au Domaine des EPF par la Confédération ou le Parlement comprennent la contribution financière de la Confédération (au sens strict) et la contribution de la Confédération aux loyers. Ces deux types de produits sont qualifiés de transactions sans contrepartie (IPSAS 23).

Les contributions de la Confédération sont comptabilisées durant l'année de leur versement. Les fonds issus de la contribution financière de la Confédération qui ne sont pas utilisés sont portés aux réserves dans les capitaux propres.

La contribution aux loyers correspond aux charges de loyers, dont le montant équivaut à un loyer théorique pour les bâtiments appartenant à la Confédération qu'utilisent les institutions du Domaine des EPF. Les charges de loyers figurent dans les charges de biens et services.

#### **Taxes d'études, formation continue**

Les produits provenant des taxes d'études, contributions aux frais de formation continue certifiante et non certifiante, ainsi que les autres taxes administratives sont qualifiés de transactions avec contrepartie (IPSAS 9). Ils sont en principe comptabilisés et délimités à la date de la livraison ou de la fourniture de la prestation.

#### **Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques**

Les deux EPF et les institutions du Domaine des EPF se voient verser de la part de multiples bailleurs de fonds des contributions liées à des projets dans le but d'encourager la formation et la recherche. Ces financements concernent principalement des projets pluriannuels. Selon leur nature, les contributions sont qualifiées de transactions avec ou sans contrepartie.

#### **Dons et legs**

Les produits provenant de dons et legs sont considérés comme des transactions sans contrepartie (IPSAS 23). Ces dons sans risque de remboursement, même partiel, sont généralement comptabilisés intégralement comme produits lors de la signature du contrat.

Font également partie des dons les prestations en nature, dont on distingue les catégories suivantes:

- **Les biens en nature** (*goods in-kind*) sont comptabilisés au moment de la signature du contrat et portés à l'actif conformément aux prescriptions en vigueur.
- **Les droits d'utilisation d'actifs obtenus** (*donated rights*) au sens d'un leasing opérationnel sont comptabilisés en charges et produits. Ceux obtenus au sens d'un leasing financier sont évalués à leur juste valeur (*fair value*) à la conclusion du contrat, lorsque cette valeur est connue, et sont amortis sur la durée d'utilisation. En cas d'obligation de prestation, celle-ci est inscrite au passif, et le produit est reconnu chaque année selon les prestations reçues. En l'absence d'obligation de prestation, le produit est entièrement reconnu lors de l'activation de l'actif.
- **Les prestations de services en nature obtenues** (*services in-kind*) ne sont pas comptabilisées mais présentées dans l'annexe et commentées si elles sont significatives.

Compte tenu de leur nombre élevé et de la difficulté de les recenser, de les distinguer et de les évaluer, les droits d'utilisation ainsi que les prestations de services en nature fournies dans le cadre de contrats de recherche ne sont pas comptabilisés. Seule une description générale de l'activité de recherche est mentionnée en annexe.

#### **Autres produits**

Les autres produits incluent notamment les autres produits de prestations de services et les produits des immeubles. Ces produits sont classés comme des produits avec contrepartie (IPSAS 9). Ils sont en principe comptabilisés et délimités à la date de la livraison ou de la fourniture de la prestation.

#### **Liquidités et placements à court terme**

Les liquidités et les placements à court terme comprennent les caisses, les avoirs à vue et les placements à terme auprès d'instituts financiers, ainsi que les fonds placés auprès de la Confédération lorsque leur durée totale ou résiduelle au moment du placement est de moins de 90 jours. Les liquidités et placements à court terme sont évalués à la valeur nominale.

## Créances

Les créances provenant de transactions avec contrepartie (livraisons de biens et prestations de services) et sans contrepartie sont présentées séparément dans le bilan.

Dans le cas des créances sans contrepartie (IPSAS 23) telles que celles résultant de projets de recherche financés par le FNS, la Commission européenne ou d'autres bailleurs de fonds, l'obtention des fonds concernant l'ensemble du projet défini par contrat est considérée comme certaine. Pour cette raison, la somme totale du projet est généralement comptabilisée en tant que créance au moment de la conclusion du contrat, dans la mesure où la juste valeur peut être évaluée de façon fiable. Si les critères de comptabilisation ne peuvent pas être remplis, le financement est indiqué dans les créances conditionnelles.

Les créances à long terme de plus de 10 mio CHF sont portées au bilan à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créances à court terme sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

## Stocks

Les stocks sont évalués au coût d'acquisition ou de production, ou encore à la valeur nette de cession si celle-ci est plus basse. Les coûts d'acquisition ou de production sont déterminés d'après la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks difficilement réalisables font l'objet d'une correction de valeur.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan au coût d'acquisition ou de production, déduction faite des amortissements cumulés. Les amortissements sont comptabilisés linéairement sur toute la durée d'utilisation estimée. Les durées d'utilisation estimées sont les suivantes:

Tableau 6: Durée d'utilisation des immobilisations corporelles

Catégorie d'immobilisations	Durée d'utilisation ETH Zurich / EPFL	Durée d'utilisation établissements de recherche et Conseil des EPF
<b>Immobilisations corporelles immobilières</b>		
Terrains	illimitée	illimitée
Aménagements spécifiques au locataire jusqu'à 1 mio CHF	10 ans	10 ans
Aménagements spécifiques au locataire à partir de 1 mio CHF	selon les composants	selon les composants
Constructions et bâtiments	selon les composants <sup>1</sup>	selon les composants <sup>1</sup>
Biotopes et géotopes	illimitée	illimitée
<b>Immobilisations corporelles mobilières</b>		
Machines, appareils, outillages, équipements	5 ans	5 – 10 ans
Véhicules, aéronefs, bateaux, etc.	5 ans	4 – 7 ans
Mobilier	5 ans	5 – 10 ans
Informatique et communications	3 ans	3 – 7 ans
Installations techniques d'exploitation (grands instruments de recherche)	–	10 – 40 ans <sup>2</sup>

<sup>1</sup> La durée d'utilisation d'un bâtiment dépend du type de construction, de son affectation et de sa structure (20 – 100 ans). Les immobilisations en cours de construction ne sont pas amorties.

<sup>2</sup> On ne pourra s'écarter de cette pratique qu'exceptionnellement.

Les aménagements spécifiques au locataire et les installations dans des locaux loués sont amortis sur la durée d'utilisation prévue ou sur la durée restante du bail à loyer si celle-ci est plus courte.

Pour les entrées d'immobilisations corporelles dont la valeur d'acquisition est supérieure ou égale à 1 mio CHF, on vérifie si des parties doivent être inscrites à l'actif et amorties séparément, si elles représentent une part significative du total de la valeur d'acquisition en raison de durées d'utilisation différentes (approche par composants).

Les investissements qui permettront de dégager un avantage économique ou public sur plusieurs années et dont la valeur peut être déterminée de façon fiable sont inscrits à l'actif et amortis sur la durée d'utilisation économique estimée.

La valeur résiduelle des immobilisations corporelles mises au rebut ou vendues est sortie du bilan. La date de sortie correspond au moment de la sortie physique de l'objet. Les bénéfices ou pertes découlant de la sortie de l'objet sont comptabilisés comme des produits ou des charges d'exploitation.

Les biens culturels et les objets d'art ne sont pas inscrits à l'actif. Ils figurent dans l'inventaire prévu à cet effet.

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou de production. Les logiciels informatiques standards sont amortis linéairement sur trois ans. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur une durée individuelle à déterminer, sur la période couvrant la durée d'utilisation estimée.

### Dépréciations d'actifs non financiers (immobilisations corporelles et incorporelles)

Les immobilisations corporelles et incorporelles font annuellement l'objet d'une analyse sous l'angle d'une possible perte de valeur. En cas de signes concrets, on procède à un test de dépréciation. Si la valeur comptable dépasse durablement la valeur d'utilisation ou de vente nette, la différence est comptabilisée avec effet sur le résultat. Si l'objectif principal d'un placement est la réalisation d'un rendement économique, le calcul de la correction de valeur se fait selon la norme IPSAS 26 (Dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie). Pour tous les autres placements, l'éventuelle dépréciation est calculée conformément aux prescriptions d'IPSAS 21 (Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie). Les principaux critères d'évaluation reposent sur les motivations originales des investissements et l'importance des flux monétaires.

### Actifs financiers

Le Domaine des EPF inscrit au bilan les corrections de valeur concernant les pertes sur créances attendues (ECL) pour les actifs financiers évalués au coût amorti. Il calcule les corrections de valeur sur créances à hauteur des pertes sur créances attendues sur la durée de vie de l'actif concerné (approche simplifiée). Pour les instruments financiers suivants, la correction de valeur est calculée à hauteur de la perte sur créances attendue à 12 mois (approche à trois niveaux):

- Prêts avec faible risque de défaut à la date de clôture du bilan, et
- Avoirs bancaires pour lesquels le risque de défaut n'a pas augmenté de manière significative depuis l'évaluation initiale.

Les corrections de valeur sur créances avec contrepartie et sur créances sans contrepartie sont toujours évaluées à hauteur de la perte sur créances attendue sur la durée de vie (approche simplifiée) au moyen d'une matrice de correction de valeur pour les portefeuilles de créances. Dans certains cas, une créance ne peut pas être attribuée à un portefeuille et est donc évaluée séparément. La probabilité de défaut est basée sur des valeurs empiriques, complétées si possible par des données actuellement observables et par une hypothèse quant à l'évolution future. Aucune correction de valeur n'est comptabilisée sur la part pour laquelle une obligation de prestation selon IPSAS 23 est encore inscrite au passif.

Afin de déterminer si le risque de défaut d'un actif financier a augmenté de manière significative depuis l'évaluation initiale et d'évaluer les pertes sur créances attendues, le Domaine des EPF tient compte d'informations appropriées, pertinentes, fiables et disponibles rapidement à peu de frais. Cela inclut des informations et analyses tant quantitatives que qualitatives reposant sur des expériences passées du Domaine des EPF et sur des estimations fondées y compris, si possible, sur des informations prospectives.

Le Domaine des EPF part entre autres du principe que le risque de défaut d'un actif financier a augmenté de manière significative lorsque cet actif est échu depuis plus de 30 jours.

#### *Présentation de la dépréciation pour les pertes sur créances attendues dans le bilan*

Les dépréciations sur les actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs.

#### *Utilisation des dépréciations*

La valeur comptable brute d'un actif financier est décomptabilisée lorsqu'après une estimation adéquate, le Domaine des EPF ne considère pas que cet actif soit complètement ou partiellement réalisable. Pour ce faire, le Domaine des EPF procède à une estimation individuelle du moment et du montant de la dépréciation. Dans ce contexte, le Domaine des EPF s'attend à ce que l'actif financier concerné puisse être encaissé. Si le Domaine des EPF ne prévoit pas d'encaissement significatif, le montant de la dépréciation est utilisé et l'actif en question est décomptabilisé.

## Leasings

Les contrats de leasing portant sur des immeubles, des équipements, d'autres immobilisations corporelles et véhicules, pour lesquels la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété est transférée au Domaine des EPF, sont considérés comme du leasing financier. Au début du contrat de leasing, l'actif et l'engagement découlant d'un leasing financier sont saisis à la juste valeur de l'objet loué ou à la valeur actuelle des redevances minimales de leasing, si celle-ci est inférieure. Chaque redevance de leasing est décomposée en amortissement et en charge d'intérêt. La part d'amortissement est déduite de l'engagement de leasing capitalisé. L'amortissement du bien en leasing s'opère par le biais de la durée d'utilisation économique ou, si le transfert de propriété n'est pas garanti à la fin de la durée du leasing, par la durée contractuelle plus courte.

Les autres contrats de leasing pour lesquels le Domaine des EPF apparaît comme preneur de leasing ou bailleur sont comptabilisés comme leasing opérationnel. Ils ne sont pas comptabilisés au bilan mais dans le compte de résultat en tant que charges dans la période concernée.

Les terrains et les bâtiments faisant l'objet d'une location sur le long terme sont évalués séparément.

## Placements financiers et prêts

Au sein du Domaine des EPF, un actif financier est classifié et évalué comme suit lors de sa comptabilisation initiale:

- Au coût amorti (CA):
  - Il s'agit ici d'instruments de dette détenus pour encaisser des flux de paiement contractuels qui sont exclusivement des paiements du principal ou d'intérêts. Cela inclut surtout les prêts et les dépôts à terme.
  - Les prêts accordés et les dépôts à terme sont portés au bilan soit au coût amorti (valeur nominale inférieure à 10 mio CHF ainsi que prêts et dépôts à court terme supérieurs ou égaux à 10 mio CHF) soit au coût amorti en utilisant la méthode des intérêts effectifs (prêts et dépôts à long terme supérieurs ou égaux à 10 mio CHF).
  - Le coût amorti est réduit par le montant des dépréciations. Les produits des intérêts, gains et pertes de change ainsi que les dépréciations sont comptabilisés avec effet sur le résultat. Les gains ou pertes résultant de la décomptabilisation sont comptabilisés avec effet sur le résultat.
- Avec effet sur le résultat à la juste valeur (FV compte de résultat):
  - Les actifs financiers détenus dans le but d'être négociés ainsi que les instruments financiers dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur avec effet sur le résultat. Les fluctuations de valeur et les dividendes sont comptabilisés avec effet sur le résultat.

## Immeubles détenus en tant qu'investissement financier

Les immeubles détenus en tant qu'investissement financier ne sont indiqués séparément que s'ils sont substantiels. Sinon, ils sont comptabilisés et publiés dans les immobilisations corporelles.

## Cofinancements

Les cofinancements sont des fonds de tiers acquis par le Domaine des EPF et utilisés pour des projets de construction concernant des immeubles appartenant à la Confédération.

L'évaluation des cofinancements est directement liée à l'évaluation des immeubles sous-jacents, que la Confédération inscrit au bilan au coût d'acquisition ou au coût de construction, déduction faite des amortissements cumulés. Du fait des amortissements en cours, la valeur des cofinancements est réduite dans la même proportion que celle des immeubles sous-jacents. Les co-financements sont présentés à l'actif comme au passif (capitaux propres) avec des valeurs identiques.

## Engagements courants

La comptabilisation des engagements courants dans le bilan intervient normalement lors de l'entrée de la facture. En outre, cette position comprend des comptes courants envers des tiers (notamment les assurances sociales). L'évaluation est faite à la valeur nominale.

## Engagements financiers

Les engagements financiers contiennent des engagements monétaires qui découlent d'activités de financement et des valeurs de remplacement négatives résultant d'instruments financiers dérivés. Les engagements monétaires sont généralement porteurs d'intérêts. Les engagements sont considérés comme étant à court terme si leur remboursement intervient dans les douze mois suivant la date de clôture du bilan. L'évaluation est effectuée généralement au coût amorti. Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

## Provisions

Des provisions sont constituées lorsqu'un engagement actuel est dû à un événement passé, qu'une sortie de fonds est probable et que le montant peut être estimé de façon fiable.

## Régimes de prévoyance à prestations définies

Les engagements nets de prévoyance figurant au bilan sont évalués selon les méthodes d'IPSAS 39. Ils correspondent à la valeur actuelle des engagements de prévoyance à prestations définies (*defined benefit obligation, DBO*), moins les actifs du régime à la valeur de marché. La Caisse de prévoyance et les assurés du Domaine des EPF sont décrits au annexe 28 Régimes de prévoyance à prestations définies.

Les engagements de prévoyance et les services passés sont déterminés chaque année par des experts externes, selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées (*projected unit credit method, PUC*). Le calcul est réalisé sur la base des données des assurés (salaire, avoir de vieillesse, etc.) et à l'aide de paramètres démographiques (retraite, invalidité, décès, etc.) et financiers (évolution des salaires ou des rentes, taux d'intérêt, etc.). Les valeurs calculées sont actualisées à la date de l'évaluation, en appliquant un taux d'actualisation. Les modifications de l'évaluation des conditions-cadres économiques peuvent avoir des conséquences majeures sur les engagements de prévoyance.

Les engagements de prévoyance ont été évalués sur la base de l'effectif actuel des assurés de la Caisse de prévoyance du Domaine des EPF au 31 octobre 2024 et à l'aide des hypothèses actuarielles au 31 décembre 2024 (p. ex. LPP 2020), en tenant compte des plans de prévoyance de la Caisse de prévoyance du Domaine des EPF. Les résultats ont été ensuite actualisés au 31 décembre 2024, à l'aide des flux financiers estimés au pro rata. La juste valeur des actifs du régime est utilisée en tenant compte de la performance estimée au 31 décembre 2024.

La prise en compte du *Risk Sharing* (partage des risques) dans l'évaluation des engagements de prévoyance se fait dans le cadre d'une évaluation en deux étapes et nécessite la définition d'hypothèses supplémentaires. Comme pour les autres hypothèses financières et démographiques, il

s'agit d'hypothèses émises du point de vue de l'employeur. Dans un premier temps, on vérifie si une lacune de financement structurelle selon la LPP, actuelle ou future, peut être établie. Si tel est le cas, d'éventuelles mesures liées aux prestations (abaissement du taux de conversion et mesures d'accompagnement telles que versement d'avoirs de vieillesse, adaptation des cotisations) sont prises en compte dans les calculs. Une éventuelle lacune de financement résiduel selon IPSAS est répartie dans un second temps de manière arithmétique entre l'employeur et les employés. On formule alors l'hypothèse que, conformément à l'échelonnement actuel des cotisations d'épargne réglementaires, la part de ce déficit de financement prise en charge par l'employeur est limitée à 64%. La part prise en charge par les employés est répartie de manière forfaitaire en une part acquise et une part à acquérir en fonction des années de service passées et de celles prévues pour l'avenir. La part déjà acquise diminue la valeur actuelle des engagements de prévoyance de l'employeur, tandis que la part à acquérir réduit les coûts futurs des services rendus de l'employeur.

Depuis l'introduction du *Risk Sharing*, les effets liés aux modifications du plan de prévoyance qui concernent les hypothèses émises dans le cadre du *Risk Sharing* ne sont plus inscrits au compte de résultat mais directement dans les capitaux propres en tant qu'élément de la réévaluation des engagements.

L'éventuel actif net de prévoyance résultant d'un régime à prestations définies est comptabilisé à la valeur la plus faible entre l'excédent de couverture (après déduction d'une contribution des employés de 50%) et la valeur actuelle d'un avantage économique sous la forme de remboursements ou de réductions de futurs paiements de cotisations (*Asset Ceiling*/plafonnement des actifs).

Dans le compte de résultat, les charges en cours liées aux services rendus, le coût des services passés résultant de modifications de plans, les bénéfices et les pertes issus des indemnités du plan, les coûts administratifs ainsi que les intérêts des engagements nets de prévoyance figurent dans les charges de personnel.

Les modifications et les indemnités de plans de prévoyance sont imputées directement au compte de résultat dans la mesure où elles ont conduit à des droits acquis durant la période au cours de laquelle elles surviennent.

Les bénéfices et pertes actuariels ainsi que ceux liés à des placements dans le cadre de plans à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres, pour la période où ils ont été réalisés.

## Fonds de tiers affectés

Les engagements résultant de projets affectés, issus de transactions sans contrepartie (IPSAS 23), sont présentés au bilan comme des fonds de tiers affectés. Ils sont classifiés exclusivement dans les capitaux de tiers à long terme, puisque ces projets durent en général plusieurs années et que, dans la plupart des cas, la part à court terme de l'engagement ne peut pas être déterminée en raison de la nature des projets.

L'évaluation à la date de clôture du bilan se fait sur la base des obligations de prestation en cours. Elles représentent la différence entre les montants de projets convenus et les prestations effectivement fournies à la date de clôture du bilan.

## Capitaux propres

Les actifs nets ou capitaux propres représentent l'intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous les engagements. La structure des capitaux propres du Domaine des EPF est la suivante:

### **Réserves de réévaluation** (opérations sans incidence sur le résultat):

Cette position comprend les réserves de réévaluation résultant des engagements nets de prévoyance. Les bénéfices et les pertes actuariels ainsi que ceux liés à des placements découlant des engagements de prévoyance et des actifs du plan sont comptabilisés dans les capitaux propres sans incidence sur le résultat.

### Réserves d'entités associées

Cette position contient les réserves issues de la part aux capitaux propres des entités associées, qui est évaluée selon la méthode de la mise en équivalence. Ces réserves ne sont pas directement accessibles et elles sont affectées.

### Dons, soutiens financiers et cofinancements

Cette position comprend les fonds de tiers non encore utilisés provenant de dons, de legs ainsi que d'autres types de soutiens financiers, qui sont soumis à conditions mais ne sont pas considérés comme des capitaux de tiers. Il s'agit exclusivement de fonds provenant de transactions sans contrepartie (IPSAS 23). Les revenus générés par les placements issus des fonds de tiers et les réserves constituées pour les fluctuations de valeur du portefeuille de titres (capital-risque) sont également comptabilisés dans cette catégorie. De plus amples informations sur les cofinancements sont disponibles dans la section «Cofinancements».

### Réserves avec affectation interne

- **Réserves affectées en interne à des projets de formation et de recherche:** cette position montre qu'il existe différents engagements internes et que des réserves correspondantes ont dû être constituées afin de les couvrir. Il s'agit de réserves pour les projets de formation et de recherche, qui comprennent également les engagements liés aux nominations, c'est-à-dire des fonds que les nouvelles professeures et les nouveaux professeurs obtiennent dans le cadre des accords contractuels pour l'installation de leur chaire.
- **Réserves affectées en interne à des projets d'infrastructure et d'administration:** cette position comprend les réserves constituées pour les projets de construction ayant subi des retards et dans le cadre de plans d'épargne spécifiques destinés à des projets d'infrastructure concrets et des projets administration.

### Réserves sans affectation

Les réserves sans affectation comprennent les fonds qui, conformément aux normes IPSAS, ne sont pas soumis à des conditions contractuelles ou internes. Il n'existe pas d'affectation liée à une période ou à un objectif particulier.

Les réserves doivent avoir été réalisées. Leur constitution et leur dissolution interviennent au sein des capitaux propres.

### Excédent/déficit au bilan

Cette position présente l'état des résultats cumulés à la date du boucllement. Elle se compose du résultat reporté, du résultat de l'exercice, des augmentations ou diminutions (transferts durant l'exercice sous revue) des dons, soutiens financiers et cofinancements, des réserves d'entités associées et des affectations ou dissolutions de réserves (affectation du réserve).

Le report de résultat varie chaque année dans le cadre de l'affectation du résultat. La part non encore répartie du résultat figure dans le résultat de l'exercice. Si, dans le cadre de la consolidation, il existe des différences de change résultant de participations étrangères entièrement consolidées, elles sont comptabilisées dans les capitaux propres sans effet sur le résultat.

### Engagements conditionnels et créances conditionnelles

Un engagement conditionnel est un engagement possible résultant d'un événement passé dont l'existence doit être préalablement confirmée par un événement futur dont la survenance ne peut être influencée. Il s'agit aussi d'un engagement actuel résultant d'un événement passé dont la survenance est possible mais peu probable ou qui ne peut être porté au bilan par manque de critères de mesure fiables (les critères de comptabilisation d'une provision ne sont pas remplis).

Une créance conditionnelle est une position possible de l'actif découlant d'un événement passé dont l'existence doit d'abord être attestée par un événement futur. La survenance de cet événement ne peut être influencée.

## Engagements contractuels

Les engagements contractuels sont présentés dans l'annexe quand ils se basent sur des événements survenus avant la date de clôture, qui, après cette date, donneront certainement lieu à des engagements vis-à-vis de tiers et dont le montant peut être défini de façon fiable.

## Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie présente les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La présentation se fait selon la méthode indirecte. Cela signifie que le flux de trésorerie opérationnel se base sur le résultat de l'exercice, corrigé des flux de valeur qui ne déclenchent aucun flux de trésorerie direct. Le «total des flux de trésorerie» correspond à la variation du poste du bilan «Liquidités et placements à court terme», compte tenu de l'influence des devises dans la consolidation de participations étrangères.

## Rapports sectoriels

Dans le Domaine des EPF, les deux EPF sous-consolidées, les quatre établissements de recherche et le Conseil des EPF sont définis en tant que secteurs. Les secteurs reflètent l'autonomie des institutions sur le plan opérationnel. Les transferts intersectoriels sont effectués sur la base des coûts.

# 4 Incertitudes en termes d'évaluation et appréciations du management

## Incertitudes relatives à l'application des méthodes de présentation des comptes et d'évaluation

L'établissement des comptes annuels consolidés implique le recours à des estimations et des hypothèses conformément à des principes comptables généralement reconnus, dans le cadre desquels le management dispose d'une certaine marge d'appréciation. Bien que ces estimations aient été réalisées selon les connaissances actuelles des organes de direction, il se peut que la réalité diffère des estimations. Cela concerne notamment les cas suivants:

### **Durée d'utilisation et perte de valeur d'immobilisations corporelles**

La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est définie et contrôlée périodiquement sur la base de données techniques actuelles et d'expériences passées. Une modification de l'estimation peut avoir des conséquences sur la valeur des amortissements futurs et sur la valeur comptable future.

Les estimations effectuées régulièrement dans le cadre de tests de dépréciation peuvent engendrer des réductions de la valeur comptable (dépréciation ou *impairment*).

### **Provisions, créances conditionnelles et engagements conditionnels**

L'évaluation des provisions, des créances conditionnelles et des engagements conditionnels comporte une marge d'appréciation importante en ce qui concerne la probabilité et le volume des entrées et sorties de fonds. Par conséquent, les flux de trésorerie effectifs peuvent être plus ou moins importants.

### **Régimes de prévoyance à prestations définies**

Le calcul des engagements nets de prévoyance ou de l'actif net de prévoyance repose sur des hypothèses actuarielles à long terme pour les engagements de prévoyance et pour le rendement attendu des actifs du régime. Ces hypothèses peuvent diverger de l'évolution future réelle. La détermination du taux d'actualisation et des évolutions futures pour les salaires et les rentes, ainsi que l'évolution démographique (espérance de vie future, invalidité, probabilité de départ) et les hypothèses relatives au partage des risques entre employeur et employés (*Risk Sharing*) sont des éléments significatifs de l'évaluation actuarielle.

**Comptabilisation des dons**

Le Domaine des EPF obtient régulièrement des dons sous forme de valeurs patrimoniales qui, selon les normes IPSAS, doivent être portées à l'actif au prix du marché. L'évaluation de ce prix du marché requiert une estimation du management.

**Taux d'actualisation**

Pour l'actualisation des créances, engagements et provisions, des taux d'actualisation uniformes ont été définis. Ils se fondent sur un taux sans risque ainsi que sur une prime de risque d'insolvabilité. En raison de la situation actuelle en matière d'intérêts, ces taux d'actualisation sont toutefois sujets à certaines incertitudes.

**Correction de valeur pour les pertes sur créances attendues**

Concernant l'évaluation de la correction de valeur liée aux pertes sur créances attendues au niveau des créances sur transactions sans contrepartie et des créances sur transactions avec contrepartie, les hypothèses-clés permettant de calculer les probabilités de défaut sont soumises à des incertitudes en termes d'évaluation.

**Appréciations du management relatives à l'application des méthodes de présentation des comptes et d'évaluation****Leasing financier de la Société pour le Quartier de l'Innovation de l'EPFL (SQIE)**

Dans le cadre de l'inscription au bilan du contrat de location à long terme de la SQIE, l'EPFL a procédé aux principales estimations suivantes:

- Le contrat a été qualifié de location-financement (leasing financier) car les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés à l'EPFL.
- La résiliation du bail au bout de 30 ans est considérée comme le scénario le plus probable. Cette hypothèse ne constitue pas un engagement formel de l'EPFL de dénoncer le contrat.

**Leasing financier de la Société pour le Quartier Nord de l'EPFL (SQNE)**

L'EPFL a mis en place en 2022 les conditions d'un retour anticipé du *Swiss Tech Convention Center* (STCC) à la Confédération entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 décembre 2026 financé par les réserves de l'EPFL. Le Parlement a validé en décembre 2022 un crédit d'engagement de 146 mio CHF. En 2022, le contrat de leasing pour le STCC avait été réévalué sur la base de la date de transfert la plus éloignée possible contractuellement, c'est-à-dire le 31 décembre 2026.

Le 20 août 2024, Credit Suisse Asset Management (Suisse) AG (société radiée du registre du commerce le 30 août 2024 après le transfert des actifs et passifs (capitaux de tiers) à UBS Asset Management Switzerland AG) a annoncé le retour anticipé du STCC à la Confédération en janvier 2025, le versement au notaire devant être effectué d'ici au 20 décembre 2024. Le STCC a été réévalué en 2024 sur la base de cette date de retour. Après réévaluation, la valeur résiduelle du STCC correspondait à la valeur d'achat du bâtiment fixée contractuellement avec Credit Suisse Funds AG (société radiée du registre du commerce le 30 avril 2024 après le transfert des actifs et passifs (capitaux de tiers) à UBS Funds Switzerland AG ayant suivi la fusion). La valeur d'achat de 141 mio CHF, soit 5 mio CHF de moins que le montant du crédit d'engagement de 146 mio CHF, tient aussi compte de la réduction de la déduction de l'impôt préalable pour la TVA sur les coûts de construction. L'engagement financier a été adapté en conséquence au 31 décembre 2024.

Le retour anticipé du STCC à la Confédération a ainsi les conséquences suivantes sur le résultat 2024:

1. La contribution financière de la Confédération perçue par l'EPFL a été réduite de 141 mio CHF. L'EPFL a compensé cette réduction en prélevant un montant équivalent de ses réserves pour financer ses activités opérationnelles. Le crédit d'investissement de l'EPFL a été augmenté du même montant pour financer l'acquisition.
2. La réévaluation du leasing financier du STCC effectuée en 2024 en raison du retour anticipé en janvier 2025 n'entraîne pas d'effet significatif sur le résultat 2024.

La décomptabilisation de l'actif et de l'engagement de leasing du STCC effectuée le 6 janvier 2025 n'aura pas d'effet significatif sur le résultat de l'EPFL en 2025.

La SQNE a également signé un avenant en 2022 afin de prolonger de dix ans le bail existant du Centre de Logement (CL), qui comprend un hôtel, des logements pour étudiants, des restaurants et des commerces. La location du Centre de Logement reste classée comme leasing financier, étant donné le transfert à la SQNE des risques et avantages inhérents à la propriété et la nature à long terme du contrat de location. Du fait de la prolongation de 10 ans du bail, la valeur du Centre de Logement au 31 décembre 2022 a été augmentée de la valeur actuelle des années de location supplémentaires. La durée d'amortissement des éléments de construction dont la durée de vie est supérieure à 30 ans a été prolongée à 40 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, ce qui a pour effet de réduire l'amortissement. L'engagement financier a été ajusté en conséquence au 31 décembre 2022.

#### **Invasion des systèmes de refroidissement de l'EPFL par des moules quagga**

Les systèmes de refroidissement de l'EPFL sont colonisés par les moules quagga, une espèce invasive. Ils sont toujours en service, et l'EPFL a pris les premières mesures pour assurer la poursuite de l'exploitation, mais prévoit également d'autres mesures pour assainir ces systèmes. Le coût de l'ensemble des mesures est estimé à environ 60 mio CHF. Par courrier du 29 février 2024, le Conseil fédéral a précisé qu'en raison de la situation financière tendue de la Confédération, le Domaine des EPF devra vraisemblablement assumer lui-même ces coûts. Puisqu'il s'agit de l'assainissement de bâtiments appartenant à la Confédération qui sont comptabilisés en dehors du périmètre comptable du Domaine des EPF et qu'il n'y a pas non plus d'événement contraignant pour le Domaine des EPF au sens d'IPSAS 19, aucune provision n'a été constituée dans les comptes annuels consolidés du Domaine des EPF.

#### **Immobilisations corporelles:**

Après vérification, la durée d'utilisation effective des accélérateurs de particules du PSI s'élève à 45 ans en 2019. Les installations techniques d'exploitation sont en principe amorties sur 10 à 40 ans, mais il est possible de déroger exceptionnellement à cette règle. Sur la base de données techniques et des expériences acquises en la matière, il convient dans ce cas de prévoir une durée d'utilisation plus longue.

#### **Provisions**

Il existe au PSI des provisions à hauteur de 443 mio CHF (2023: 449 mio CHF, cf. annexe 27 Provisions).

Ce montant repose sur des estimations des frais liés à l'élimination des déchets pour la Confédération et le Domaine des EPF, ces estimations étant basées sur l'étude de coûts concernant le stockage en couches géologiques profondes qui a été réalisée par Swissnuclear en 2021 (KS21). Le Conseil fédéral a pris acte de cette étude le 15 décembre 2023. Ce montant correspond à l'estimation à la valeur actuelle des frais globaux attendus jusqu'au stockage effectif en couches géologiques profondes.

Il est renoncé à tenir compte d'un taux de renchérissement et d'un escompte concomitant des provisions puisque cela ne permettrait pas de tirer de conclusion fiable. Le renchérissement ainsi que les sorties de fonds prévues dépendent, pour une large part, de la date du stockage définitif.

L'estimation des frais globaux de l'élimination des déchets radioactifs pour la Confédération est actualisée tous les cinq ans.

Les provisions pour le démantèlement des installations nucléaires de la Confédération figurent dans la comptabilité immobilière tenue sur mandat (Confédération).

## 5 Comparaison par rapport au budget

Tableau 7: Compte de résultat du Domaine des EPF (consolidé) – comparaison comptes 2024/budget 2024 définitifs

mio CHF	Budget 2024			Réalisé 2024	Ecart vs B 2024 Définitif absolu
	Approuvé	Réconciliation de la contribution financière de la Confédération / Effets IPSAS	Définitif		
Contribution financière de la Confédération	2 537	- 89	2 449	2 449	-
Contribution aux loyers	203	-	203	203	-
<b>Financement fédéral</b>	<b>2 741</b>	<b>- 89</b>	<b>2 652</b>	<b>2 652</b>	<b>-</b>
<b>Taxes d'études, formation continue</b>	<b>62</b>	<b>-</b>	<b>62</b>	<b>61</b>	<b>-</b>
Fonds national suisse (FNS)	304	-	304	307	3
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	46	-	46	46	-
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	94	-	94	97	3
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)	130	-	130	147	17
Recherche axée sur l'économie (secteur privé)	144	-	144	142	- 2
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	105	-	105	110	5
<b>Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques</b>	<b>823</b>	<b>-</b>	<b>823</b>	<b>848</b>	<b>26</b>
<b>Dons et legs</b>	<b>109</b>	<b>-</b>	<b>109</b>	<b>131</b>	<b>22</b>
<b>Autres produits</b>	<b>134</b>	<b>-</b>	<b>134</b>	<b>169</b>	<b>35</b>
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>3 868</b>	<b>- 89</b>	<b>3 780</b>	<b>3 862</b>	<b>82</b>
Charges de personnel	2 611	- 16	2 595	2 622	27
Charges de biens et services	1 014	-	1 014	1 044	30
Amortissements	321	-	321	328	7
Charges de transfert	126	- 89	38	63	25
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>4 073</b>	<b>- 105</b>	<b>3 968</b>	<b>4 057</b>	<b>88</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 205</b>	<b>16</b>	<b>- 189</b>	<b>- 195</b>	<b>- 6</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>9</b>	<b>37</b>	<b>28</b>
Résultat des entités associées et co-entreprises	-	-	-	14	14
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>- 196</b>	<b>16</b>	<b>- 180</b>	<b>- 144</b>	<b>36</b>

Tableau 8: Transferts de crédits Domaine des EPF, budget 2024

mio CHF	Conseil des EPF	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Total Crédit
<b>Etat au 01.01.2024 (Arrêté fédéral la du 21.12.2023)</b>	<b>67,6</b>	<b>1241,4</b>	<b>704,1</b>	<b>297,0</b>	<b>60,8</b>	<b>107,7</b>	<b>58,5</b>	<b>2537,2</b>
Variations:								
<b>Transfert de crédit</b>								
Transfert de crédit en faveur du crédit A202.0134 «Constructions du Domaine des EPF» au sens de l'art. 8, al. 8, AF la	–	40,5	–136,7	–1,5	1,2	3,8	4,0	–88,7
<b>Cessions, Conseil des EPF:</b>								
Projets stratégiques, enseignement et recherche	–7,3	2,7	2,3	2,5	–1,6	1,0	0,4	–
<b>Transferts de fonds au sein des grands axes stratégiques de recherche (SFA) et initiatives conjointes (IC) dans le cadre des priorités stratégiques:</b>								
Santé personnalisée et technologies associées (SFA)	–11,4	6,4	3,5	1,1	0,1	0,4	–	–
Advanced Manufacturing (SFA)	–3,7	0,7	0,8	0,4	–	1,7	–	–
Science des données (SFA)	–11,3	6,1	3,0	1,4	0,4	0,4	–	–
Energie, climat et durabilité de l'environnement (IC)	–11,3	4,7	2,5	2,2	0,8	0,8	0,4	–
Engagement et dialogue avec la société (IC)	–2,3	1,2	0,2	0,1	0,4	0,2	0,2	–
Divers transferts de fonds	–	0,1	–	–1,2	–	1,2	–	–
<b>Etat au 31.12.2024</b>	<b>20,3</b>	<b>1303,9</b>	<b>579,6</b>	<b>302,0</b>	<b>62,0</b>	<b>117,3</b>	<b>63,5</b>	<b>2448,6</b>

Le budget 2024 approuvé par le Parlement le 21 décembre 2023 comprend une contribution financière de la Confédération d'un montant de 2537 mio CHF (Tome 3, Arrêtés fédéraux). Le résultat de l'exercice consolidé 2024 budgétisé s'élève à –196 mio CHF selon le rapport sur le budget 2024 du Conseil des EPF pour le Domaine des EPF (juillet 2023).

Par rapport au budget 2024 approuvé, le budget définitif 2024 comporte un ajustement qui a conduit à un résultat de l'exercice budgétisé de –180 mio CHF. Il s'agit de la comptabilisation, dans les charges de personnel, des charges de prévoyance nettes selon IPSAS 39, d'un montant de –16 mio CHF.

En revanche, les transferts de crédits présentés dans le tableau ci-dessus n'ont eu aucune incidence sur le résultat de l'exercice 2024 budgétisé, car les produits et les charges ont enregistré les mêmes variations.

- Transferts de crédit au sein du Domaine des EPF;
- Transfert de crédit neutre sur le plan du budget au niveau de la Confédération à hauteur de 88,7 mio CHF depuis la contribution financière du Domaine des EPF (crédit A231.0181, UA 701 SG-DEFR) dans le crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF (crédit A202.0134, UA 620 OFCL) (2023: transfert de 13,5 mio CHF depuis le crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF dans la contribution financière du Domaine des EPF). Pour ce transfert de crédit, les deux EPF ont versé l'essentiel des fonds, à savoir l'EPFL 137 mio CHF provenant de la contribution financière (pour le rachat du *Swisstech Convention Center* (STCC), conformément à l'art. 8, al. 8, AF la relatif au budget 2024) et l'ETH Zurich 41 mio CHF provenant du crédit d'investissement (suite à des retards au niveau de certaines constructions). Le transfert de crédit a été effectué en se fondant sur l'AF la entre les deux crédits mis en compte sur le plafond de dépenses du Domaine des EPF 2021 – 2024.

Pour la budgétisation, les entités contrôlées ou influencées de manière déterminante par l'ETH Zurich, l'EPFL et le PSI ne sont pas prises en compte dans les comptes consolidés. Ceci cause l'un des écarts lors de la comparaison entre les comptes annuels et le budget 2024.

Les autres valeurs du budget définitif 2024 correspondent au budget approuvé conformément au rapport sur le budget 2024 du Conseil des EPF pour le Domaine des EPF.

## 6 Rapports sectoriels

Dans le Domaine des EPF, les deux EPF sous-consolidées, les quatre établissements de recherche et le Conseil des EPF sont désignés en tant que secteurs.

### Compte de résultat par secteur

Tableau 9: Compte de résultat 2024 par secteur

mio CHF	2024							Domaine des EPF*
	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Conseil des EPF	
Contribution financière de la Confédération	1304	580	302	62	117	63	20	2 449
Contribution aux loyers	118	49	17	3	12	3	1	203
<b>Financement fédéral</b>	<b>1422</b>	<b>629</b>	<b>319</b>	<b>65</b>	<b>130</b>	<b>67</b>	<b>21</b>	<b>2 652</b>
<b>Taxes d'études, formation continue</b>	<b>40</b>	<b>19</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>61</b>
Fonds national suisse (FNS)	148	111	19	10	11	7	-	307
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	22	11	2	-	9	-	-	46
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	42	20	10	14	8	7	-	97
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRI)	73	55	4	3	11	1	-	147
Recherche axée sur l'économie (secteur privé)	65	57	8	-	11	1	-	142
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	52	43	11	6	7	2	-	110
<b>Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques</b>	<b>403</b>	<b>297</b>	<b>54</b>	<b>34</b>	<b>57</b>	<b>19</b>	<b>-</b>	<b>848</b>
dont dispositions transitoires de la Confédération	58	47	4	2	10	1	-	121
<b>Dons et legs</b>	<b>91</b>	<b>37</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>131</b>
<b>Autres produits</b>	<b>44</b>	<b>68</b>	<b>67</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>169</b>
<b>Produits d'exploitation *</b>	<b>2 000</b>	<b>1 050</b>	<b>443</b>	<b>102</b>	<b>199</b>	<b>87</b>	<b>21</b>	<b>3 862</b>
Charges de personnel	1298	754	291	82	129	60	11	2 622
Charges de biens et services	546	301	124	21	47	21	4	1 044
Amortissements	145	90	74	2	14	2	-	328
Charges de transfert	34	28	2	2	1	-	12	63
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>2 024</b>	<b>1 173</b>	<b>491</b>	<b>107</b>	<b>191</b>	<b>84</b>	<b>27</b>	<b>4 057</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 24</b>	<b>- 123</b>	<b>- 48</b>	<b>- 5</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>- 6</b>	<b>- 195</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER *</b>	<b>32</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>37</b>
Résultat des entités associées et co-entreprises	15	-1	-	-	-	-	-	14
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>24</b>	<b>- 123</b>	<b>- 45</b>	<b>- 5</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>- 6</b>	<b>- 144</b>

\* Y compris écritures de consolidation (contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques: -16 mio CHF; dons et legs: -1 mio CHF; autres produits: -22 mio CHF; charges de personnel: -3 mio CHF; charges de biens et services: -19 mio CHF; charges de transfert: -17 mio CHF)

Tableau 10: Compte de résultat 2023 par secteur

mio CHF	2023							Domaine des EPF*
	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Conseil des EPF	
Contribution financière de la Confédération	1252	717	326	64	100	64	12	2 535
Contribution aux loyers	113	47	16	3	11	3	1	195
<b>Financement fédéral</b>	<b>1365</b>	<b>765</b>	<b>342</b>	<b>67</b>	<b>111</b>	<b>67</b>	<b>12</b>	<b>2730</b>
<b>Taxes d'études, formation continue</b>	<b>37</b>	<b>22</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>61</b>
Fonds national suisse (FNS)	144	101	19	9	9	6	-	287
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	22	13	2	-	10	-	-	48
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	40	18	10	14	7	5	-	92
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRI)	74	54	10	2	9	1	-	149
Recherche axée sur l'économie (secteur privé)	61	53	14	-	12	-	-	140
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	42	45	18	7	5	2	-	106
<b>Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques</b>	<b>383</b>	<b>285</b>	<b>73</b>	<b>32</b>	<b>51</b>	<b>15</b>	<b>-</b>	<b>822</b>
dont dispositions transitoires de la Confédération	27	26	2	1	5	-	-	62
<b>Dons et legs</b>	<b>132</b>	<b>23</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>159</b>
<b>Autres produits</b>	<b>39</b>	<b>64</b>	<b>60</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>155</b>
<b>Produits d'exploitation *</b>	<b>1956</b>	<b>1158</b>	<b>479</b>	<b>103</b>	<b>175</b>	<b>83</b>	<b>12</b>	<b>3929</b>
Charges de personnel	1261	741	283	78	122	57	11	2 549
Charges de biens et services	534	323	108	21	44	20	4	1 037
Amortissements	119	82	78	2	14	3	-	296
Charges de transfert	29	32	2	2	1	-	12	62
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>1942</b>	<b>1178</b>	<b>471</b>	<b>102</b>	<b>181</b>	<b>80</b>	<b>27</b>	<b>3944</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>14</b>	<b>- 20</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>- 6</b>	<b>3</b>	<b>- 15</b>	<b>- 16</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER *</b>	<b>27</b>	<b>- 1</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>30</b>
Résultat des entités associées et co-entreprises	9	-1	-	-	-	-	-	8
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>50</b>	<b>- 21</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>- 6</b>	<b>3</b>	<b>- 14</b>	<b>23</b>

\* Y compris écritures de consolidation (contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques: -16 mio CHF; dons et legs: -1 mio CHF; autres produits: -21 mio CHF; charges de personnel: -4 mio CHF; charges de biens et services: -17 mio CHF; charges de transfert: -16 mio CHF)

## Bilan par secteur

Tableau 11: Bilan par secteur au 31 décembre 2024

mio CHF	31.12.2024							Domaine des EPF*
	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Conseil des EPF	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>								
Liquidités et placements à court terme	286	76	75	34	82	52	28	633
Créances à court terme sur transactions sans contrepartie	346	279	71	27	45	14	–	775
Créances à court terme sur transactions avec contrepartie	21	17	16	1	3	1	–	54
Placements financiers et prêts à court terme	794	427	62	40	43	34	–	1401
Stocks	8	3	3	–	–	–	–	13
Actifs de régularisation	42	23	6	–	2	3	–	77
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>1498</b>	<b>825</b>	<b>232</b>	<b>103</b>	<b>174</b>	<b>104</b>	<b>28</b>	<b>2953</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>								
Immobilisations corporelles	764	502	763	11	74	24	–	2137
Immobilisations incorporelles	2	54	7	–	1	–	–	64
Créances à long terme sur transactions sans contrepartie	831	273	121	28	41	12	–	1242
Créances à long terme sur transactions avec contrepartie	–	–	–	–	–	–	–	–
Participations dans des entités associées et co-entreprises	222	38	7	–	–	–	–	267
Placements financiers et prêts à long terme	5	8	4	–	1	–	73	84
Cofinancements	37	57	–	–	6	–	–	100
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>1862</b>	<b>932</b>	<b>902</b>	<b>39</b>	<b>123</b>	<b>37</b>	<b>73</b>	<b>3894</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>3360</b>	<b>1757</b>	<b>1134</b>	<b>142</b>	<b>297</b>	<b>140</b>	<b>101</b>	<b>6847</b>
<b>CAPITAUX DE TIERS</b>								
Engagements courants	158	41	19	6	5	5	1	223
Engagements financiers à court terme	1	152	–	–	–	–	–	152
Passifs de régularisation	119	63	18	3	8	2	–	213
Provisions à court terme	40	24	20	5	7	3	1	98
<b>Capitaux de tiers à court terme</b>	<b>317</b>	<b>279</b>	<b>57</b>	<b>14</b>	<b>19</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>687</b>
Fonds de tiers affectés	942	632	159	74	100	35	–	1942
Engagements financiers à long terme	24	222	–	–	–	–	66	239
Engagements nets de prévoyance	285	158	79	21	34	14	4	596
Provisions à long terme	31	16	455	3	4	2	–	511
<b>Capitaux de tiers à long terme</b>	<b>1281</b>	<b>1029</b>	<b>694</b>	<b>98</b>	<b>138</b>	<b>51</b>	<b>70</b>	<b>3289</b>
<b>Total des capitaux de tiers</b>	<b>1598</b>	<b>1308</b>	<b>750</b>	<b>112</b>	<b>158</b>	<b>60</b>	<b>72</b>	<b>3976</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>								
Réserves de réévaluation	178	122	44	14	22	10	2	392
Réserves d'entités associées	222	38	7	–	–	–	–	267
Dons, soutiens financiers, cofinancements	854	157	23	–	12	2	2	1050
Autres capitaux propres*	507	131	309	16	106	67	25	1162
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1761</b>	<b>448</b>	<b>383</b>	<b>30</b>	<b>139</b>	<b>80</b>	<b>29</b>	<b>2871</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>3360</b>	<b>1757</b>	<b>1134</b>	<b>142</b>	<b>297</b>	<b>140</b>	<b>101</b>	<b>6847</b>

\* Y compris écritures de consolidation (actif circulant: –10 mio CHF, actif immobilisé: –73 mio CHF, capitaux de tiers: –83 mio CHF)

\*\* Des informations détaillées sur les Autres capitaux propres du Domaine des EPF sont disponibles dans le Tableau des capitaux propres. Des informations détaillées sur chaque secteur figurent dans le compte annuel publié par l'institution en question.

Tableau 12: Bilan par secteur au 31 décembre 2023

mio CHF	31.12.2023							Domaine des EPF*
	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Conseil des EPF	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>								
Liquidités et placements à court terme	224	507	117	44	80	55	34	1061
Créances à court terme sur transactions sans contrepartie	303	246	67	30	44	12	–	697
Créances à court terme sur transactions avec contrepartie	23	19	20	1	4	3	–	65
Placements financiers et prêts à court terme	851	127	41	34	43	29	–	1124
Stocks	7	2	3	–	–	–	–	12
Actifs de régularisation	26	19	11	–	2	2	–	60
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>1434</b>	<b>921</b>	<b>258</b>	<b>109</b>	<b>173</b>	<b>100</b>	<b>34</b>	<b>3018</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>								
Immobilisations corporelles	742	522	769	11	72	20	–	2136
Immobilisations incorporelles	2	53	4	–	1	–	–	60
Créances à long terme sur transactions sans contrepartie	732	230	107	32	45	14	–	1098
Créances à long terme sur transactions avec contrepartie	–	–	–	–	–	–	–	–
Participations dans des entités associées et co-entreprises	207	39	7	–	–	–	–	254
Placements financiers et prêts à long terme	6	8	3	–	–	–	69	80
Cofinancements	39	60	–	–	6	–	–	105
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>1729</b>	<b>912</b>	<b>889</b>	<b>43</b>	<b>124</b>	<b>34</b>	<b>69</b>	<b>3732</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>3163</b>	<b>1833</b>	<b>1148</b>	<b>152</b>	<b>297</b>	<b>134</b>	<b>102</b>	<b>6750</b>
<b>CAPITAUX DE TIERS</b>								
Engagements courants	140	44	25	7	9	3	1	217
Engagements financiers à court terme	2	15	–	–	–	–	–	17
Passifs de régularisation	107	71	11	3	6	2	–	200
Provisions à court terme	40	27	15	5	6	3	1	97
<b>Capitaux de tiers à court terme</b>	<b>290</b>	<b>157</b>	<b>51</b>	<b>14</b>	<b>21</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>531</b>
Fonds de tiers affectés	796	564	121	78	105	33	–	1697
Engagements financiers à long terme	17	363	–	–	–	–	62	373
Engagements nets de prévoyance	238	135	65	17	28	11	3	497
Provisions à long terme	29	16	465	3	4	2	–	519
<b>Capitaux de tiers à long terme</b>	<b>1080</b>	<b>1078</b>	<b>652</b>	<b>98</b>	<b>137</b>	<b>46</b>	<b>65</b>	<b>3087</b>
<b>Total des capitaux de tiers</b>	<b>1370</b>	<b>1235</b>	<b>703</b>	<b>113</b>	<b>157</b>	<b>54</b>	<b>67</b>	<b>3618</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>								
Réserves de réévaluation	233	149	60	19	30	14	3	508
Réserves d'entités associées	207	39	7	–	–	–	–	254
Dons, soutiens financiers, cofinancements	832	155	22	–	11	2	2	1024
Autres capitaux propres**	521	255	355	21	98	64	31	1346
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1793</b>	<b>599</b>	<b>445</b>	<b>40</b>	<b>140</b>	<b>80</b>	<b>36</b>	<b>3133</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>3163</b>	<b>1833</b>	<b>1148</b>	<b>152</b>	<b>297</b>	<b>134</b>	<b>102</b>	<b>6750</b>

\* Y compris écritures de consolidation (actif circulant: –11 mio CHF, actif immobilisé: –69 mio CHF, capitaux de tiers: –80 mio CHF)

\*\* Des informations détaillées sur les Autres capitaux propres du Domaine des EPF sont disponibles dans le Tableau des capitaux propres. Des informations détaillées sur chaque secteur figurent dans le compte annuel publié par l'institution en question.

## 7 Financement fédéral

### Contribution financière de la Confédération

Tableau 13: Contribution financière de la Confédération

mio CHF	2024	2023	Ecart absolu
<b>Contribution financière de la Confédération</b>	<b>2 449</b>	<b>2 535</b>	<b>- 86</b>

Les fonds disponibles du plafond de dépenses approuvé du Domaine des EPF pour 2021 à 2024 se répartissent entre le crédit «Contribution financière de la Confédération» et le crédit d'investissement «Constructions du Domaine des EPF». Tandis que le premier est rattaché au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), le crédit d'investissement est géré par l'intermédiaire du Département fédéral des finances DFF (UA 620 0FCL).

Seuls les fonds issus du crédit «Contribution financière», que le Domaine des EPF utilise pour les objectifs stratégiques fixés par le Conseil fédéral conformément au Message FRI 2021–2024 (ACF du 21 avril 2021), sont intégrés dans les comptes annuels consolidés du Domaine des EPF.

Par rapport à 2023, la contribution financière a diminué de 86 mio CHF, soit de 3%. En 2024, des fonds à hauteur de 89 mio CHF ont été transférés de la contribution financière vers le crédit d'investissement (2023: 13 mio CHF du crédit d'investissement vers la contribution financière).

La contribution financière versée aux institutions du Domaine des EPF se compose comme suit:

- **contribution de base** de 2326 mio CHF (2023: 2389 mio CHF) et
- **fonds stratégiques pour les projets dans l'enseignement et la recherche** de 126 mio CHF (2023: 158 mio CHF) ainsi que
- montant annuel alloué pour le financement du **démantèlement des accélérateurs** (11 mio CHF).

Le Conseil des EPF a décidé d'utiliser des fonds issus de ses réserves, d'un montant de 14 mio CHF (2023: 23 mio CHF) pour financer l'excédent de dépenses budgété.

Les **fonds stratégiques pour les projets dans l'enseignement et la recherche** se composent comme suit:

- pour les grands axes stratégiques de recherche:
  - «Santé personnalisée et technologies associées», *Advanced Manufacturing* et «Science des données», à hauteur de 26 mio CHF (2023: 29 mio CHF)
- pour les grandes infrastructures de recherche conformément à l'objectif 3 des objectifs stratégiques:
  - la mise à niveau du *Sustained scientific user lab for simulation based science* au CSCS de Lugano de l'ETH Zurich (HPCN/Alps), avec 23 mio CHF (2023: 23 mio CHF);
  - la consolidation du projet *Blue Brain* de l'EPFL, avec 22 mio CHF (2023: 22 mio CHF);
  - la mise à niveau de la *Swiss Light Source* au PSI (SLS 2.0), avec 14 mio CHF (2023: 25 mio CHF);
  - la création du *Catalysis Hub SwissCat+* dédié à la recherche de processus catalytiques de l'ETH Zurich et de l'EPFL, avec 3 mio CHF (2023: 3 mio CHF)
- 8 mio CHF pour le plan directeur du site de l'Empa (nouvelle installation de campus) (2023: 8 mio CHF)
- 14 mio CHF pour les *Joint Initiatives*, les initiatives conjointes menées dans le cadre des deux priorités stratégiques «Energie, climat et durabilité de l'environnement» et «Engagement et dialogue avec la société» (2023: 12 mio CHF)
- 6 mio CHF pour divers projets du Domaine des EPF tels que le *ETH Domain Quantum Technology Network (QTNet)* (2023: 8 mio CHF pour QTNet, le *Quantum Matter and Materials Center (QMMC)* ou le *CHART Collaboration Project*
- 10 mio CHF pour les financements incitatifs et d'aide au démarrage de projets stratégiques pour l'enseignement et la recherche (2023: 18 mio CHF).

La Confédération finance aussi le **démantèlement des accélérateurs** du PSI et l'élimination des déchets radioactifs. Les provisions constituées par le PSI (pour des activités allant jusqu'au stockage en couches géologiques profondes), sur la base de l'étude de coûts réalisée par la Confédération en 2021/de son estimation des coûts de 2023, se montent à 443 mio CHF pendant l'exercice sous revue. Le montant annuel alloué par la Confédération s'élevait toujours à 11 mio CHF (cf. l'annexe 27 Provisions).

## Contribution de la Confédération aux loyers

Tableau 14: Contribution aux loyers du Domaine des EPF

mio CHF	2024	2023	Ecart absolu
<b>Contribution aux loyers</b>	<b>203</b>	<b>195</b>	<b>8</b>

La contribution de la Confédération aux loyers doit couvrir les dépenses pour la location d'immeubles appartenant à la Confédération. Ce crédit ne fait pas partie des crédits mis en compte sur le plafond de dépenses du Domaine des EPF. Il n'y a aucun flux de trésorerie. Les amortissements et les coûts du capital des biens immobiliers appartenant à la Confédération servent de base aux calculs.

La rémunération a progressé par rapport à 2023. Le taux théorique de rendement servant de base pour la rémunération du capital moyen utilisé était de 1% (2023: 0,75%).

## 8 Taxes d'études, formation continue

Tableau 15: Taxes d'études, formation continue

mio CHF	2024	2023	Ecart absolu
<b>Taxes d'études, formation continue</b>	<b>61</b>	<b>61</b>	<b>-</b>

Les finances de cours et les frais d'inscription pour les études et la formation continue ainsi que d'autres taxes sont régis par l'Ordonnance du Conseil des EPF sur les taxes perçues dans le domaine des Ecoles polytechniques fédérales (cf. RS 414.131.7).

Le poste Taxes d'études et formation continue contient tous les produits que le Domaine des EPF perçoit pour ses prestations de formation. Pendant l'année sous revue, 40 mio CHF (2023: 37 mio CHF) sont revenus à l'ETH Zurich, 19 mio CHF (2023: 22 mio CHF) à l'EPFL et 3 mio CHF (2023: 2 mio CHF) au PSI.

Les produits issus des taxes d'études des programmes de bachelor et de master ont été de 41 mio CHF (ETH Zurich: 25 mio CHF; EPFL 16 mio CHF) contre 39 mio CHF pendant l'exercice précédent. Cette progression de 2 mio CHF par rapport à 2023 est due à l'augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants. Par rapport à 2023, le nombre d'étudiantes et d'étudiants en bachelor et en master a augmenté (cf. rapport de gestion, p. 95, fig. 5: Etudiantes et étudiants et doctorantes et doctorants par niveau d'études).

Les produits du PSI proviennent du centre de formation du PSI composé de l'école de radioprotection et de l'académie du PSI.

Le produit total comprend en outre les taxes administratives, notamment les frais d'inscriptions et les taxes d'examen, ainsi que les frais pour l'utilisation des bibliothèques. Pendant l'exercice sous revue, ils étaient de 5 mio CHF (2023: 5 mio CHF).

Les taxes d'études et les produits issus de la formation continue représentent environ 2% du produit d'exploitation de l'ETH Zurich et de l'EPFL en 2024.

## 9 Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques

Les produits issus de contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques ont progressé de 26 mio CHF en 2024 (+3%), pour s'établir à 848 mio CHF. Ils contiennent les contributions issues des dispositions transitoires prises par la Confédération du fait de la non-association de la Suisse à *Horizon Europe* (UE-PCRI), qui ont augmenté de 62 mio CHF (2023) à 121 mio CHF (2024).

Sur le volume total des produits, 670 mio CHF (soit 79%) ont été attribués à des transactions sans contrepartie (IPSAS 23), généralement à l'encouragement de la recherche, et 178 mio CHF (soit 21%) à des transactions avec contrepartie (IPSAS 9), notamment à la recherche sous mandat et aux prestations de services scientifiques. Ces deux parts n'ont pas changé au fil des années.

Tableau 16: Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques

mio CHF	2024	dont produits IPSAS 23	dont produits IPSAS 9	2023	dont produits IPSAS 23	dont produits IPSAS 9	Ecart absolu
Fonds national suisse (FNS)	307	307	–	287	287	–	20
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	46	46	–	48	48	–	–2
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	97	53	44	92	52	40	5
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRI)	147	147	–	149	149	–	–3
Recherche axée sur l'économie (secteur privé)	142	49	93	140	47	93	2
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	110	69	41	106	72	34	4
<b>Total des contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations des services scientifiques</b>	<b>848</b>	<b>670</b>	<b>178</b>	<b>822</b>	<b>655</b>	<b>167</b>	<b>26</b>

Tableau 17: Encouragement ordinaire à la recherche et dispositions transitoires de la Confédération

mio CHF	2024	dont contributions ordinaires à la recherche	dont dispositions transitoires de la Confédération	2023	dont contributions ordinaires à la recherche	dont dispositions transitoires de la Confédération	Ecart absolu
Fonds national suisse (FNS)	307	278	29	287	272	15	20
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	46	45	1	48	47	1	–2
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	97	87	10	92	90	2	5
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRI)	147	65	81	149	106	43	–3
<b>Total des contributions ordinaires à la recherche/ dispositions transitoires de la Confédération</b>		<b>475</b>	<b>121</b>		<b>515</b>	<b>62</b>	

Les produits issus de contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques sont le résultat des travaux de recherche et des prestations scientifiques effectués au cours de l'exercice sous revue. Les produits par organisation de financement et la variation par rapport à l'exercice précédent dépendent donc fortement de l'avancement des travaux de nombreux projets. L'évolution des différentes catégories fait apparaître les éléments suivants: les produits de projets du Fonds national suisse (FNS) ont augmenté de 20 mio CHF (+7%), à 307 mio CHF. Ce chiffre inclut les dispositions transitoires d'un montant de 29 mio CHF. Environ 85% des produits sont revenus une nouvelle fois aux deux EPF (ETH Zurich: 148 mio CHF; EPFL: 111 mio CHF).

Chez Innosuisse, la plus grande partie des projets soutenus revient une nouvelle fois à l'ETH Zurich (2024: 22 mio CHF; 2023: 22 mio CHF), suivie de l'EPFL (2024: 11 mio CHF; 2023: 13 mio CHF) et de l'Empa (2024: 9 mio CHF; 2023: 10 mio CHF).

Pendant l'exercice sous revue, la recherche sectorielle de la Confédération a affiché une hausse de 5 mio CHF (+5%), pour s'établir à 97 mio CHF. Sur ce total, 45 mio CHF concernaient l'ETH Zurich, 16 mio CHF l'EPFL, 13 mio CHF le WSL et 9 mio CHF l'Empa.

Grâce aux dispositions transitoires prises par la Confédération à hauteur de 81 mio CHF, le niveau élevé de mise en œuvre des UE-PCRI de l'exercice précédent a presque pu être maintenu (2024: 147 mio CHF; 2023: 149 mio CHF). Les produits y afférents sont restés inchangés par rapport à l'exercice précédent, soit 73 mio CHF pour l'ETH Zurich et 55 mio CHF pour l'EPFL.

Les produits issus de la collaboration avec le secteur privé ont progressé de 2 mio CHF (+1%), passant à 142 mio CHF en 2024. Par rapport à 2023, l'ETH Zurich (+4 mio CHF) et l'EPFL (+3 mio CHF) ont affiché une hausse. Les produits du PSI dans ce domaine se sont en revanche contractés (-6 mio CHF). Pour certains projets de recherche, le produit est calculé sur la base de l'avancement du projet. En comparaison pluriannuelle, les revenus s'avèrent volatils et présentent des fluctuations. Il s'agit majoritairement de contrats provenant de transactions sans contrepartie (IPSAS 9).

Les autres fonds de tiers liés à des projets incluent notamment les contributions obtenues dans le cadre de coopérations avec les cantons, les communes, les organismes de droit public et les organisations internationales. Ils ont augmenté de 4% par rapport à 2023, pour s'établir à 110 mio CHF. Les reculs du PSI (-6 mio CHF), de l'EPFL (-1 mio CHF) et du WSL (-1 mio CHF) ont été compensés par des augmentations à l'ETH Zurich (+10 mio CHF) et à l'Empa (+2 mio CHF).

Des informations sur les créances sur transactions sans contrepartie et leur évolution, ainsi que sur les fonds de tiers affectés en lien avec les projets financés par la catégorie de fonds de tiers respective se trouvent aux annexes 17 et 29.

## 10 Dons et legs

Tableau 18: Dons et legs

mio CHF	2024	2023	Ecart absolu
<b>Dons et legs</b>	<b>131</b>	<b>159</b>	<b>-28</b>

Au cours de l'exercice, le volume total des produits provenant de dons et de legs a diminué à 131 mio CHF par rapport à l'exercice précédent (2023: 159 mio CHF). Cette évolution est due principalement à la diminution de 42 mio CHF (-33%) des produits des dons (sans les droits d'utilisation et les biens en nature) à l'ETH Zurich, qui s'élèvent à 88 mio CHF, notamment parce qu'il a fallu comptabiliser un engagement dans les fonds de tiers affectés pour divers contrats de dons importants. En revanche, à l'EPFL, les produits provenant de dons et de legs (sans les droits d'utilisation et les biens en nature) ont progressé de 11 mio CHF (+62%) par rapport à 2023, pour s'établir à 30 mio CHF.

A l'Empa, le produit total des dons et des legs a diminué par rapport à l'exercice précédent, passant de 4 mio à 3 mio CHF.

Tableau 19: Services en nature

mio CHF	2024	2023	Ecart absolu
Biens en nature (« <i>goods in-kind</i> »)	-	-	-
Droits d'utilisation (« <i>donated rights</i> »)	9	5	4
<b>Total comptabilisé en tant que services en nature</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>4</b>
Prestations de services en nature (« <i>services in-kind</i> »)	-	-	-
<b>Total non comptabilisé en tant que services en nature</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des services en nature obtenus</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>4</b>

Le produit des services en nature d'un montant total de 9 mio CHF découlant des droits d'utilisation gratuits (*Donated Rights*) concerne en premier lieu l'EPFL, à hauteur de 6 mio CHF (2023: 4 mio CHF), comme durant l'exercice précédent. Les droits d'utilisation concernent les bâtiments «Microcity» à Neuchâtel, ainsi que les bâtiments «Industrie 17» et «Industrie 19» à Sion, qui sont mis gratuitement à la disposition de l'EPFL par les organismes responsables cantonaux et municipaux. S'agissant des droits d'utilisation, l'ETH Zurich a comptabilisé un produit de 3 mio CHF (2023: 1 mio CHF).

## 11 Autres produits

Tableau 20: Autres produits

mio CHF	2024	2023	Ecart absolu
Licences, brevets	12	12	–
Ventes de biens	17	10	7
Remboursements	5	3	2
Autres prestations de services	58	57	1
Produits des immeubles	40	39	2
Produits assujettis à la rétrocession (selon l'Ordonnance finances et compta. EPF)	4	4	–
Bénéfices provenant de ventes d'actifs (immobilisations corporelles)	1	–	–
Inscription de prestations propres à l'actif	9	7	3
Autres produits divers	23	25	–2
<b>Total autres produits</b>	<b>169</b>	<b>155</b>	<b>14</b>

Dans les comptes annuels consolidés du Domaine des EPF, les produits issus de licences et de brevets sont restés au niveau de l'exercice précédent, à 12 mio CHF. Alors que ces produits ont diminué de près de 3 mio CHF à l'EPFL, l'effet négatif a pu être compensé notamment par une augmentation des revenus de licences à l'ETH Zurich.

Les produits des ventes ont augmenté à 17 mio CHF. Une vente liée à la modernisation du SLS (grande installation de recherche Source de Lumière Synchrotron Suisse) par le PSI pour un prix avoisinant les 6 mio CHF a eu un effet positif.

Les produits des autres prestations de services ont légèrement progressé pour atteindre 58 mio CHF. Il s'agit de produits sans lien direct avec l'enseignement et la recherche (promotion de la science), notamment de revenus provenant des ordres d'expédition, des commandes graphiques, de la bibliothèque, de l'administration, des calibrages, des services de conseil non scientifiques, des services de promotion de l'image (sponsoring, publicité) ou de l'utilisation d'équipements.

Le poste Produits assujettis à la rétrocession (selon l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF) contient aussi, outre les produits immobiliers provenant de la cession de l'usage de biens immobiliers appartenant à la Confédération, les produits résultant des ventes d'énergie. Les détails sur les sommes payées figurent dans les charges de biens et services, à l'annexe 13.

Les produits liés aux prestations propres portées à l'actif ont progressé de 3 mio CHF par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre 9 mio CHF. Des augmentations ont été enregistrées en particulier à l'EPFL (+1 mio CHF) et au PSI (+2 mio CHF).

Les autres produits divers (p. ex. pour les prestations informatiques ou la location de machines et de véhicules) ont légèrement reculé par rapport à l'exercice précédent, à 23 mio CHF.

## 12 Charges de personnel

Tableau 21: Charges de personnel

mio CHF	2024	2023	Ecart absolu
Corps professoral	231	227	4
Personnel scientifique	1036	1021	15
Personnel technique et administratif, apprenant/es, stagiaires	915	889	26
APG, Suva et autres remboursements	-12	-12	-
<b>Total salaires du personnel</b>	<b>2170</b>	<b>2125</b>	<b>45</b>
Assurances sociales AVS/AC/AI/APG/Amat	139	136	3
Charges de prévoyance nettes	243	216	26
Assurance maladie et accident Suva (AP, ANP, IJ)	7	7	-
Contribution de l'employeur à la caisse d'allocations familiales (CAF/LAFam)	33	33	-
<b>Total assurances sociales et charges de prévoyance</b>	<b>423</b>	<b>393</b>	<b>30</b>
Autres prestations de l'employeur	1	-	-
Personnel temporaire	7	8	-
Variation des provisions pour heures supplémentaires et vacances	-3	-3	-1
Variation des provisions pour primes de fidélité futures	2	3	-
Autres charges de personnel	22	23	-1
<b>Total charges de personnel</b>	<b>2622</b>	<b>2549</b>	<b>73</b>

Les équivalents plein temps (EPT) moyens (sans les apprenantes et les apprenants) pour le Domaine des EPF durant l'exercice sous revue se montent à 20 546 EPT (2023: 20 438 EPT), soit une augmentation de 0,5%. \*

Les salaires du personnel ont progressé en raison d'une part de cette hausse du nombre de postes et, d'autre part, des mesures salariales 2024 prises par le Conseil des EPF en coordination avec la Confédération et de l'augmentation du taux standard des doctorantes et doctorants. Pendant l'exercice sous revue, une compensation du renchérissement de 1% a été accordée. De plus, 1,2% de la masse salariale des collaboratrices et collaborateurs soumis au système salarial était disponible pour les ajustements de salaire individuels (sur la base de la performance et de l'expérience).

Les charges de prévoyance nettes calculées selon les règles actuarielles ont entraîné une augmentation de 26 mio CHF des charges du personnel. Des informations détaillées sur les charges de prévoyance nettes sont données à l'annexe 28 Régimes de prévoyance à prestations définies.

Des explications sur les variations des provisions figurent à l'annexe 27 Provisions.

\* Le rapport de gestion ne mentionne pas la valeur annuelle moyenne, mais l'effectif du personnel en fin d'année, qui est de 20 944 EPT (dont 475 apprenantes et apprenants). Le nombre figurant dans le rapport de gestion n'inclut pas les EPT des entités contrôlées.

## 13 Charges de biens et services

Tableau 22: Charges de biens et services

mio CHF	2024	2023	Ecart absolu
Charges de matériel et de marchandises	153	164	-11
Coûts des locaux	350	330	20
Coûts énergétiques	130	148	-17
Coûts informatiques	105	106	-1
Coûts pour consultations, expertises et professeur/es invité/es	93	88	5
Coûts de bibliothèque	28	29	-1
Autres charges d'exploitation	185	172	13
<b>Total charges de biens et services</b>	<b>1044</b>	<b>1037</b>	<b>7</b>

Les coûts de biens matériels non activables inclus dans les charges de matériel et de marchandises se situent une nouvelle fois au niveau des années précédentes. La raison principale de cette réduction est l'arrivée à échéance de projets de l'ETH Zurich et du PSI.

Les coûts des locaux se composent à 58% (2023: 59%) des charges de loyers pour les immeubles appartenant à la Confédération qui sont utilisés par les institutions du Domaine des EPF. D'autres postes des coûts des locaux (charges locatives externes, entretien, réparations et remise en état des immeubles) ont augmenté de 16 mio CHF au total. Les charges de nettoyage, de conciergerie et de surveillance ont baissé de 3 mio CHF.

Les coûts énergétiques (y c. l'eau et son évacuation) ont été réduits de 17 mio CHF et s'établissent à 130 mio CHF au sein du Domaine des EPF. L'EPFL, en particulier, a apporté une contribution essentielle en réduisant ses charges d'environ 24 mio CHF. En revanche, une augmentation de 5 mio CHF a été enregistrée à l'ETH Zurich, due surtout à une hausse de la consommation énergétique liée à la mise en service du nouveau superordinateur ALPS du CSCS.

Les autres charges d'exploitation, qui comprennent les frais d'entretien, d'administration, de transport et d'assurance ainsi que les pertes sur créances et les charges de prestations de services à des tiers, ont grimpé à 185 mio CHF. Cette hausse s'explique notamment par une augmentation des pertes attendues sur les créances et par la décomptabilisation d'installations suite à un sinistre à l'ETH Zurich. La somme reversée à la Confédération dans le cadre de la cession à des tiers de l'usage de biens immobiliers dont elle est propriétaire (art. 33a-f de l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF) se monte, comme en 2023, à 1 mio CHF. La somme payée sur la vente d'énergie (art. 2b de l'ordonnance susmentionnée) s'élève à 3 mio CHF, comme pendant l'exercice précédent.

## 14 Charges de transfert

Tableau 23: Charges de transfert

mio CHF	2024	2023	Ecart absolu
Bourses et autres contributions aux étudiant/es et doctorant/es	21	26	-5
Contributions à des projets de recherche	30	23	8
Autres charges de transfert	11	13	-2
<b>Total charges de transfert</b>	<b>63</b>	<b>62</b>	<b>-</b>

Les charges de transfert sont les contributions pour lesquelles aucune prestation directe n'est facturée. Cette diminution reflète la nouvelle ordonnance sur les bourses, qui limite l'octroi de bourses aux étudiantes et étudiants internationaux, ainsi que la tendance à la baisse du nombre de demandes de bourses déposées par des étudiantes et étudiants suisses.

Les contributions à des projets de recherche ont progressé à 30 mio CHF. L'ETH Zurich, en particulier, affiche des charges plus élevées (2024: 13 mio CHF; 2023: 7 mio CHF) en raison de nouvelles contributions importantes à des projets de recherche.

## 15 Résultat financier

Tableau 24: Résultat financier

mio CHF	2024	2023	Ecart absolu
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Produits des intérêts	16	21	- 5
Produits des participations	8	5	3
Gains sur la juste valeur des placements financiers	37	28	9
Bénéfices de change	15	7	7
Autres produits financiers	-	-	-
<b>Total produits financiers</b>	<b>76</b>	<b>62</b>	<b>14</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>			
Charges d'intérêts	11	8	3
Autres charges liées à l'acquisition de capital	-	-	-
Pertes sur la juste valeur des placements financiers	10	5	5
Pertes de change	16	18	- 2
Dépréciations	-	-	-
Autres charges financières	2	1	1
<b>Total charges financières</b>	<b>39</b>	<b>32</b>	<b>8</b>
<b>Total résultat financier</b>	<b>37</b>	<b>30</b>	<b>7</b>

Grâce à l'évolution des marchés financiers, couplée à une augmentation des fonds de tiers placés sur le marché, le résultat financier de l'exercice sous revue a été positif. Il a surtout été réduit par une légère augmentation des charges d'intérêts et par des pertes de change. Les gains de juste valeur résultent en premier lieu de divers fonds de placement.

Les produits des intérêts comprennent 5 mio CHF (2023: 6 mio CHF) issus de l'actualisation des créances et 8 mio CHF (2023: 13 mio CHF) issus des autres produits des intérêts, qui incluent la rémunération des placements financiers auprès de la Confédération. Au cours de l'exercice sous revue, la rémunération des comptes de dépôt de la Confédération a été réduite, ce qui a incité certaines institutions à transférer des actifs vers des catégories de placement offrant de meilleures perspectives de rendement. Ces deux changements ont contribué à la contraction du produit des intérêts par rapport à l'exercice précédent.

L'affaiblissement du franc par rapport à l'euro et au dollar américain durant l'année 2024 a entraîné une perte de change nette de 1 mio CHF (2023: perte de 11 mio CHF). Les bénéfices de change pour les actifs comptabilisés à leur juste valeur se sont élevés à 7 mio CHF pendant l'exercice sous revue, les pertes de change à 4 mio CHF.

Les charges d'intérêts englobent principalement celles issues du leasing financier. Des informations complémentaires sur le leasing financier sont disponibles à l'annexe 25 Engagements financiers.

## 16 Liquidités et placements à court terme

Tableau 25: Liquidités et placements à court terme

mio CHF	31.12.2024	31.12.2023	Ecart absolu
Caisse	1	1	–
Poste	195	183	12
Banque	48	55	– 6
Placements à court terme (<90 jours)	388	822	– 434
<b>Total liquidités et placements à court terme</b>	<b>633</b>	<b>1061</b>	<b>– 428</b>

La baisse des liquidités et des placements à court terme pendant l'exercice sous revue est notamment due à des reclassements. Afin de générer des revenus d'intérêts plus élevés, l'EPFL a transféré 294 mio CHF et le PSI 20 mio CHF dans les placements financiers à court terme. Pour l'EPFL, la réduction de la contribution financière de la Confédération dans le cadre du retour anticipé du STCC à la Confédération a entraîné une nouvelle baisse des placements à court terme. En revanche, des montants de l'ETH Zurich ont été transférés vers les liquidités et les placements à court terme. Ce reclassement a eu lieu à la fois pour effectuer des dépôts à terme en vue d'optimiser les taux d'intérêt et pour fournir des liquidités face au besoin accru de fonds nécessaires pour le financement des activités opérationnelles.

233 mio CHF ou 60% des placements à court terme concernaient la Trésorerie fédérale, conformément à la convention de trésorerie en vigueur conclue entre l'Administration fédérale des finances et le Domaine des EPF.

## 17 Créances

Tableau 26: Créances

mio CHF	31.12.2024	31.12.2023	Ecart absolu
<b>CRÉANCES SUR TRANSACTIONS SANS CONTREPARTIE</b>			
Créances résultant de contrats de financement de projets et donations	2 013	1 785	228
Autres créances	16	12	4
Corrections de valeur	– 12	– 2	– 10
<b>Total créances sur transactions sans contrepartie</b>	<b>2 017</b>	<b>1 795</b>	<b>223</b>
dont à court terme	775	697	79
dont à long terme	1 242	1 098	144
<b>CRÉANCES SUR TRANSACTIONS AVEC CONTREPARTIE</b>			
Créances résultant de livraisons et prestations	54	64	– 11
Autres créances	2	2	–
Corrections de valeur	– 1	– 2	–
<b>Total créances sur transactions avec contrepartie</b>	<b>54</b>	<b>65</b>	<b>– 10</b>
dont à court terme	54	65	– 10
dont à long terme	–	–	–

Les créances sur transactions sans contrepartie comprennent les reliquats provenant de sommes de projets convenues par contrat ou des soutiens financiers garantis, qui ne sont pas encore payés ou retirés à la fin de l'année. Par rapport à l'exercice précédent, les créances sur transactions sans contrepartie envers les bailleurs de fonds FNS, Innosuisse, l'économie privée et issues des dons et legs ont augmenté. Cependant, les créances sur transactions sans contrepartie envers les PCRI de l'UE, la recherche sectorielle de la Confédération et des communes, les cantons et les organisations internationales ont diminué. Les autres créances sur transactions sans contrepartie comprennent surtout les postes d'actifs du décompte avec les assurances sociales. Des explications sur les corrections de valeur sont données dans l'annexe 30 Gestion financière des risques et informations supplémentaires sur les instruments financiers.

## 18 Stocks

Tableau 27: Stocks

mio CHF	31.12.2024	31.12.2023	Ecart absolu
Stocks d'achats	13	12	1
Stocks de production propre	–	–	–
<b>Total stocks</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>1</b>

De par la nature de ses activités, le Domaine des EPF ne dispose pas d'importants stocks de marchandises ni de produits internes à vendre. Les stocks se composent d'articles faisant l'objet d'un réapprovisionnement régulier, tels que les produits chimiques et le matériel de laboratoire et expérimental destiné à l'enseignement et à la recherche.

## 19 Actifs de régularisation

Tableau 28: Actifs de régularisation

mio CHF	31.12.2024	31.12.2023	Ecart absolu
Intérêts	1	1	1
Charges payées d'avance	39	34	5
Autres actifs de régularisation	37	25	11
<b>Total actifs de régularisation</b>	<b>77</b>	<b>60</b>	<b>17</b>

Les principaux actifs de régularisation pour les charges payées d'avance concernent les charges liées à la bibliothèque (10 mio CHF), les avances de loyers (9 mio CHF), et les prestations informatiques (9 mio CHF).

Les autres actifs de régularisation comprennent notamment des régularisations de produits en lien avec des transactions IPSAS 9 (transactions avec contrepartie) d'un montant de 30 mio CHF.

## 20 Participations dans des entités associées et co-entreprises

Des informations détaillées sur les principales entités associées figurent dans les tableaux suivants. Toutes les entités associées sont présentées à l'annexe 35 Relations avec les entités contrôlées et associées.

Il n'y a aucune co-entreprise dans le Domaine des EPF durant l'exercice sous revue.

Les participations dans les entités associées ont été modifiées durant l'exercice, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 29: Variation des participations dans les entités associées

mio CHF	2024	2023
<b>Etat au 01.01</b>	<b>254</b>	<b>246</b>
Entrées	–	–
Sorties	–	–
Dividendes	–	–
Part au résultat annuel	14	8
Part des transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres	–1	–
<b>Etat au 31.12</b>	<b>267</b>	<b>254</b>

La synthèse des informations financières concernant les principales entités associées figure ci-après. Les comptes et montants présentés ici ont été ajustés à des fins de comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence et de simplification pour la présentation des comptes du Domaine des EPF.

Tableau 30: Entités associées significatives – récapitulatif des informations financières

mio CHF	ETH Zurich Foundation*	Fondation Albert Lück	Stiftung für Studentisches Wohnen	Fondation Les Bois Chamblard	Fondation Campus Biotech Geneva
<b>31.12.2024</b>					
Date de clôture des comptes	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2024
Actif circulant	481	8	12	9	7
Actif immobilisé	324	35	131	14	22
Capitaux de tiers à court terme*	74	2	–	–	2
Capitaux de tiers à long terme*	572	23	71	–	2
Produits	7	5	13	–	29
Résultat de l'exercice	13	1	–	–	–1
Dividendes perçus de l'entité associée	–	–	–	–	–
<b>31.12.2023</b>					
Date de clôture des comptes	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2022	31.12.2022	31.12.2023
Actif circulant	373	3	10	9	8
Actif immobilisé	333	36	136	15	24
Capitaux de tiers à court terme*	51	1	5	–	4
Capitaux de tiers à long terme*	509	23	70	–	3
Produits	9	5	12	–	31
Résultat de l'exercice	8	2	1	–1	1
Dividendes perçus de l'entité associée	–	–	–	–	–

\* Les capitaux de tiers à court et à long terme de l'ETH Zurich Foundation comprennent les fonds affectés et engagements résultant de l'octroi de fonds de 74 mio CHF (court terme, année précédente: 51 mio CHF) et 572 mio CHF (long terme, année précédente: 509 mio CHF). Ces fonds et engagements sont déjà intégrés dans les capitaux propres de l'ETH Zurich en tant que part significative dans les dons, soutiens financiers, cofinancements.

Tableau 31: Récapitulatif des informations sur les entités associées non significatives

mio CHF	2024	2023
Produits	41	39
Charge fiscale	–	–
Résultat de l'exercice	1	1

**Pertes non comptabilisées issues des entités associées**

Il n'y avait pas de pertes non comptabilisées ni cumulées issues des entités associées durant la période sous revue.

## 21 Immobilisations corporelles et incorporelles

### Immobilisations corporelles mobilières

*Installations techniques d'exploitation, machines, équipements, mobilier, véhicules:*

Les acquisitions dans cette catégorie se sont montées à 114 mio CHF pour l'exercice sous revue (2023: 112 mio CHF). Au PSI, en 2024 aussi, des investissements ont surtout été consentis dans la grande installation de recherche Source de Lumière Synchrotron Suisse SLS (projet SLS 2.0). Les autres institutions ont elles aussi investi en 2024 dans des appareils techniques et scientifiques. Une sélection de ces investissements est présentée dans le chapitre Rapport sur l'exercice financier du Domaine des EPF, sous Immobilisations corporelles, à la page 9.

Les reclassements de 20 mio CHF concernent des immobilisations corporelles meubles en cours de construction ou des acomptes pour des installations comptabilisées au bilan qui ont pu être définitivement ajoutées à cette catégorie de placement pendant l'exercice sous revue et qui seront amorties à l'avenir.

Les sorties des valeurs d'acquisition d'un montant de 74 mio CHF (2023: 163 mio CHF) comprennent les installations mises à l'arrêt, sorties du bilan ou vendues.

La valeur comptable des accélérateurs au 31 décembre 2024 s'élevait à 322 mio CHF dans les comptes annuels consolidés (2023: 334 mio CHF).

*Informatique et communication:*

Les achats de matériel informatique et de moyens de communication ont presque doublé au cours du dernier exercice, atteignant 89 mio CHF (2023: 46 mio CHF). Les deux hautes écoles ont contribué en grande partie à cette hausse avec l'acquisition d'extensions de matériel pour l'ordinateur haute performance HPCN/Alps (ETH Zurich) et de systèmes de serveurs (EPFL).

Tableau 32: Variation des immobilisations corporelles et incorporelles 2024

mio CHF	Installations techniques d'exploitation, machines, équipements, mobilier, véhicules	Informatique et communication	Acomptes, immobilisations corporelles meubles en cours de construction	Total immobilisations corporelles mobilières	Terrains, constructions	Immeubles en construction	Total immobilisations corporelles immobilières	Total immobilisations corporelles	Total immobilisations incorporelles
<b>VALEURS D'ACQUISITION</b>									
<b>Etat au 01.01.2024</b>	<b>3109</b>	<b>412</b>	<b>178</b>	<b>3699</b>	<b>1205</b>	<b>188</b>	<b>1393</b>	<b>5092</b>	<b>114</b>
Entrées	114	89	59	263	13	58	71	334	12
Reclassements	20	35	-55	-	49	-49	-	-	-
Sorties	-74	-23	-11	-108	-4	-6	-11	-118	-3
<b>Etat au 31.12.2024</b>	<b>3168</b>	<b>514</b>	<b>172</b>	<b>3854</b>	<b>1262</b>	<b>191</b>	<b>1453</b>	<b>5307</b>	<b>123</b>
<b>CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES</b>									
<b>Etat au 01.01.2024</b>	<b>2170</b>	<b>330</b>	<b>-</b>	<b>2500</b>	<b>456</b>	<b>-</b>	<b>456</b>	<b>2956</b>	<b>55</b>
Amortissements	173	56	-	229	81	-	81	310	8
Dépréciations	-	-	-	-	-	6	7	7	-
Reprise de la perte de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-69	-23	-	-92	-4	-6	-10	-102	-3
<b>Etat au 31.12.2024</b>	<b>2274</b>	<b>364</b>	<b>-</b>	<b>2638</b>	<b>533</b>	<b>-</b>	<b>533</b>	<b>3170</b>	<b>59</b>
<b>Valeur figurant au bilan au 31.12.2024</b>	<b>894</b>	<b>150</b>	<b>172</b>	<b>1216</b>	<b>729</b>	<b>191</b>	<b>920</b>	<b>2137</b>	<b>64</b>
dont objets en leasing	-	-	-	-	272	-	272	272	-

### Immobilisations corporelles immobilières

Les biens immobiliers appartiennent pour la plupart à la Confédération, c'est pourquoi il s'agit ici principalement d'aménagements pour adaptation aux besoins des locataires. L'ETH Zurich (4 mio CHF), l'Empa et la Fondation EPFL Innovation Park (FEIP) (chacune 2 mio CHF) ainsi que l'EPFL (1 mio CHF) enregistrent des entrées pour les aménagements pour adaptation aux besoins des locataires.

Les aménagements pour adaptation aux besoins des locataires en cours de construction affichent des entrées d'un montant de 58 mio CHF pendant l'exercice sous revue. 35 mio de cette somme concernent l'ETH Zurich (surtout pour des activités de construction nécessaires), 13 mio le PSI (pour de nombreuses activités de construction sur l'accélérateur rénové SLS 2.0 et pour des équipements à usage spécifique dans le Park Innovaare nouvellement construit), 5 mio l'Eawag (pour d'autres transformations dans le bâtiment du laboratoire) et 3 mio l'EPFL (pour 5 petites mesures de construction sur le campus de Lausanne).

L'abandon du projet de construction du bâtiment Ecotope de la FEIP a entraîné, dans les immeubles en construction, une dépréciation de 6 mio CHF de dépenses déjà activées (cf. annexe 31). Les immobilisations corporelles en leasing, d'un montant de 272 mio CHF, proviennent principalement des entités SQIE et SQNE contrôlées par l'EPFL.

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles désignent les licences, brevets, droits, logiciels et droits d'utilisation comptabilisés à l'actif. La valeur comptable nette de 64 mio CHF se compose essentiellement des droits d'utilisation pour le bâtiment Microcity de l'EPFL (44 mio CHF). Les entrées de l'exercice sous revue concernent notamment les logiciels achetés par l'EPFL, le PSI, l'ETH Zurich, l'Empa et le WSL.

Toutes les catégories de placement sont amorties conformément aux principes décrits à l'annexe 3. Les éventuelles dépréciations sont indiquées séparément dans les tableaux 32 et 33.

Tableau 33: Variation des immobilisations corporelles et incorporelles 2023

mio CHF	Installations techniques d'exploitation, machines, équipements, mobilier, véhicules	Informatique et communication	Acomptes, immobilisations corporelles meubles en cours de construction	Total immobilisations corporelles mobilières	Terrains, constructions	Immeubles en construction	Total immobilisations corporelles immobilières	Total immobilisations corporelles	Total immobilisations incorporelles
<b>VALEURS D'ACQUISITION</b>									
<b>État au 01.01.2023</b>	<b>3111</b>	<b>380</b>	<b>137</b>	<b>3628</b>	<b>1102</b>	<b>240</b>	<b>1342</b>	<b>4969</b>	<b>109</b>
Entrées	112	46	97	256	16	68	84	340	10
Reclassements	49	3	-53	-	120	-120	-	-	-
Sorties	-163	-17	-4	-184	-33	-1	-33	-217	-4
<b>État au 31.12.2023</b>	<b>3109</b>	<b>412</b>	<b>178</b>	<b>3699</b>	<b>1205</b>	<b>188</b>	<b>1393</b>	<b>5092</b>	<b>114</b>
<b>CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES</b>									
<b>État au 01.01.2023</b>	<b>2075</b>	<b>307</b>	<b>-</b>	<b>2382</b>	<b>416</b>	<b>-</b>	<b>416</b>	<b>2798</b>	<b>51</b>
Amortissements	173	40	-	213	71	-	71	284	7
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reprise de la perte de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-78	-17	-	-95	-31	-	-31	-125	-4
<b>État au 31.12.2023</b>	<b>2170</b>	<b>330</b>	<b>-</b>	<b>2500</b>	<b>456</b>	<b>-</b>	<b>456</b>	<b>2956</b>	<b>55</b>
<b>Valeur figurant au bilan au 31.12.2023</b>	<b>939</b>	<b>82</b>	<b>178</b>	<b>1199</b>	<b>749</b>	<b>188</b>	<b>937</b>	<b>2136</b>	<b>60</b>
dont objets en leasing	-	-	-	-	280	-	280	280	-

## 22 Placements financiers et prêts

Tableau 34: Placements financiers et prêts

mio CHF	31.12.2024	31.12.2023	Ecart absolu
<b>PLACEMENTS FINANCIERS ET PRÊTS À COURT TERME</b>			
Titres, dépôts à terme et fonds de placement	899	336	562
Valeurs de remplacement positives	–	–	–
Autres actifs	370	786	–416
Prêts	132	1	131
<b>Total placements financiers et prêts à court terme</b>	<b>1401</b>	<b>1124</b>	<b>277</b>
<b>PLACEMENTS FINANCIERS ET PRÊTS À LONG TERME</b>			
Titres et dépôts à terme	–	–	–
Autres actifs	83	79	4
Prêts	1	1	–
<b>Total placements financiers et prêts à long terme</b>	<b>84</b>	<b>80</b>	<b>4</b>

Les placements financiers à court terme sont réalisés notamment avec des fonds de tiers perçus, qui ne sont pas utilisés immédiatement. Conformément à la convention de trésorerie en vigueur conclue entre l’AFF et le Domaine des EPF, ces fonds sont placés sur le marché ou auprès de la Confédération.

Les fonds de tiers placés sur le marché sont gérés en partie par des banques suisses dans le cadre de mandats de gestion de fortune. L’augmentation de 562 mio du portefeuille de titres, de dépôts à terme et de fonds de placement, qui atteint 899 mio CHF, est due à divers reclassements: à l’ETH Zurich, les transferts de comptes de dépôt de la Confédération vers des fonds du marché monétaire en vue d’optimiser les taux d’intérêt, ainsi que l’évolution positive de la valeur des mandats de gestion de fortune ont fait augmenter le portefeuille de titres, de dépôts à terme et de fonds de placement. Des reclassements de placements à court terme à l’EPFL et au PSI ont également contribué à cette augmentation. A l’EPFL, des fonds provenant de placements à court terme ont aussi été ajoutés sous la forme de prêts à court terme à diverses entreprises appartenant à des collectivités publiques.

Les autres placements financiers à court terme contiennent surtout les comptes de dépôt à court terme auprès de la Confédération, avec une durée totale ou résiduelle ou avec un délai de souscription de trois à douze mois à la date d’acquisition. La réduction du portefeuille est principalement due à un reclassement dans les placements et les placements financiers, ainsi qu’à des besoins de liquidités opérationnelles (cf. l’annexe 16 Liquidités et placements à court terme).

Les autres placements financiers à long terme comprennent les autres participations évaluées au prix du marché (17 mio CHF) et le compte de dépôt à long terme auprès de la Confédération (66 mio CHF), qui a été alimenté de 4 mio CHF net. Ce compte de dépôt est alimenté chaque année afin de pouvoir financer le démantèlement futur des accélérateurs du PSI (cf. l’annexe 27 Provisions). Les autres participations comprennent principalement des participations dans des spin-off, avec une part de moins de 20% dans les livres de l’ETH Zurich, du Conseil des EPF (pour le Domaine des EPF, détenues à titre fiduciaire par l’EPFL), de l’EPFL et du PSI. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

Les prêts à court et à long terme comprennent, outre les prêts à court terme de l’EPFL de 131 mio CHF mentionnés ci-dessus, également des prêts de 2 mio CHF accordés aux étudiantes et étudiants, aux doctorantes et doctorants ainsi qu’aux spin-off, parfois à des conditions préférentielles. Aucune correction de valeur importante n’a été saisie sur des prêts.

Sur tous les placements financiers recensés fin 2024 (1352 mio CHF), 436 mio CHF (2023: 848 mio CHF) étaient placés auprès de la Confédération.

## 23 Cofinancements

Tableau 35: Cofinancements

mio CHF	2024	2023	Ecart absolu
<b>VALEURS D'ACQUISITION</b>			
<b>Etat au 01.01</b>	<b>163</b>	<b>163</b>	<b>-</b>
Entrées	-	-	-
Sorties	-	-	-
<b>Etat au 31.12</b>	<b>163</b>	<b>163</b>	<b>-</b>
<b>CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES</b>			
<b>Etat au 01.01</b>	<b>58</b>	<b>54</b>	<b>4</b>
Amortissements	4	4	-
Sorties	-	-	-
<b>Etat au 31.12</b>	<b>62</b>	<b>58</b>	<b>4</b>
<b>Valeur figurant au bilan au 31.12.</b>	<b>100</b>	<b>105</b>	<b>-4</b>

## 24 Engagements courants

Tableau 36: Engagements courants

mio CHF	31.12.2024	31.12.2023	Ecart absolu
Engagements résultant de livraisons et prestations	107	106	1
Engagements envers des assurances sociales	36	37	-
Autres engagements courants	80	74	6
<b>Total engagements courants</b>	<b>223</b>	<b>217</b>	<b>7</b>

Les variations annuelles des engagements sont dues à des fluctuations périodiques des comportements en matière de paiements.

Les engagements résultant de livraisons et prestations de l'ETH Zurich ont grimpé de 8 mio CHF. Cette hausse reflète la variabilité du chiffre d'affaires des créanciers. En revanche, les engagements résultant de livraisons et prestations de l'EPFL et des quatre établissements de recherche ont diminué de 7 mio CHF. Cette réduction résulte des évolutions saisonnières constantes des gros achats et des paiements par tranches échus pour les grands projets, ainsi que d'une gestion consciente de la trésorerie en fin d'exercice.

Les autres engagements courants résultent principalement des impôts à la source encore ouverts envers les administrations fiscales cantonales.

## 25 Engagements financiers

Tableau 37: Engagements financiers à court et long terme – Récapitulatif

mio CHF	31.12.2024	31.12.2023	Ecart absolu
<b>ENGAGEMENTS FINANCIERS À COURT TERME</b>			
Engagements envers des instituts financiers	–	–	–
Engagements de leasing financier	146	9	137
Valeurs de remplacement négatives	–	2	–2
Autres engagements financiers	6	6	–
<b>Total engagements financiers à court terme</b>	<b>152</b>	<b>17</b>	<b>135</b>
<b>ENGAGEMENTS FINANCIERS À LONG TERME</b>			
Engagements de leasing financier	158	300	–141
Autres engagements financiers	81	73	8
<b>Total engagements financiers à long terme</b>	<b>239</b>	<b>373</b>	<b>–134</b>

Tableau 38: Engagements financiers à court et long terme – variation

mio CHF	2024			2023		
	Court terme	Long terme	Total	Court terme	Long terme	Total
<b>Engagements financiers état au 01.01.</b>	<b>17</b>	<b>373</b>	<b>391</b>	<b>17</b>	<b>382</b>	<b>398</b>
Augmentation des engagements financiers à court et à long terme	–	11	11	–	4	4
Remboursement des engagements financiers à court et à long terme	–9	–1	–10	–12	–	–12
<b>Total des variations monétaires</b>	<b>–9</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>–12</b>	<b>4</b>	<b>–8</b>
Effets des cours de change	2	–	2	3	–	3
Variations des justes valeurs	–	–	–	–	–	–
Reclassements	144	–144	–	12	–12	–
Autres changements	–1	–	–1	–3	–	–3
<b>Total des variations non monétaires</b>	<b>144</b>	<b>–144</b>	<b>–</b>	<b>13</b>	<b>–13</b>	<b>–</b>
<b>Engagements financiers état au 31.12.</b>	<b>152</b>	<b>239</b>	<b>392</b>	<b>17</b>	<b>373</b>	<b>391</b>

Les engagements de leasing financier diminuent à hauteur de la part d'amortissement des paiements de leasing annuels. Les autres engagements financiers contiennent l'engagement de prestations découlant du droit d'utilisation obtenu à l'EPFL en lien avec le bâtiment Microcity, qui a été comptabilisé comme un leasing financier (44 mio CHF, 2023: 46 mio CHF). La baisse annuelle correspond à une prestation reçue périodiquement et est comptabilisée en tant que produit de dons sans effet sur la trésorerie.

Tableau 39: Leasings financiers

mio CHF	Redevances futures des leasings	Charges financières futures	Valeur actuelle des redevances futures des leasings	Redevances futures des leasings	Charges financières futures	Valeur actuelle des redevances futures des leasings
	2024	2024	2024	2023	2023	2023
<b>Echéances</b>						
Echéance jusqu'à 1 an	153	7	146	18	9	9
Echéance entre 1 et 5 ans	61	32	29	195	36	160
Echéance à plus de 5 ans	199	70	129	218	78	140
<b>Etat au 31.12.</b>	<b>413</b>	<b>109</b>	<b>304</b>	<b>431</b>	<b>122</b>	<b>309</b>
			2024	2023		
<b>CHARGES DE LEASING</b>						
Locations conditionnelles comptabilisées comme charges pendant la période			–	–		
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>						
Futurs produits des sous-locations (résultant des contrats non résiliables)			32	27		

Les leasings financiers auprès de l'EPFL concernent des biens immobiliers des sociétés simples SQIE et SQNE. L'annexe 4 Incertitudes en termes d'évaluation et appréciations du management décrit les hypothèses que l'EPFL a émises pour la présentation de ces contrats de location dans les comptes. Au 31 décembre 2024, les engagements de leasing financier de la SQNE s'élevaient à 209 mio CHF. En raison du retour anticipé du STCC à la Confédération le 7 janvier 2025, l'engagement de leasing du STCC a été réévalué (141 mio CHF) et reclassé dans les engagements de leasing financier à court terme. La valeur actuelle des paiements de leasing minimaux est de 80 mio pour la SQIE à la fin de l'exercice sous revue. Les contrats de location de la SQIE et de la SQNE Centre de Logement comprennent une clause d'adaptation du loyer à l'évolution générale des prix (indice des prix à la consommation).

La présentation des estimations des futurs produits de leasing au titre de sous-locations de baux non résiliables en 2023 a été ajustée en raison d'incohérences dans la méthode d'estimation pour la SQNE et pour des contrats qui n'étaient pas pris en compte auparavant pour la SQIE.

Le leasing financier de l'ETH Zurich concerne un bien immobilier sur le campus du Höggerberg (total de la valeur actuelle des futurs paiements de leasing minimaux: 15 mio CHF). Le bâtiment est occupé depuis septembre 2015, et le contrat est valable jusqu'en 2045. Il n'y a pas d'options de prolongation ou d'acquisition. Le loyer net est cependant indexé à 80% et peut toujours être ajusté à la fin de l'année.

## 26 Passifs de régularisation

Tableau 40: Passifs de régularisation

mio CHF	31.12.2024	31.12.2023	Ecart absolu
Intérêts	–	–	–
Produits perçus à l'avance	142	125	17
Autres passifs de régularisation	71	75	– 4
<b>Total passifs de régularisation</b>	<b>213</b>	<b>200</b>	<b>13</b>

Les produits perçus à l'avance englobent notamment les contrats de prestations et les recherches sous mandat sur transactions avec contrepartie conformément à la norme IPSAS 9 (2024: 137 mio CHF; 2023: 121 mio CHF). Les mises en œuvre de projets dans le cadre des projets IPSAS 9 entraînent une variation dans ce poste.

Les autres passifs de régularisation sont surtout des régularisations d'impôts à la source et de transferts de charges pour l'exploitation, les projets de construction ou l'approvisionnement central ainsi que pour l'achat de biens informatiques. Le total se répartit entre l'ETH Zurich (40 mio CHF), l'EPFL (21 mio CHF), le PSI (6 mio CHF), l'Empa (3 mio CHF) et l'Eawag (1 mio CHF).

## 27 Provisions

Tableau 41: Provisions – Aperçu

mio CHF	31.12.2024	31.12.2023	Ecart absolu
Vacances et heures supplémentaires	89	93	– 3
Autres prestations en faveur du personnel selon IPSAS 39	67	64	2
Démantèlement d'actifs	451	456	– 6
Cautionnements et garanties	–	–	–
Litiges	2	1	1
Autres provisions	1	1	–
<b>Total provisions</b>	<b>610</b>	<b>616</b>	<b>– 6</b>

Les provisions pour vacances et heures supplémentaires sont calculées à l'aide des soldes d'heures effectifs pour chaque collaboratrice et collaborateur. Cet avoir des collaboratrices et collaborateurs est qualifié de courant. Durant l'exercice sous revue, cette provision a été réduite de 3 mio CHF. La baisse de cette provision à court terme a concerné principalement les hautes écoles, une partie des établissements de recherche ayant enregistré une augmentation. Le poste Autres prestations en faveur du personnel selon IPSAS 39 comprend les bonus d'ancienneté/primes de fidélité, évalués par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La constitution et l'utilisation de cette provision sont présentées séparément.

Le poste Démantèlement d'actifs inclut 443 mio CHF (2023: 449 mio CHF) dédiés au démantèlement des accélérateurs du PSI et à l'élimination de leurs composants radioactifs (cf. les explications à l'annexe 4 Incertitudes en termes d'évaluation et appréciations du management). Le montant de la provision correspond à l'estimation à la valeur actuelle des frais globaux attendus jusqu'au stockage effectif en couches géologiques profondes.

Durant l'exercice sous revue, le PSI a utilisé 6 mio CHF (2023: 3 mio CHF) pour des mesures de démantèlement et le paiement de la cotisation annuelle à la Nagra. Pour financer ces coûts, un montant de 11 mio CHF est versé chaque année sur le compte de dépôt auprès de la Confédération.

Tableau 42: Provisions – variation 2024

mio CHF	Vacances et heures supplémentaires	Autres prestations en faveur du personnel selon IPSAS 39	Démantèlement d'actifs	Cautionnements et garanties	Litiges	Autres provisions	Total provisions
<b>Etat au 01.01.2024</b>	<b>93</b>	<b>64</b>	<b>456</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>616</b>
Constitution	1	10	–	–	1	–	11
Dissolution	– 4	– 2	–	–	–	–	– 6
Utilisation	–	– 6	– 6	–	–	–	– 12
Reclassements	–	–	–	–	–	–	–
Augmentation de la valeur actuelle	–	–	–	–	–	–	–
<b>Etat au 31.12.2024</b>	<b>89</b>	<b>67</b>	<b>451</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>610</b>
dont à court terme	89	–	7	–	2	–	98
dont à long terme	–	67	443	–	–	1	511

Tableau 43: Provisions – variation 2023

mio CHF	Vacances et heures supplémentaires	Autres prestations en faveur du personnel selon IPSAS 39	Démantèlement d'actifs	Cautionnements et garanties	Litiges	Autres provisions	Total provisions
<b>Etat au 01.01.2023</b>	<b>95</b>	<b>62</b>	<b>544</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>703</b>
Constitution	1	11	–	–	1	–	12
Dissolution	– 4	– 2	– 84	–	–	–	– 90
Utilisation	–	– 6	– 3	–	–	–	– 9
Reclassements	–	–	–	–	–	–	–
Augmentation de la valeur actuelle	–	–	–	–	–	–	–
<b>Etat au 31.12.2023</b>	<b>93</b>	<b>64</b>	<b>456</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>616</b>
dont à court terme	93	–	3	–	1	–	97
dont à long terme	–	64	453	–	–	1	519

## 28 Régimes de prévoyance à prestations définies

La majorité des employés et bénéficiaires de rentes des institutions du Domaine des EPF ainsi que de l'état-major et de la présidence du Conseil des EPF sont assurés dans la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de l'institution collective Caisse fédérale de pensions PUBLICA (PUBLICA). Comme il n'y a aucune autre caisse de prévoyance significative pour les entités contrôlées, les explications ci-dessous se rapportent, sauf indication contraire, à la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA. Le montant des engagements nets de prévoyance au 31 décembre 2024 comprend des engagements nets de prévoyance résultant d'autres plans en dehors de la Caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA pour un total nettement inférieur à 1 mio CHF (2023: 1 mio CHF).

### Cadre juridique et responsabilités

#### Prescriptions légales

La mise en œuvre de la prévoyance du personnel doit se faire par le biais d'une institution de prévoyance distincte de l'employeur. La loi prescrit des prestations minimales.

#### Organisation de la prévoyance

PUBLICA est un organisme de droit public autonome de la Confédération.

La Commission de la caisse est l'organe suprême de PUBLICA. Outre la direction, elle assure la surveillance et le contrôle de la gestion de PUBLICA. Composée de manière paritaire, la Commission comprend 16 membres (dont huit représentent les personnes assurées et huit les employeurs de toutes les caisses de prévoyance affiliées). L'organe suprême de PUBLICA se compose donc d'autant de représentantes et représentants des salariés que des employeurs.

Chaque caisse de prévoyance a son propre organe paritaire. Il intervient notamment lors de la conclusion de contrats d'affiliation et décide de l'affectation des éventuels excédents. L'organe paritaire se compose de neuf représentants des employeurs et de neuf représentants des salariés des entités.

#### Prestations issues des plans de prévoyance

Au sens de la norme IPSAS 39, la solution de prévoyance doit être classifiée comme étant fondée sur le régime de prestations définies (*defined benefit*).

La solution de prévoyance est définie dans les règlements de prévoyance concernant les collaboratrices et collaborateurs ainsi que le corps professoral de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF. Ces règlements font partie intégrante du contrat d'affiliation avec PUBLICA. Il existe des plans de prévoyance pour différents groupes d'assurés. En cas d'invalidité, de décès, de vieillesse et de départ, ces plans accordent des prestations supérieures au minimum requis par la législation. Il s'agit donc de modèles enveloppants (prestations obligatoires et surobligatoires).

Les cotisations d'épargne des employeurs et des salariés sont définies en pourcentage du salaire assuré. Une prime de risque est prélevée pour l'assurance des risques décès et invalidité. L'employeur paie les coûts administratifs.

La rente de vieillesse provient de l'avoir de vieillesse disponible au moment du départ à la retraite multiplié par le taux de conversion défini dans le règlement. Le salarié a la possibilité de percevoir les prestations de vieillesse sous forme de capital. De plus, il peut verser des cotisations d'épargne supplémentaires.

Les prestations de risque sont calculées en fonction du capital-épargne projeté, intérêts compris, et du taux de conversion.

#### Placements

PUBLICA effectue les placements pour l'ensemble des caisses de prévoyance (avec le même profil de placement).

Organe suprême de PUBLICA, la Commission de la caisse répond entièrement de la gestion de la fortune. Elle édicte et modifie le règlement concernant les placements et définit la stratégie de placement. Le Comité de placement conseille la Commission de la caisse pour les questions liées aux placements et veille au respect du règlement et de la stratégie y afférents.

Le service *Asset Management* de PUBLICA est responsable de la mise en œuvre de la stratégie de placement. Les décisions tactiques consistant à s'écarter temporairement des pondérations de la stratégie de placement afin de générer une valeur ajoutée par rapport à la stratégie relèvent également de ce service. En cas de constitution ou de suppression de catégories de placement sur plusieurs années, une stratégie au pro rata est calculée pour que les transactions soient diversifiées dans le temps.

## Risques pour l'employeur

L'organe paritaire de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF peut modifier à tout moment le système de financement (cotisations et prestations futures). Pendant la durée d'un découvert au sens du droit de la prévoyance (art. 44 OPP 2) et dès lors que d'autres mesures ne permettent pas d'atteindre l'objectif, il peut prélever des contributions d'assainissement auprès de l'employeur. L'employeur doit néanmoins donner son accord si celles-ci servent à financer des prestations subrogatoires.

Le *Risk Sharing* (partage des risques entre assurés et employeur) introduit en 2020 est maintenu sans changements (voir détails au annexe 3 Principes d'établissement du bilan et d'évaluation). Etant donné qu'aucun déficit structurel de financement n'a pu être décelé, les calculs de cette année ne tiennent compte d'aucune adaptation de prestations (notamment: pas de baisse du taux de conversion ni, partant, de mesures de compensation). Les résultats obtenus sur la base des hypothèses utilisées pour l'évaluation au 31 décembre 2024 indiquent toutefois un déficit de financement selon IPSAS, et le partage des risques élargi a été appliqué.

Le taux de couverture réglementaire définitif de la Caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA selon l'OPP 2 s'établissait fin 2024 à 105,2% (2023: 99,3%). Le taux de couverture économique définitif de la Caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA atteignait 92,6% à fin 2024 (2023: 92,2%).

## Événements particuliers durant la période sous revue

Les prestations en cas de décès ont été adaptées dans les règlements de prévoyance en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ces adaptations sont considérées comme des modifications du plan. Le capital versé en cas de décès a notamment été augmenté, et un capital-décès supplémentaire a été introduit pour les conjoints et partenaires. En outre, le montant de la rente pour enfant de bénéficiaire d'une rente de vieillesse calculé sur la base de la LPP a été réduit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les prestations du plan de prévoyance ont également été adaptées l'année précédente: la limite d'âge pour les rentes transitoires des femmes sera relevée progressivement à 65 ans et, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les taux de conversion réglementaires pour les femmes nées à partir de 1964 seront harmonisés avec ceux des hommes. Le relèvement de la limite d'âge pour les rentes transitoires des femmes a représenté une modification du plan. Dans le partage des risques, l'adaptation des taux de conversion pour les femmes a en revanche été considérée comme une modification des hypothèses financières.

Tableau 44: Engagements/actifs nets de prévoyance

mio CHF	31.12.2024	31.12.2023	Ecart absolu
Valeur actuelle des engagements de prévoyance	8 730	8 169	560
Moins juste valeur des actifs du régime	- 8 135	- 7 673	- 462
<b>Engagements (+)/actifs (-) nets de prévoyance inscrits au bilan</b>	<b>596</b>	<b>497</b>	<b>99</b>

La hausse des engagements nets de prévoyance de 99 mio CHF est due à une augmentation de la valeur actuelle des engagements de prévoyance et à une augmentation proportionnellement plus faible de la juste valeur des actifs du régime. La baisse du taux d'actualisation (31 décembre 2024: 1,0%; 31 décembre 2023: 1,5%) ainsi que les variations empiriques ont entraîné une augmentation

de l'engagement net de prévoyance respectivement de 394 mio CHF et de 211 mio CHF. Par compensation, les hypothèses sur l'évolution des salaires et le taux d'intérêt projeté concernant l'avoire de vieillesse se sont traduits par une baisse de l'engagement net de prévoyance de 115 mio CHF. Les actifs du régime ont augmenté de 462 mio CHF en raison du rendement positif des placements.

Sur le total des engagements nets de prévoyance en fin d'année, le montant lié à des plans de prévoyance en dehors de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA est nettement inférieur à 1 mio CHF (2023: 1 mio CHF).

Tableau 45: Charges de prévoyance nettes

mio CHF	2024	2023	Ecart absolu
Coût des services rendus au cours de la période (employeur)	215	197	18
Coût des services passés	17	9	7
Bénéfices (-)/pertes (+) issus des indemnités du plan	-	-	-
Charges d'intérêts des engagements de prévoyance	122	169	- 47
Produits des intérêts des actifs du régime	-115	-162	48
Frais d'administration (hors frais de gestion de fortune)	4	4	-
Autres	-	-	-
<b>Total charges de prévoyance nettes inscrites au compte de résultat y c. charges d'intérêts</b>	<b>243</b>	<b>216</b>	<b>26</b>

Durant l'exercice sous revue, les charges de prévoyance nettes du Domaine des EPF ont atteint 243 mio CHF (2023: 216 mio CHF), dont 1 mio CHF se rapporte à des plans de prévoyance en dehors de la Caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA (2023: moins d'1 mio CHF). Les charges de prévoyance nettes sont de 26 mio CHF supérieures à celles de l'année précédente. Cette augmentation s'explique à la fois par la hausse du coût des services rendus au cours de la période (progression de 18 mio CHF) et par celle du coût des services passés (progression de 7 mio CHF). La hausse du coût des services rendus au cours de la période est due principalement à la variation du taux d'actualisation. Selon IPSAS 39, le coût des services rendus au cours de la période est calculé sur la base du taux d'actualisation de l'année précédente. Cette évolution reflète la baisse du taux d'actualisation en 2023.

Le coût des services passés comprend l'effet des adaptations réglementaires des prestations en cas de décès et de la rente pour enfant de bénéficiaire d'une rente de vieillesse mentionnées ci-avant ainsi que les rachats effectués par le corps professoral de l'ETH Zurich et de l'EPFL.

Pour l'exercice à venir, des cotisations de l'employeur à hauteur de 256 mio CHF ainsi que des cotisations des assurés à hauteur de 145 mio CHF sont attendues.

Tableau 46: Réévaluation comptabilisée dans les capitaux propres

mio CHF	31.12.2024	31.12.2023	Ecart absolu
Bénéfices (-) et pertes (+) actuariels	490	354	136
issus de la variation des hypothèses financières	279	324	- 45
issus de la variation des hypothèses démographiques	-	-	-
issus de la variation empirique	211	30	180
Rendement des actifs du régime, hors produit des intérêts (bénéfices (-)/pertes (+))	- 373	- 141	- 232
Autres	-	-	-
<b>Réévaluation comptabilisée dans les capitaux propres</b>	<b>117</b>	<b>213</b>	<b>- 96</b>
<b>Montant cumulé de la réévaluation comptabilisée dans les capitaux propres (bénéfice (-)/perte (+))</b>	<b>- 392</b>	<b>- 508</b>	<b>117</b>

En 2024, la perte générée par la réévaluation et comptabilisée dans les capitaux propres s'élève à 117 mio CHF (2023: perte de 213 mio CHF). Cela se traduit par des réserves de réévaluation positives, d'un montant de 392 mio CHF au 31 décembre 2024 (2023: 508 mio CHF), dont 4 mio CHF (2023: 3 mio CHF) qui se rapportent à des plans de prévoyance en dehors de la Caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA. Les pertes actuarielles issues de la modification des hypothèses financières résultent pour l'essentiel de l'abaissement du taux d'actualisation (394 mio CHF). Elles ont été atténuées par la diminution de la rémunération de l'avoir de vieillesse et par la baisse de l'évolution attendue des salaires (bénéfice actuariel de 115 mio CHF). De plus, des pertes empiriques ont entraîné une diminution de 211 mio CHF des bénéfices cumulés générés par les réévaluations et comptabilisés dans les capitaux propres. Les gains et pertes empiriques correspondent aux différences entre les hypothèses retenues et les valeurs effectives. En 2024, les pertes empiriques reflètent particulièrement l'effet des hypothèses retenues pour le déficit de financement selon l'approche de partage des risques.

Les produits liés aux actifs du régime, qui sont comptabilisés dans les capitaux propres, s'expliquent par le bénéfice réalisé sur les placements (sur la base d'un rendement de 5,9%) par rapport au rendement théorique attendu de 1,5%, qui correspond au taux d'actualisation de l'année précédente.

Tableau 47: Evolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies

mio CHF	2024	2023
<b>Valeur actuelle des engagements de prévoyance état au 01.01</b>	<b>8169</b>	<b>7717</b>
Coût des services rendus au cours de la période (employeur)	215	197
Charges d'intérêts des engagements de prévoyance	122	169
Cotisations des assurés	149	145
Prestations perçues (+) et versées (-)	- 432	- 421
Coût des services passés	17	10
Bénéfices (-)/pertes (+) issus des indemnités du plan	-	-
Bénéfices (-)/pertes (+) actuariels	490	354
Autres	-	-
<b>Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 31.12</b>	<b>8730</b>	<b>8169</b>

La durée moyenne pondérée des engagements de prévoyance à prestations définies s'élève à 13,0 années au 31 décembre 2024 (2023: 12,6 années).

Tableau 48: Evolution des actifs du régime

mio CHF	2024	2023
<b>Juste valeur des actifs du régime état au 01.01</b>	<b>7673</b>	<b>7397</b>
Produits des intérêts des actifs du régime	115	162
Cotisations de l'employeur	261	253
Cotisations des assurés	149	145
Prestations perçues (+) et versées (-)	- 432	- 421
Bénéfices (+)/pertes (-) issus des indemnités du plan	-	-
Frais d'administration (hors frais de gestion de fortune)	- 4	- 4
Rendement des actifs du régime, hors produit des intérêts (bénéfices (+)/pertes (-))	373	141
Autres	-	-
<b>Juste valeur des actifs du régime état au 31.12</b>	<b>8135</b>	<b>7673</b>

Tableau 49: Variation des engagements nets de prévoyance

mio CHF	2024	2023
<b>Engagements nets de prévoyance état au 01.01.</b>	<b>497</b>	<b>320</b>
Charges de prévoyance nettes y c. charges d'intérêts inscrites au compte de résultat	243	216
Réévaluation comptabilisée dans les capitaux propres	117	213
Cotisations de l'employeur	- 261	- 253
Engagements acquittés directement par l'entité	-	-
Autres	-	-
<b>Engagements (+)/actifs (-) nets de prévoyance état au 31.12.</b>	<b>596</b>	<b>497</b>

Tableau 50: Principales catégories des actifs du régime (en pourcentage)

Liquidités	3	-	3	4	-	4
Obligations (en CHF) Confédération	6	-	6	7	-	7
Obligations (en CHF) hors Confédération	7	-	7	8	-	8
Emprunts d'Etat (en devises étrangères)	14	-	14	15	-	15
Obligations d'entreprises (en devises étrangères)	5	-	5	7	-	7
Hypothèques	3	-	3	3	-	3
Actions	35	-	35	31	-	31
Immobilier	8	8	16	8	8	16
Matières premières	3	-	3	3	-	3
Autres	-	7	7	-	6	6
<b>Total des actifs du régime</b>	<b>85</b>	<b>15</b>	<b>100</b>	<b>86</b>	<b>14</b>	<b>100</b>

PUBLICA supporte les risques actuariels et les risques liés aux placements. La stratégie de placement est définie de sorte que les prestations réglementaires puissent être fournies à leur échéance.

Il n'y a pas de biens immobiliers de la caisse de prévoyance utilisés par l'employeur.

Tableau 51: Principales hypothèses actuarielles utilisées à la date de clôture de l'exercice (en pourcentage)

Pourcentage	2024	2023
Taux d'actualisation au 01.01.	1,50	2,20
Taux d'actualisation au 31.12.	1,00	1,50
Evolution attendue des salaires	1,20	1,70
Evolution attendue des rentes	0,00	0,00
Rémunération de l'avoir de vieillesse	1,10	1,50
Contribution des employé/es au déficit de financement	36,00	36,00
Espérance de vie à l'âge de 65 ans - femmes (nombre d'années)	24,70	24,59
Espérance de vie à l'âge de 65 ans - hommes (nombre d'années)	22,95	22,82

Comme l'année passée et selon les données de base de l'exercice précédent, le taux d'actualisation repose sur le rendement d'obligations à taux fixes d'entreprises de premier rang ainsi que sur les prévisions de flux de capitaux de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA. Les prévisions d'évolution des salaires se fondent sur des données de référence économiques. L'évolution des rentes correspond aux prévisions d'évolution des rentes pour la durée restante moyenne compte tenu de la situation financière de la caisse de pension. La part des salariés en cas de déficit de financement éventuel est fonction de l'échelonnement actuel des contributions d'épargne réglementaires. Les tables de génération LPP 2020 sont utilisées pour calculer l'hypothèse de l'espérance de vie.

Tableau 52: Analyse de sensibilité (variation de la valeur actuelle des engagements de prévoyance)

mio CHF	31.12.2024		31.12.2023	
	Révision à la hausse des hypothèses	Révision à la baisse des hypothèses	Révision à la hausse des hypothèses	Révision à la baisse des hypothèses
Taux d'actualisation (variation +/- 0,25%)	- 200	212	- 180	190
Evolution attendue des salaires (variation +/- 0,25%)	23	- 23	20	- 20
Evolution attendue des rentes (variation +/- 0,25%)	160	n/a	143	n/a
Rémunération de l'avoir de vieillesse (variation +/- 0,25%)	42	- 42	40	- 39
Contribution des employé/es au déficit de financement (variation +/- 10%)	- 35	35	- 35	35
Espérance de vie (variation +/- 1 an)	214	- 217	192	- 196

L'analyse de sensibilité permet de calculer la variation des engagements de prévoyance en cas d'ajustement des hypothèses actuarielles. Une seule hypothèse est modifiée, tandis que les autres paramètres demeurent inchangés.

Le taux d'actualisation, les hypothèses sur l'évolution des salaires et sur la rémunération de l'avoir de vieillesse ainsi que la contribution des employés au déficit de financement ont été relevés ou abaissés d'un nombre de points de pourcentage fixes. La sensibilité concernant l'hypothèse sur l'évolution des rentes n'a été calculée qu'en cas d'augmentation des rentes puisqu'il n'est pas possible de les réduire. La sensibilité en matière d'espérance de vie a été calculée en réduisant ou en augmentant l'espérance de vie à l'aide d'un facteur forfaitaire. L'espérance de vie a ainsi été augmentée ou réduite d'environ un an pour la plupart des classes d'âge.

## 29 Fonds de tiers affectés

Tableau 53: Fonds de tiers affectés

mio CHF	31.12.2024	31.12.2023	Ecart absolu	dont dispositions transitoires de la Confédération		Ecart absolu
				31.12.2024	31.12.2023	
Contributions à la recherche du Fonds national suisse (FNS)	910	770	140	154	122	32
Contributions à la recherche de l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	83	87	- 4	1	2	- 1
Contributions à la recherche de l'Union européenne (UE)	337	348	- 11	229	201	28
Contributions à la recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	132	154	- 23	5	-	5
Contributions à la recherche axée sur l'économie (secteur privé)	118	92	27			
Contributions à la recherche autres fonds de tiers	158	139	19			
Dons et legs	204	107	97			
<b>Total fonds de tiers affectés</b>	<b>1942</b>	<b>1697</b>	<b>245</b>	<b>389</b>	<b>325</b>	<b>64</b>

Les fonds de tiers affectés correspondent aux engagements de prestations qui doivent encore être fournis dans le cadre des projets et mandats de recherche en cours, issus de contrats sans contrepartie. Les variations de ce poste du bilan sont dues, d'une part, au volume des projets nouvellement conclus (en augmentation) et, d'autre part, à la diminution du volume des projets suite aux activités de recherche effectuées pour de nombreux projets. Une augmentation par rapport à l'exercice précédent veut donc dire que pendant l'exercice sous revue, le volume des projets nouvellement conclus a été supérieur à celui des projets traités. Une diminution signifie qu'en termes de valeur, plus de projets ont été traités qu'obtenus pendant l'exercice sous revue.

La variation du FNS est due à des augmentations dans toutes les institutions (ETH Zurich: + 61 mio CHF, EPFL: + 55 mio CHF, PSI: + 14 mio CHF, WSL: + 5 mio CHF, Empa: + 2 mio CHF, Eawag: + 3 mio CHF).



## Généralités

La gestion financière des risques est intégrée dans la gestion des risques générale du Domaine des EPF, qui fait l'objet d'un rapport annuel à l'attention du Conseil des EPF (cf. rapport de gestion, chapitre Situation et gestion de risques).

La gestion financière des risques traite notamment du risque de crédit (risque de défaut), du risque de liquidité et du risque de marché (risque de taux d'intérêt, de cours et de change).

Le risque de crédit reste la priorité de la gestion des risques. Des directives sur la gestion du placement de moyens financiers existent afin d'atténuer le risque de défaut et de marché. Une part substantielle des créances et des droits résultant d'actifs financiers concernent des parties qui affichent typiquement de faibles risques de crédit et de liquidités (p. ex. Confédération, cantons, fondations). Une accumulation des créances importantes n'existe que vis-à-vis de ces contreparties, raison pour laquelle le risque de crédit est généralement considéré comme faible. Les cas particuliers concernant le risque de défaut sont traités séparément (cf. annexe 3). En outre, il existe des créances et des placements financiers en devises étrangères, qui sont garantis au cas par cas afin de réduire le risque de change.

Le respect et l'efficacité des directives sont garantis par le système de contrôle interne (SCI).

## Risque de crédit et de défaut

Le risque de défaut est le risque de pertes financières au cas où l'une des parties au contrat dans le cadre d'un instrument financier ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles. Le risque maximal de défaut correspond aux valeurs comptables du bilan. Compte tenu du fait qu'une grande partie des actifs financiers concernent la Confédération, d'autres institutions publiques ou d'autres contreparties affichant un risque de défaut peu élevé, le risque réel est très faible.

Le tableau suivant indique le risque maximal de défaut des actifs financiers par type de contrepartie.

Tableau 54: Classes et catégories d'instruments financiers

mio CHF	Total	Confédéra- tion	Commission européenne PCRI *	FNS, Innosuisse, assurances sociales AVS, Suva *	BNS et banques avec garantie d'Etat	PostFinance et autres banques	Autres contreparties (par exemple cantons, fondations)	Autres contreparties (par exemple entreprises privées)
Liquidités et placements à court terme	633	234	–	–	27	373	–	–
Créances sur transactions sans contrepartie	2 017	135	251	729	14	–	806	83
Créances sur transactions avec contrepartie	54	2	–	–	–	–	16	36
Placements financiers et prêts	1 485	437	–	–	–	56	131	860
Actifs de régularisation	38	5	–	–	–	–	7	26
<b>Total</b>	<b>4 227</b>	<b>812</b>	<b>251</b>	<b>729</b>	<b>41</b>	<b>428</b>	<b>960</b>	<b>1 006</b>
	31.12.2023							
<b>Total période précédente</b>	<b>4 150</b>	<b>1 442</b>	<b>275</b>	<b>615</b>	<b>29</b>	<b>604</b>	<b>716</b>	<b>469</b>

\* Dans la colonne Commission européenne figurent les créances à l'égard des universités européennes résultant des programmes-cadres de recherche de l'UE ainsi que les créances restantes liées aux mesures transitoires pour Horizon 2020 et Horizon Europe (financement direct Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI). Les mesures transitoires concernant les volets du programme Horizon Europe qui ne sont pas accessibles sont indiquées dans la colonne de l'organisme d'encouragement concerné (FNS, Innosuisse).



### Placements financiers et prêts

Le poste du bilan Placements financiers et prêts comprend au 31 décembre 2024 589 mio CHF d'actifs financiers évalués au coût amorti (2023: 850 mio CHF). Ceux-ci incluent entre autres des prêts à des entreprises du secteur public, à des étudiants et doctorants ainsi qu'à des spin-off, majoritairement de courte durée, d'un montant de 133 mio CHF et des placements financiers auprès de la Confédération à hauteur de 436 mio CHF. Sur la base de données historiques et en tenant compte des évolutions futures, le Domaine des EPF estime que le risque de crédit des contreparties est faible et part donc du principe qu'il n'y a pas eu d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Il détermine par conséquent les pertes sur créances attendues sur la base de la perte sur créances à 12 mois.

Au 31 décembre 2024, il n'y avait aucun prêt échu important. Aucune correction de valeur significative n'a été saisie sur des prêts durant l'exercice sous revue.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Domaine des EPF ne soit éventuellement pas en mesure de tenir ses engagements financiers conformément au contrat par la livraison de moyens de paiement ou d'autres actifs financiers.

Le Domaine des EPF dispose de processus et de principes garantissant une liquidité suffisante pour s'acquitter des engagements courants et futurs. Il détient notamment une réserve suffisante de liquidités et de titres négociables.

Les engagements financiers résultent surtout des engagements opérationnels courants et des engagements de leasing. Les charges et investissements sont généralement autofinancés. Dans certains cas, des investissements sont financés par des contrats de leasing. Les engagements financiers contiennent les engagements découlant du droit d'utilisation comptabilisé, obtenu gratuitement par l'EPFL (Microcity), qui est traité comme un leasing financier mais ne représente pas de risque de liquidité.

Le tableau suivant précise les échéances des engagements financiers.

Les entités contrôlées par les institutions du Domaine des EPF peuvent emprunter des fonds sur le marché financier, mais pas les institutions elles-mêmes.

Le montant des engagements financiers comprend des liquidités et des placements disponibles à court terme. Le risque de liquidité est faible.

Tableau 58: Flux des paiements contractuels relatifs aux engagements financiers

mio CHF	Total valeur comptable	Total valeur contractuelle	31.12.2024		
			moins de 1 an	1-5 ans	plus de 5 ans
<b>Engagements financiers hors produits dérivés</b>					
Engagements courants	223	223	223	–	–
Engagements de leasing	304	413	153	61	199
Engagements financiers	87	87	6	31	50
Passifs de régularisation	71	71	71	–	–
<b>Engagements en instruments financiers dérivés</b>	<b>–</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Total</b>	<b>686</b>	<b>795</b>	<b>454</b>	<b>92</b>	<b>250</b>
31.12.2023					
<b>Total période précédente</b>	<b>681</b>	<b>803</b>	<b>316</b>	<b>217</b>	<b>270</b>

## Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les prix du marché, p. ex. les cours de change, les taux d'intérêt ou le cours des actions varient, influençant ainsi les produits du Domaine des EPF ou la valeur des instruments financiers détenus.

### Risque de taux d'intérêt et de cours

Le risque de taux d'intérêt n'est pas couvert. Une augmentation ou une baisse du taux d'intérêt d'un point de pourcentage augmenterait ou diminuerait le résultat d'environ 2 mio CHF.

L'analyse du risque de taux d'intérêt tient aussi compte des obligations contenues dans les mandats de gestion de fortune. Les autres positions négociables (sans les obligations) se composent principalement d'actions suisses et étrangères ainsi que de fonds de placement dont les émetteurs peuvent être suisses ou étrangers. Une baisse de cours de 10% diminuerait le résultat d'environ 72 mio CHF. Les positions négociables exposées au risque de cours sont détenues principalement dans le cadre de mandats de gestion de fortune, auprès de banques suisses.

En vertu de l'art. 34c, al. 2, de la Loi sur les EPF (RS 414.110), le Conseil des EPF a édicté les directives de placement. Les deux EPF et les quatre établissements de recherche ont défini sur cette base leurs stratégies de placement respectives. Un modèle est utilisé pour sélectionner le portefeuille optimisé déterminant pour la stratégie de placement des mandats de gestion de fortune. La capacité à supporter les risques est calculée au moyen de l'approche *Value at Risk*. La stratégie de placement et le montant de la fortune à investir doivent être choisis de manière à avoir ou à constituer un capital-risque suffisant pour être en mesure de couvrir la *Value at Risk*.

### Risque de change

Les créances et engagements en devises sont majoritairement libellées en euro et en dollar américain. Elles sont couvertes au cas par cas par des instruments financiers dérivés. Les risques de change dans les mandats de gestion de fortune sont majoritairement couverts. Compte tenu des opérations de couverture, une fluctuation de +/- 10% du cours de ces deux devises aurait l'effet suivant sur le compte de résultat:

Tableau 59: Sensibilité au risque de change

mio CHF	31.12.2024					31.12.2023				
	Total	CHF	EUR	USD	Autres	Total	CHF	EUR	USD	Autres
<b>Bilan net par devises étrangères</b>	<b>2926</b>	<b>2860</b>	<b>15</b>	<b>22</b>	<b>29</b>	<b>2858</b>	<b>2818</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>15</b>
Sensibilité avec incidence sur le compte de résultat +/- 10%			2	2				1	1	
Taux de clôture			0,9389	0,9063				0,9298	0,8418	

Le bilan net par devises étrangères pour la catégorie Autres monnaies concerne essentiellement l'entité de Singapour consolidée par l'ETH Zurich.

## Gestion des capitaux

Le capital géré comprend les capitaux propres sans les réserves de réévaluation. Le Domaine des EPF vise une base solide de capitaux propres. Cette base permet de garantir la mise en œuvre des objectifs stratégiques. Conformément aux prescriptions légales, les institutions du Domaine des EPF et le Conseil des EPF ne sont pas autorisés à lever des fonds sur les marchés financiers.

## Estimation des justes valeurs

Compte tenu de leur courte échéance, la valeur comptable des liquidités et placements à court terme, des prêts à court terme, des dépôts à terme et des créances ainsi que des engagements courants correspondent à une estimation appropriée de leurs justes valeurs respectives, qui ne sont donc pas présentées séparément.

Le Domaine des EPF renonce à estimer la juste valeur des créances à long terme sur transactions sans contrepartie puisque ces créances ne peuvent être réalisées que par l'exécution du projet concerné par les institutions du Domaine des EPF.

Les placements financiers sont déjà inscrits au bilan à leur juste valeur, qui se base sur les valeurs réelles lorsque celles-ci peuvent être déterminées de manière fiable. Dans le cas contraire, la juste valeur correspond aux coûts d'acquisition.

La juste valeur des actifs financiers à taux fixe cotés en bourse se base sur les cotations en bourse à la date de clôture des comptes.

## Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à leur juste valeur

Les instruments financiers évalués à leur juste valeur doivent être publiés selon une hiérarchie d'évaluation à trois niveaux:

- niveau 1: cours boursiers sur un marché actif pour des actifs et des engagements financiers identiques;
- niveau 2: méthodes d'évaluation pour lesquelles tous les paramètres significatifs se fondent sur des données de marché observables;
- niveau 3: méthodes d'évaluation pour lesquelles les paramètres significatifs ne reposent pas sur des données de marché observables.

Tableau 60: Hiérarchie des justes valeurs

mio CHF	31.12.2024				31.12.2023			
	Valeur comptable/ juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur comptable/ juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Placements financiers	896	879	8	9	354	337	8	9
Engagements financiers	–	–	–	–	2	–	2	–

## Résultat net par catégorie d'évaluation

Tableau 61: Résultat net par catégorie d'évaluation

mio CHF	2024		
	Au coût amorti	A la juste valeur par le compte de résultat	Engagements financiers
Produits des intérêts (+)/charges d'intérêts (-)	14	2	-11
Produits des participations		8	
Variation de la juste valeur		27	
Différences nettes de change	-4	3	–
Dépréciations	–		
Reprises de pertes de valeur	–		
Autres produits financiers	-2		
<b>Total du résultat net par catégorie d'évaluation</b>	<b>8</b>	<b>41</b>	<b>-12</b>
	2023		
<b>Total du résultat net par catégorie d'évaluation année précédente</b>	<b>14</b>	<b>25</b>	<b>-8</b>

L'évolution favorable des marchés financiers a entraîné les ajustements positifs des justes valeurs. Des informations complémentaires à ce sujet sont disponibles au annexe 15 Résultat financier.

## 31 Engagements conditionnels et créances conditionnelles

### Engagements conditionnels

Tableau 62: Engagements conditionnels

mio CHF	31.12.2024	31.12.2023	Ecart absolu
Cautiionnements	–	–	–
Garanties	3	1	2
Litiges	–	–	–
Autres	202	308	–107
<b>Total engagements conditionnels</b>	<b>204</b>	<b>309</b>	<b>–105</b>

L'EPFL dispose toujours de deux garanties d'un total de 1 mio CHF servant à couvrir d'éventuelles créances douanières dans le cadre de transactions transfrontalières et sans limitation de durée. En outre, il existe une garantie bancaire pour la *China Educational Instrument & Equipment Corp.* d'environ 2 mio CHF avec une échéance au 31 décembre 2025. L'EPFL a aussi des engagements conditionnels non chiffrés liés à sa participation dans des consortiums de recherche.

L'EPFL comptabilise les autres engagements conditionnels suivants:

- *Campus Biotech*: l'EPFL, l'Université de Genève et la Fondation *Campus Biotech Geneva* ont une responsabilité solidaire de baux jusqu'au 30 juin 2043 (2024: 186 mio CHF et remise en état 14 mio CHF; 2023: 197 mio CHF et remise en état 14 mio CHF).
- Un engagement solidaire concernant les paiements d'intérêts des loyers de l'immeuble AGORA à Lausanne (2024: 1 mio CHF; 2023: 2 mio CHF). Ce montant correspond au risque que représenterait pour l'EPFL une défaillance des deux parties (CHUV, UNIL) pour la période jusqu'au 31 mai 2026.
- Expansion de l'*EPFL Innovation Park* à la Fondation *EPFL Innovation Park* (Ecotop): le projet de construction d'un nouveau bâtiment, encore envisagé pendant l'exercice précédent, a été abandonné en 2024. L'engagement conditionnel (2023: 95 mio CHF) en rapport avec le droit de superficie est ainsi devenu caduc. La déclaration d'intention y afférente avec UBS Switzerland AG concernant le financement de ce bâtiment est également devenue sans objet.
- Risque lié aux projets de l'UE: l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) a mené des enquêtes concernant la gestion administrative de projets de recherche. Elles ont conclu à l'existence d'irrégularités.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'EPFL ne comprend pas cette conclusion. Pour ce qui est des conséquences, les informations actuellement disponibles ne permettent pas non plus d'estimer si et dans quelle mesure les agences d'encouragement pourraient exiger le remboursement de leurs subventions sur la base des conclusions de l'OLAF.

### Créances conditionnelles

Tableau 63: Créances conditionnelles

mio CHF	31.12.2024	31.12.2023	Ecart absolu
Créances hors bilan	–	–	–
Autres	–	–	–
<b>Total créances conditionnelles</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

Comme en 2023, il n'y avait aucune créance conditionnelle quantifiable fin 2024.

De plus, l'ETH Zurich reçoit des fonds de recherche et des soutiens financiers de tiers qui, bien que remplissant les caractéristiques essentielles d'un actif, n'ont pas pu être quantifiés de manière fiable en termes de flux de trésorerie futurs proportionnels au cours de l'exercice sous revue. Il s'agit notamment de la donation au *Wyss Translational Center Zurich* de la *Wyss Zürich Foundation* créée par Hansjörg Wyss. Il existait en outre une prétention d'assurance non quantifiable de manière fiable en lien avec un sinistre d'un montant de plusieurs millions.

Pendant l'exercice précédent, l'ETH Zurich avait aussi une autre créance conditionnelle provenant du reste de la succession du Dr Branco Weiss pour le programme *Society in Science (The Branco Weiss Fellowship)* soutenant les jeunes chercheuses et chercheurs. L'ETH Zurich a perçu les fonds encore en suspens au cours de l'exercice sous revue.

## 32 Engagements contractuels

Tableau 64: Engagements contractuels

mio CHF	31.12.2024	31.12.2023	Ecart absolu
Engagements contractuels jusqu'à 1 an	81	122	- 41
Engagements contractuels entre 1 et 5 ans	30	13	18
Engagements contractuels à plus de 5 ans	-	-	-
Sans échéance/indéterminé	-	-	-
<b>Total engagements contractuels</b>	<b>112</b>	<b>135</b>	<b>- 23</b>

A la date de clôture du bilan, le PSI avait des engagements contractuels pour l'acquisition de biens et de services d'un montant de 79 mio CHF (dont 60 mio CHF à court terme et 19 mio CHF à long terme). Les engagements contractuels concernent notamment diverses commandes pour des projets de construction d'installations en rapport avec SLS 2.0, Esup, Impact, CHART et ESS.

Fin 2024, l'ETH Zurich avait des engagements contractuels de 20 mio CHF. Ils concernaient principalement des engagements contractuels pris par la bibliothèque de l'ETH pour l'accès aux publications numériques et l'acquisition d'appareils techniques et scientifiques.

Autres engagements contractuels: EPFL (7 mio CHF), Empa (3 mio CHF) et Eawag (3 mio CHF).

De plus, l'EPFL s'était engagée par contrat à couvrir les charges d'entretien lourd, charges de transformation et travaux de rénovation des aménagements intérieurs et équipements d'exploitation du bâtiment Microcity à Neuchâtel.

## 33 Leasing opérationnel

Tableau 65: Leasing opérationnel

mio CHF	2024	2023	Ecart absolu
<b>ECHÉANCES</b>			
Echéance jusqu'à 1 an	59	49	10
Echéance entre 1 et 5 ans	201	181	20
Echéance à plus de 5 ans	332	327	5
<b>Redevances futures des leasings opérationnels résultant des contrats non résiliables au 31.12.</b>	<b>592</b>	<b>557</b>	<b>35</b>
<b>Charges de leasing de la période</b>	<b>53</b>	<b>48</b>	<b>5</b>
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>			
Produits de leasing au titre de sous-locations	1	1	-
Futurs produits des sous-locations (résultant des contrats non résiliables)	2	2	-

Pendant l'exercice sous revue, les accords de leasing ont notamment concerné les paiements de leasing minimaux futurs de l'ETH Zurich (300 mio CHF, +31 mio CHF), du PSI (146 mio CHF, +16 mio CHF), de l'EPFL (141 mio CHF, -12 mio CHF) et de l'Empa (5 mio CHF, montant inchangé par rapport 2023). Il s'agit surtout de la location de divers immeubles. Le PSI a un contrat de bail portant sur des locaux de bureaux, de laboratoires et d'ateliers, qui court depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée nominale de 23 ans.

Les charges de leasing de la période se sont donc principalement réparties entre l'ETH Zurich (32 mio CHF), l'EPFL (12 mio CHF), le PSI (7 mio CHF) et l'Empa (2 mio CHF).

Les paiements en leasing publiés pour l'exercice précédent ont été adaptés pour tenir compte des contrats de droit de superficie conclus entre un tiers donneur de droit de superficie et la Confédération. Les terrains concernés sont utilisés pour des constructions destinées au Domaine des EPF. Ces contrats de droit de superficie étaient jusqu'à présent comptabilisés à l'ETH Zurich en tant que contrats de leasing opérationnel, bien qu'il ne s'agisse pas, du point de vue des institutions, de contrats de leasing du Domaine des EPF. En outre, un autre contrat de leasing opérationnel a été pris en compte dans la publication de l'exercice précédent.

## 34 Rémunération des personnes-clés du management

Tableau 66: Rémunération des personnes-clés du management (chiffres arrondis)

mio CHF	2024	2023	Ecart absolu
Conseil des EPF	1	1	-
Direction**	2	2	-
<b>Rémunération des personnes-clés</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>-</b>

Tableau 67: Personnes-clés

Equivalent plein temps	2024	2023	Ecart absolu
Conseil des EPF*	2,22	2,22	-
Direction**	6,00	6,00	-
<b>Nombre de personnes (à plein temps)</b>	<b>8,22</b>	<b>8,22</b>	<b>-</b>

\* Présidence du Conseil des EPF: 80%, vice-présidence du Conseil des EPF: 16%, présidence du comité d'audit: 16%, un membre du Conseil des EPF: 70%, les quatre autres membres du Conseil des EPF sans fonction de Direction: 10% chacun.

\*\* Membres du Conseil occupant une fonction de direction ainsi que les directrices et directeurs des autres établissements de recherche.

## 35 Relations avec les entités contrôlées et associées

### Entités contrôlées

Les institutions ci-après, le Conseil des EPF et les entités présentées dans le tableau 68 sont entièrement consolidés avec tous leurs sites.

Institutions et Conseil des EPF:

- Conseil des écoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF), Zurich et Berne
- ETH Zurich, Zurich
- EPFL, Lausanne
- Paul Scherrer Institut PSI, Villigen
- Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), Birmensdorf
- Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (Empa), Dübendorf
- Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (Eawag), Dübendorf

Tableau 68: Entités contrôlées

	Forme juridique	Type de collaboration/d'activité commerciale	Siège	Système juridique	Monnaie	Part des droits de vote et au capital (en %) 31.12.2024 <sup>1</sup>		Date de clôture des comptes
<i>ETH Singapore SEC Ltd.</i>	Ltd.	Renforcement de la position internationale de la Suisse et de Singapour dans le domaine de l'environnement/du développement durable et collaboration en ce sens dans la recherche	Singapour	Singapour	SGD	100	100	31.03.2024
<i>Stiftung geobotanisches Forschungsinstitut Rübel</i> <sup>2</sup>	Fondation	Promotion de la géobotanique (phytosociologie, phytoécologie, répartition des végétaux, histoire des plantes)	Zurich	Suisse	CHF	57	100	31.12.2023
Fondation pour les Etudiants de l'EPFL	Fondation	La fondation soutient les étudiantes et étudiants de l'EPFL si leur situation financière entrave considérablement la réussite de leurs études.	Ecublens (VD)	Suisse	CHF	60	100	31.12.2024
Fondation EPFL Innovation Park (FEIP)	Fondation	La fondation possède et entretient des bâtiments pour des start-up prometteuses (parc technologique).	Ecublens (VD)	Suisse	CHF	31	100	31.12.2024
Société pour le Quartier de l'Innovation de l'EPFL (SQIE)	Société simple	La société simple entretient des bâtiments en leasing financier pour des grandes sociétés technologiques.	Ecublens (VD)	Suisse	CHF	100	100	31.12.2024
Société pour le Quartier Nord de l'EPFL (SQNE) <sup>3</sup>	Société simple	La société simple entretient différents bâtiments en leasing financier et exploite un centre de congrès, des logements pour étudiantes et étudiants, des magasins et un hôtel.	Ecublens (VD)	Suisse	CHF	80	100	31.12.2024

<sup>1</sup> Exception faite de la Fondation EPFL Innovation Park (2023: 36 %), les valeurs demeurent inchangées par rapport à l'exercice précédent.

<sup>2</sup> Les 43% restants des droits de vote de la *Stiftung geobotanisches Forschungsinstitut Rübel* sont détenus par des personnes désignées par le fondateur. La part au capital détenue par l'ETH Zurich dans la fondation est cependant de 100%.

<sup>3</sup> L'EPFL détient un intérêt de 100% dans la SQNE par un contrôle direct de 90%, par un contrôle indirect de 5% au travers de la Fondation EPFL Innovation Park intégralement consolidée, ainsi que par un intérêt de 5% au travers de l'entité associée Fondation Les Bois Chamblard dans laquelle l'EPFL détient un intérêt de 100%. En raison de cette situation, la SQNE est intégralement consolidée sans considération et présentation d'intérêt non contrôlant.

## Entités associées

Toutes les entités associées indiquées sont portées au bilan selon la méthode de la mise en équivalence.

Tableau 69: Entités associées

	Forme juridique	Type de collaboration/d'activité commerciale	Siège	Système juridique	Monnaie	Part des droits de vote et au capital (en %) 31.12.2024 <sup>1</sup>	
<i>ETH Zurich Foundation</i> <sup>2</sup>	Fondation	Promotion de la recherche et de l'enseignement à l'ETH Zurich	Zurich	Suisse	CHF	14	100
Fondation Albert Lück	Fondation	Promotion de l'enseignement et de la recherche ainsi que des études dans le domaine du génie civil à l'ETH Zurich, principalement dans l'actuel Département de génie civil, environnement et géomatique (et dans ses unités subordonnées)	Zurich	Suisse	CHF	20	100
<i>Stiftung für Studentisches Wohnen</i>	Fondation	Mise à disposition et exploitation de logements à prix avantageux pour les étudiantes et étudiants de Zurich	Zurich	Suisse	CHF	25	50
<i>Stiftung Archiv für Zeitgeschichte</i>	Fondation	Promotion, protection à long terme et développement des archives pour l'histoire contemporaine de l'ETH Zurich en tant que centre de documentation et de recherche pour l'histoire générale et l'histoire contemporaine suisse	Zurich	Suisse	CHF	33	100
<i>Stiftung jüdische Zeitgeschichte</i>	Fondation	Mise en place et promotion d'un centre de documentation pour l'histoire contemporaine juive au sein des archives pour l'histoire contemporaine de l'ETH Zurich	Zurich	Suisse	CHF	22	100
Fondation Les Bois Chamblard	Fondation	La fondation met à disposition des infrastructures pour l'organisation de séminaires et de conférences.	Buchillon	Suisse	CHF	20	100
<i>Fondation Campus Biotech Geneva</i>	Fondation	Le Campus Biotech est un centre d'excellence en biotechnologie et en sciences de la vie.	Genève	Suisse	CHF	33	50
Fondation du Centre universitaire protestant de Lausanne	Fondation	La fondation met des locaux à la disposition des étudiantes et étudiants de l'EPFL et de l'Université de Lausanne.	Lausanne	Suisse	CHF	33	60
Fondation "Institut d'Imagerie Moléculaire Translationnelle IIMT", en liquidation	Fondation	La fondation soutient le développement de nouveaux programmes de recherche translationnelle et d'innovation technologique dans le domaine de l'imagerie moléculaire.	Genève	Suisse	CHF	50	50
DECTRIS SA	Société anonyme	Développement et fabrication d'appareils de mesure électroniques destinés à des applications industrielles et scientifiques	Baden	Suisse	CHF	20	20

1 Modifications des droits de vote à l'ETH Zurich Foundation (2023: 17%), Fondation Albert Lück (2023: 17%) et Stiftung Archiv für Zeitgeschichte (2023: 38%).

2 Bien que les droits de vote que l'ETH Zurich détient dans l'ETH Zurich Foundation soient inférieurs à 20%, l'ETH Zurich peut exercer une influence déterminante sur la fondation et est l'unique destinataire du bénéfice. C'est pourquoi l'ETH Zurich Foundation est qualifiée d'entité associée.

## Restrictions

Le Domaine des EPF n'a aucun droit d'intervention sur l'actif des entités contrôlées et associées susmentionnées. Il ne peut ainsi pas ordonner de transferts de liquidités ou exploiter d'une autre manière les fonds des entités.

## Entités contrôlées et associées situées en dessous du seuil au sens de l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF

Cette ordonnance donne des informations concrètes sur la consolidation. Elle définit également des seuils de prise en compte dans les comptes annuels consolidés. Conformément à l'annexe 2 de ladite ordonnance, les entités qui satisfont aux critères de consolidation ou d'évaluation proportionnelle des capitaux propres mais n'atteignent pas ces seuils doivent être présentées selon le tableau suivant:

Tableau 70: Entités situées en dessous des seuils au sens de l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF

	31.12.2024	31.12.2023
<b>Entités contrôlées</b>		
Nombre	7	7
Total du bilan (mio CHF)	15	15
<b>Entités associées</b>		
Nombre	11	11
Total du bilan (mio CHF)	66	60

## 36 Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

Le Conseil des EPF a approuvé les comptes consolidés 2024 du Domaine des EPF les 5 et 6 mars 2025. Jusqu'à cette date, aucun événement significatif n'est survenu dans le Domaine des EPF, qui aurait rendu nécessaire une divulgation dans le cadre des comptes consolidés du Domaine des EPF arrêtés au 31 décembre 2024 ou un ajustement de ceux-ci.

# Rapport de l'organe de révision

No enreg. 932.24429.003

## Rapport de l'organe de révision

au Conseil fédéral et au Conseil des Ecoles polytechniques fédérales

### RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés du domaine des Ecoles polytechniques fédérales (EPF), comprenant le compte de résultat consolidé 2024, le bilan consolidé au 31 décembre 2024, le tableau des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes annuels consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés (pages 12 à 75) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière des EPF au 31 décembre 2024, ainsi que ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et sont conformes aux exigences légales et au manuel comptable du domaine des EPF.

#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse, aux Normes internationales d'audit (ISA), aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH) et à l'article 35a<sup>ter</sup> de la loi fédérale sur les EPF (RS 414.110). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants des EPF conformément à la loi sur le contrôle des finances (RS 614.0) et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil des EPF. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels consolidés et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.



Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Dans ce contexte, nous renvoyons à la section « Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires » de notre rapport.

### Responsabilités du Conseil des EPF relatives aux comptes annuels consolidés

Le Conseil des EPF est responsable de l'établissement des comptes annuels consolidés, donnant une image fidèle conformément aux IPSAS et aux exigences légales (ordonnance sur le domaine des EPF, RS 414.110.3; ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF, RS 414.123; manuel comptable du domaine des EPF). Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, le Conseil des EPF est responsable d'évaluer la capacité du domaine des EPF à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du domaine des EPF à poursuivre ses activités.

### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux ISA et aux NA-CH permettra de toujours détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux ISA et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du domaine des EPF.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil des EPF du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du domaine des EPF à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nous

établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le domaine des EPF à cesser son exploitation.

- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.
- nous planifions et réalisons l'audit des comptes annuels consolidés afin de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités ou des unités du domaine des EPF pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les comptes annuels consolidés du domaine des EPF. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du domaine des EPF. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Comité d'audit du Conseil des EPF notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

## RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil des EPF.

Conformément à l'art. 21 al. 2 de l'ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF, nous attestons qu'il n'existe pas de contradictions entre le reporting sur le personnel dans le rapport de situation et les comptes annuels consolidés, ni entre les données financières dans le rapport de situation et les comptes annuels consolidés.

En outre, conformément à l'art. 21 al. 2 de l'ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF, nous attestons qu'une gestion adéquate des risques a été appliquée selon les prescriptions du Conseil des EPF.

Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels consolidés.

Berne, le 6 mars 2025

CONTROLE FEDERAL DES FINANCES

 Stirnimann Pascal 2XN5PT  
06.03.2025  
Info: [admin.ch/esignature](mailto:admin.ch/esignature) | [validator.ch](http://validator.ch)

Pascal Stirnimann  
Expert-réviseur agréé

 Koehli Martin OMQKGC  
06.03.2025  
Info: [admin.ch/esignature](mailto:admin.ch/esignature) | [validator.ch](http://validator.ch)

Martin Köhli  
Expert-réviseur agréé

*Cette page a été volontairement laissée vide.*

# Mentions légales

Editeur: Conseil des EPF, Händeliweg 15, 8092 Zurich /  
Hirschengraben 3, 3011 Berne, Suisse; kommunikation@ethrat.ch  
Direction du projet / rédaction: Finances / Communication du Conseil  
des EPF, Zurich  
Conception graphique: Hej AG, Zurich  
Réalisation graphique: Linkgroup SA, Zurich  
Traductions, relecture: Apostroph Zürich AG, Zurich  
Système de publication: ns.publish, mms solutions AG, Zurich  
Impression: Cavelti AG, Gossau  
Clôture de la rédaction: 6 mars 2025

Ce rapport financier est publié en allemand, en français et  
en anglais.

Pour les comptes annuels consolidés, la version allemande  
fait foi. Ce rapport financier est disponible au format  
électronique sur [www.cepf.ch/rapportfinancier2024](http://www.cepf.ch/rapportfinancier2024).

Différences d'arrondi: il est possible que la somme des chiffres  
présentés dans ce document ne corresponde pas exactement aux  
montants totaux figurant dans les tableaux.

Les variations sont calculées sur des chiffres non arrondis et peuvent  
être différentes des valeurs se basant sur les chiffres arrondis  
figurant dans les tableaux.

© Conseil des EPF, mars 2025





## Conseil des EPF

Conseil des écoles  
polytechniques fédérales

Zurich:  
Händeliweg 15  
8092 Zurich  
Suisse

Berne:  
Hirschengraben 3  
3011 Berne  
Suisse

[www.cepf.ch](http://www.cepf.ch)